



*Date de dépôt : 10 juin 2024*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil  
d'Etat pour l'année 2023**

### **Seconde partie**

***(Annexes du rapport)***

<b>1. <i>Rapports de sous-commissions</i></b>	<b>2</b>
<b>2. <i>Questions transversales</i></b>	<b>113</b>
<b>3. <i>Présentations des Etablissements publics autonomes</i></b>	<b>166</b>



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : Grand Conseil Audition du 26 avril 2024

#### Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes

#### Variations par rapport aux comptes 2022

##### Jetons de présence des députés : environ 350'000 francs de moins

En 2022, le montant s'élevait à 4.374 millions de francs et en 2023 à 4.020 millions de francs. 2023 a en effet été une année d'élections cantonales, avec donc moins de séances de commission. Les coûts liés aux procès-verbaux ont diminué à peu près dans la même proportion. C'est un effet ponctuel et temporaire. Le budget total des jetons de présence n'est jamais totalement dépensé, car il prévoit une petite marge pour des situations extraordinaires, par exemple dans le cas où il faut convoquer une session extraordinaire du Grand Conseil.

##### Charges de personnel : non dépensé par rapport au budget de 1,115 million de francs

Ce montant cumule les jetons de présence, les charges sociales sur ces jetons et les postes vacants au SGGC. Un tiers de ce montant concerne les jetons de présence. Le montant des cotisations sociales s'élève à environ 200'000 francs. Dans les charges de personnel, il y a 1.6 poste vacant (départ à la retraite de la secrétaire réceptionniste et poste pas repourvu), soit environ 150'000 francs de non dépensé. Le SGGC garde toujours une réserve pour des secrétaires scientifiques qui pourraient venir en appui aux commissions parlementaires (leur présence ayant une influence sur le nombre de points en suspens à l'ordre du jour). Le dernier poste vacant a été utilisé pour étoffer le groupe informatique du SGGC, qui travaille avec l'OCSIN, mais est spécialisé en informatique parlementaire.

##### Prestations de services de tiers, rubrique 313000 : dépassement de 121'000 francs

En 2022, 27'000 francs avaient été dépensés. Le budget 2023 prévoyait 130'000 francs, mais environ 157'000 francs ont été dépensés. Cela s'explique par le fait qu'il s'agissait de l'année de la prestation de serment du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil, qui est légalement considérée comme une session du Grand Conseil, ce qui fait que les frais d'organisation sont pris en charge par le budget du Grand Conseil. Ces coûts assez élevés sont dus notamment à l'installation audiovisuelle. Cette rubrique sert également à imputer les frais pour la sortie de la présidence et autres manifestations.

## Investissements

Il s'agit d'une année particulière en lien avec le changement de législature. Le crédit d'investissement de 1,5 million de francs couvre 5 années. Chaque année de changement de législature permet d'acquérir le matériel et les licences informatiques et d'avoir le budget dont disposent les députés pour acheter des accessoires complémentaires.

## **Budget du SGGC**

Le budget du SGGC représente 0.14% du budget de l'Etat. Il n'a presque pas augmenté depuis une dizaine d'années. Les missions sont cadrées par la constitution et par la loi, ce qui amène une certaine stabilité du budget. Même l'apparition de la fonction de député suppléant a peu influencé le budget. La revalorisation des jetons de présence en 2012-2013 a quant à elle influencé le budget, tout comme le changement de l'enveloppe attribuée au financement politique des partis en 2008 (augmentation d'un million de francs environ) et l'année dernière (indexation de 3% sur 1,4 million de francs, soit une augmentation de 42'000 francs).

## **Autres**

La rubrique 313200 (428'554 francs) est dévolue aux avis de droit pour défendre une loi votée par le Grand Conseil et faisant objet d'un recours, et à la traduction en langue des signes et au sous-titrage.

Les subventions accordées aux entreprises privées s'élèvent à 180'000 francs à Léman Bleu, à raison de deux fois 90'000 francs par année.

« Remboursements et participations de tiers » (4260). Le SGGC a trois formes de responsabilité en matière de participation aux pertes de gains maladie : tout ce qui concerne les députés, les sessions, la présidence, puis le Secrétariat général. La rubrique 4260 est celle où l'on reçoit les indemnités de l'assurance accident. Elle sert à imputer ces rétrocessions (les députés ne sont pas assujettis à l'assurance accident). Dans l'équivalent dans la 11.02 (SGGC), le montant y est bien plus élevé (33'291 francs).

Rubrique 447200 : la Ville de Genève verse 39'430 francs au Canton pour la location de la salle du Grand Conseil.

## **Réponses aux questions transversales**

Concernant l'**inclusion des personnes en situation de handicap**, il y a globalement assez peu de recrutements au SGGC. Aucune personne en situation de handicap n'a été engagée récemment. Par ailleurs, le Grand Conseil participe à hauteur d'environ 350'000 francs par an à la traduction en langue des signes et au sous-titrage de ses séances. Il n'y a pas de cours ou campagnes de sensibilisation liés à la question du handicap. Les députés concernés sont très autonomes et ont très peu sollicité le SGGC et il n'y a pas eu d'aménagements particuliers à faire pour eux.

Le SGGC propose des **formations** généralement aux personnes nouvellement engagées, afin qu'elles aient une connaissance générale du fonctionnement de l'Etat, des connaissances légistiques, etc. Pour le reste, il s'agit plutôt d'une formation en

interne, car il n'y a pas de cours général permettant d'apprendre le fonctionnement du Grand Conseil. Les formations ont toujours un lien avec les cahiers des charges du personnel.

Il n'y a pas eu de recrutement de **cadres** en 2023. Le SGGC a relativement peu de recrutements, mais il est assez proche de la **parité hommes-femmes**.

Il n'y a pas de **postes dédiés à la communication**.

Il n'y a pas de **personnes au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle pour laquelle elles ont été initialement engagées**, le SGGC n'accueillant pas de personnes déplacées d'un autre service.

Il n'y a pas de **personnes en possession d'un permis G frontalier**. C'est un petit service, et le poste exige de très bien connaître le système politique local.

Il n'y avait pas de **personnes domiciliées en dehors du territoire du Grand Genève** jusqu'à l'année dernière. L'objectif est d'engager des personnes qui vivent le plus près possible, mais parmi les profils reçus pour le service informatique, celui qui correspondait le mieux réside dans la région d'Yverdon. Il n'y a toutefois pas eu besoin de demander une dérogation, car ce n'est pas un cadre supérieur.

Il n'y a pas de **d'absentéisme de longue durée des cadres supérieurs**, mais le SGGC a peu de cadres supérieurs. En 2023, le taux d'absentéisme était très bas (0.88%). L'effectif du SGGC est petit, ce qui fait que l'absence d'une personne fait tout de même rapidement augmenter ce pourcentage.



**COMPTES 2023**  
**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES**  
**SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A :**  
**Présidence**  
**Audition du 2 mai 2024**

**Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes**

Rappel important :

La chancellerie est concernée par les programmes A02 et A03, sous la surveillance de la présidence du Conseil d'État.

**Programme A02** (Conseil d'État et état-major, soit le service des affaires juridiques, le service administratif du Conseil d'État, le service du protocole, le service de communication et d'information qui s'occupe de la communication du Conseil d'État et le service des affaires européennes, régionales et fédérales)

Nature 30 : dépassement de 20 millions de francs

Il concerne la **constitution d'une provision en lien avec la caisse de pension des magistrats** qui étaient déjà en fonction avant la modification de la loi. Il s'agit d'une caisse de pension fermée, ce qui a nécessité la constitution d'une provision pour garantir les futures rentes et l'indexation de ces dernières.

Nature 31 : non dépensé de 700'000 francs

Ces dépenses liées au **protocole** dépendent étroitement des activités de l'année, qui ont diminué en 2023.

Nature 36 : non dépensé de 300'000 francs

La **réserve du Conseil d'État** a été moins utilisée et a été mobilisée uniquement pour des **aides exceptionnelles** (aide aux médias ciblée pour aider la formation des journalistes). Les **engagements** ont aussi été moindres sur les **projets Interreg** (fond qui permet de financer des projets transfrontaliers privés ou publics, financés par la Confédération, l'Union européenne et d'autres cantons). Les projets de la 6<sup>ème</sup> édition sont en train de démarrer et n'ont pas encore atteint leur pleine ampleur (non dépensé de 100'000 francs). La **contribution pour le téléphérique du Salève** présente aussi un non dépensé qui correspond en au taux de change à la baisse de l'euro.

## Nature 42

Les encaissements ont un peu baissé, avec une **tendance durable de diminution de la vente de lois**. En revanche, les **émoluments de la FAO** sont plus variables en fonction des publications.

### **Programme A03** (Droits politiques)

Il est surtout constitué de **charges contraintes**, à savoir les frais qu'il faut engager pour réaliser les **votations et les élections**. 2023 a été une année exceptionnelle (élections cantonales et fédérales et élections aux Prud'hommes).

#### Non dépensé de 2.6 millions de francs

Il est en partie dû au fait qu'un **scrutin a été annulé en novembre**, faute d'objets fédéraux et cantonaux. Au niveau des **taux de participation et du nombre d'objets**, 2023 a été inférieur à ce qui avait été prévu, avec un taux moyen autour de 40%, qui a cependant été dépassé avec la première votation de mars 2024.

#### Nature 30 : 800'000 francs de non dépensé

Le **taux de participation** a un effet sur le travail du service des droits politiques, notamment au niveau des ressources auxiliaires qui aident au moment des votations et des élections. Il a aussi été nécessaire de mobiliser un peu moins de ressources puisque la Chancellerie a continué de développer les outils du service des droits politiques et notamment la numérisation des bulletins, étant rappelé qu'un contrôle reste effectué par la commission électorale centrale.

## Nature 31

Les ressources financières mobilisées ont aussi été moindres puisqu'il y a eu **moins de scrutins et moins de participation** et donc moins de ressources matérielles, par exemple en économisant sur les envois de brochures.

#### Nature 36 : non dépensé de 64'000 francs

Un **abonnement a été proposé aux jeunes de 18 ans** en partenariat avec quatre titres de presse. 500 abonnements ont été émis, ce qui était un peu inférieur à ce qui avait été prévu. L'opération sera reconduite en 2024.

**Programme A04** (Promotion de l'égalité, prévention des violences, affaires de la Genève internationale, aéroport et OCSTAT)

#### Nature 36 : variation de 47 millions de francs

Elle concerne des **contributions extraordinaires** (soutien aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie pour 1 million de francs, le soutien aux réfugiés du Haut-Karabagh en Arménie pour 2 millions de francs, le soutien aux victimes du conflit au Proche-Orient pour 5 millions de francs ainsi que le crédit exceptionnel pour soutenir le CICR à hauteur de 39,7 millions de francs). Cette augmentation est partiellement compensée par les

**subventions de la solidarité internationale et de la Genève internationale** (inférieures de 600'000 francs par rapport à ce qui avait été prévu au budget). Pour rappel, le canton finance une partie du budget de location de certaines ONG qui n'en ont pas les moyens afin de garantir la présence de ces structures à Genève et d'avoir un vrai multilatéralisme au sein de la Genève internationale. Cette contribution a été moindre en 2023 et la différence a pu permettre de compenser une partie des charges extraordinaires.

Il y a une diminution de 3 millions de francs dans les revenus, notamment liée à la **part du bénéfice de l'AIG** qui était inférieure au budget. L'AIG remet 50% de son bénéfice, sauf en 2022 où l'État avait renoncé à sa part.

**Programme A05** (Questions relatives au respect de la LIPAD, médiation administrative, groupe de confiance, SAI et SAFCO)

Nature 30 : non dépensé de 500'000 francs

Il correspond à **3,45 ETP qui n'ont pas encore été utilisés**. Ces postes ont été accordés dans le cadre du budget au SAFCO, au préposé LIPAD (deux postes à 50% pour renforcer la gestion des aspects juridiques afin de renforcer la protection des données et atteindre le niveau RGPD qui permettra à la Suisse d'être considérée comme un pays qui présente une protection équivalente en termes de données) ainsi qu'un poste pour le groupe de confiance. Ce dernier poste est autofinancé puisque le groupe de confiance est aussi utilisé par les communes et les EPA qui n'ont pas choisi d'autres organismes. Ce poste est dédié aux questions de lanceurs d'alerte, ce qui est une nouveauté pour 2023, et a depuis été pourvu.

Il y a eu une augmentation sur la facturation (160'000 francs), ce qui permet d'**auto-financer le poste du groupe de confiance**.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : Cour des comptes Audition du 18 avril 2024

#### *Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes*

Les comptes de la Cour des comptes (CdC) sont assez stables.

#### **Variations dans les comptes 2023**

##### Provision de 9,1 millions

Elle a été constituée pour la rente des magistrats titulaires de la Cour qui rejoindront la nouvelle caisse de prévoyance (qui doit encore être désignée).

##### Rubrique comptable 30 (charges de personnel) : non-dépensé

Il y a eu de nombreux mouvements dans le personnel en 2023 (un directeur a pris sa retraite et son poste n'a pas été repourvu et il n'y a plus qu'un directeur de la révision et un directeur pour l'audit et l'évaluation) alors qu'il y en a deux pendant les 10 dernières années.

##### Rubrique comptable 31 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation) : non dépensé

La CdC espère pouvoir acquérir un nouvel outil informatique afin de l'aider dans la planification et la documentation des travaux, mais aucun des postulants ne remplissait les conditions.

#### **Réflexions sur le personnel de la CdC**

Les **départs** constituent un défi pour la CdC qui doit engager des candidats qualifiés alors qu'une concurrence importante existe sur le marché. La CdC a donc entrepris de nombreuses réflexions pour rester attractive (elle a par exemple revu ses conditions de travail en proposant le télétravail, quand cela est possible).

Les **principales missions** du personnel de la CdC sont les suivantes : la révision des comptes (principalement des experts-comptables), l'audit (de performance, de conformité, de gouvernance et de gestion) (experts-comptables, personnes avec une certification CIA ou une expérience de management et d'organisation) et l'évaluation des politiques publiques (quatre personnes).

Les **compétences** vont être renforcées dans le domaine essentiel du système d'information pour avoir une vision plus transversale de la manière dont le numérique se développe à l'État et ont déjà été renforcées dans le domaine de l'analyse des données en lien avec l'économie.

La **formation** représente presque 5% du temps des collaborateurs. La formation continue répond à des obligations légales (par exemple pour garder sa certification). À l'interne, la Cour organise chaque année des formations (par exemple sur l'analyse quantitative, l'utilisation d'un outil statistique, sur l'utilisation du domaine public ou l'attribution des marchés publics).

Un « **lissage hiérarchique** » a été effectué pour une question de fonctionnement, mais aussi de coûts. La CdC a ainsi pu engager davantage de personnes. Il fallait repenser l'organisation et promouvoir certaines personnes pour qu'elles puissent mener des missions et avoir plus de responsabilités. La CdC interroge aussi son personnel sur son envie de développer d'autres compétences (par exemple, dans le domaine des audits de durabilité ou de la comptabilité). Cette réforme s'est faite pour pouvoir donner des perspectives de carrière à l'interne. Tout le personnel est engagé sous un contrat de droit privé.

Les **processus d'évaluation** du personnel sont solides. Après chaque mission, une évaluation de la mission est réalisée globalement, mais aussi de chaque personne qui a participé à la mission. En fin d'année, tous les membres du personnel de la CdC sont évalués sur la base de toutes ces informations, mais aussi en prenant d'autres facteurs en considération (objectifs collectifs internes tels que le suivi d'un indicateur sur le rayonnement de la CdC et évaluations de la participation d'une personne à la « vie » de la CdC).

Les **processus de recrutement** bénéficient d'une bonne image à l'externe. Dans des professions comme auditeurs ou évaluateurs, la CdC reçoit généralement de nombreuses candidatures et trouve de bons candidats. La difficulté réside davantage dans le recrutement de compétences très spécifiques (par exemple, auditeur en système d'information). Dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, il est assez facile de trouver du personnel, car l'Université a un master en administration publique qui forme pour cette mission. La CdC a en revanche échoué à recruter une personne pour analyser la performance de l'État et trouver des solutions pour améliorer la performance d'un service à l'Etat.

## **Financement de la Cour des Comptes et liens avec les communes**

L'idée liée à la création de la CdC était de dire qu'il fallait un contrôle externe supporté par l'État de Genève, mais qui contrôle aussi les communes, les établissements publics autonomes et toutes les entités subventionnées par l'État. **Seul l'État en supporte les coûts.**

## **Sollicitations de la CdC et collaboration entre les différentes instances**

La CdC est très **sollicitée par les citoyens genevois**. C'est toutefois la première année où la CdC voit une diminution des sollicitations, diminution peut-être due au fait que la Loi sur la protection des lanceurs d'alertes est en vigueur depuis deux ans, offrant une plateforme identique mise en place au sein de l'État. Peut-être que des personnes qui

auraient dénoncé des éléments à la CdC l'ont fait à l'interne de l'État ou se sont adressées au groupe de confiance. La CdC fait également un tri plus drastique et n'entre pas en matière dans environ la moitié des cas (situation généralisable et pas individuelle, pas d'interventions pour des problèmes relationnels au travail).

La **collaboration entre les différentes instances** est un défi important. Les gens peuvent déposer une alerte à la CdC, une au groupe de confiance ou au service de l'audit interne ou encore directement au Grand Conseil. Chaque fois que la CdC entre en matière sur une alerte, elle informe les groupes de confiance et le service de l'audit interne et vérifie qu'il n'y a pas de doublons, même si les personnes qui transmettent une communication via le système d'alerte sécurisé, que ce soit celui de la CdC ou celui de l'État, doivent indiquer si elles ont déjà communiqué cet élément à une autre entité. Il arrive aussi qu'une alerte soit transmise au service de l'audit interne, avec l'accord du communicant.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B01-B02-B03: Département des Finances (DF) 13 mai 2024

**Commissaires : FERNANDEZ Emilie – ANDERSEN Michael**

**Rapporteur : ANDERSEN Michael**

**Personnes auditionnées :**

FONTANET Nathalie	Conseillère d'Etat
APPFEL MAMPAEY Coralie	Directrice générale de l'OPE
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stefanie	Directrice financière du DF
BEGUET Pierre	Directeur général de la DGFE
FIUMELLI Olivier	Secrétaire général adjoint du DF
GOBET Pierre-Antoine	Secrétaire général du DF

### **Synthèse**

À titre liminaire, il a été rappelé que la politique publique B.01, B.02 et B.03 **concernent les États-majors et les prestations transversales**. Il a été précisé que la politique B01 est gérée par la Chancellerie mais que pour des raisons de simplifications, c'est le DF qui présente également ce programme aux députés.

#### **Programme B.01 : États-majors départementaux**

Le programme B.01 comprend les Etats-Majors et le contrôle interne de chaque département comme le contrôle interne transversal.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Un non dépensé de 1,5 million sur les charges de personnel provenant de vacances de postes durant l'année, de transferts neutres ainsi que des montants d'autres natures des charges de personnel.
- Au niveau des subventions redistribuées, un écart positif de 0.3 million (revenus supplémentaires) provenant d'un financement de tiers privé destiné aux appels à projets, touchant des domaines divers au DCS. Cette charge est couverte par un financement équivalent sur la rubrique 47 Subventions à redistribuer.

- Au niveau des taxes et redevances, les revenus sont inférieurs de -0.7 million provenant de remboursements des assurances sociales qui ont été moins importants que prévus ou comptabilisés directement dans les services concernés, alors qu'ils sont centralisés au niveau du budget sur le secrétariat général.

Concernant les indicateurs, un commissaire s'interroge quant aux nombres d'objets parlementaires comptabilisés dans cet indicateur. Il lui est répondu que cela représente 207 objets répondus dans les délais sur 244.

### **Programme B.02 : Gestion transversale et départementale des ressources humaines**

S'agissant de la B02, le Conseil d'Etat a déposé le programme de la législature avec une série de projets prioritaires, dont la question de la qualité de vie au travail (QVT) et la gestion des absences. Auparavant, les hiérarchies avaient une vision annuelle des absences avec un taux glissant. Désormais, ils ont un taux mensuel, ce qui permet aux hiérarchies de voir l'effet des mesures prises. Si l'OPE intervient, cela permet de voir un progrès ou non, car ils ne pouvaient pas voir les hausses ou les baisses auparavant.

Sur le cadre normatif, ils ont un projet de LPAC en commission pour lequel ils auront bientôt des nouvelles. Concernant la LED, ils ont inscrit la modification de l'art. 2a LPAC pour tenir compte des questions de discriminations. Ils ont démarré un nouveau programme pour les managers et se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas changer de stratégie en matière de ressources humaines sans former en priorité les managers. Auparavant, la stratégie était axée sur le contrôle et pas forcément la collaboration. Il faut donner les moyens aux managers d'être formés et de mieux comprendre les enjeux liés aux principes de la stratégie RH.

Concernant le projet G'Evolue, ils ont conclu une convention avec les associations représentatives du personnel qui portait sur différents aspects politiques pour éviter une situation de blocage une fois le travail technique effectué. Ils sont passés par une commission paritaire avec des représentants des employeurs ainsi que du personnel. Il a fallu former toutes ces personnes, puis un appel d'offres a été lancé afin de trouver un mandataire. Des critères ont été prévus dans le protocole, dont la transparence, qui manquait avec le projet Score et le prestataire GFO.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Un non dépensé de 3.7 millions, notamment en raison de l'engagement différé à la fin du 2<sup>e</sup> semestre d'une partie des nouveaux ETP obtenus dans le cadre du budget en lien avec les projets en matière de ressources humaines (principalement G'Evolue et le plan de lutte contre l'absence). Il y a notamment eu des difficultés à recruter des médecins du travail.
- Concernant les taxes et redevances, la hausse de 0.5 million est issue de la hausse des revenus de perceptions diverses (2% perçu sur l'impôt à la source par exemple).
- Les revenus de transferts sont en baisse due à la diminution de la redistribution de la taxe CO2, qui varie d'une année à l'autre et de la diminution des subventions destinées à la formation.

Un commissaire s'interroge sur l'écart si important de 3.7 millions au niveau des charges de personnel alors qu'au niveau du tableau des ETP, l'écart est faible. Il lui est répondu que dans le B02, il existe une subtilité qui est la cellule de retour au travail. Cette cellule existe depuis 11 ans et a été conçue avec les syndicats. Si une personne est absente plus d'un certain temps, cela peut être intéressant de lui proposer de retourner au travail sur un autre poste afin de lui permettre de regagner confiance en elle. Ceci a pour but d'éviter la désinsertion professionnelle, qui peut se mettre très rapidement en place. Cette cellule prend en charge 15 à 20 personnes par an afin de les aider. Par exemple, un agent de détention qui n'arrive plus à se projeter dans son travail peut effectuer un stage ailleurs pour récupérer la capacité de travail. Ce n'est pas budgété en postes, mais en francs dans la B02. Usuellement, les personnes sont budgétisées dans leur office. Quand elles passent en cellule de retour au travail, l'OPE prend en charge leur salaire et leur poste. Cela correspond exactement à 9,4 ETP à fin décembre. En corrigeant ces ETP qui ne sont pas budgétisés dans la B02, l'écart sur les ETP serait un montant de -7,7 ETP et non pas +1.74.

Un commissaire s'interroge sur l'effet sur l'absentéisme du plan QVT. Il lui est répondu que le taux d'absence a baissé, mais il faut souligner qu'ils sont sortis du Covid. Ils voient peut-être déjà les effets du plan d'absence. Ils ont mis des règles de suivi plus strictes pour les absences perçues comme injustifiées, ils ont renforcé les appels au médecin-conseil avec l'obligation pour le collaborateur de lever le secret médical lorsque des éléments laissent penser qu'il ne serait manifestement pas malade. Il peut ensuite y avoir des sanctions avec l'utilisation des jours de vacances, voire une suspension du salaire. Cela concerne peu de personnes, 100 à 120 personnes pourraient avoir des absences injustifiées. La fin du Covid a effectivement amélioré la situation. Pour le reste, cela prendra un peu plus de temps. L'OPE a beaucoup affiné les statistiques d'absence et fourni des chiffres de suivi aux managers RH pour suivre leurs absences. L'OPE a notamment fourni des données sociodémographiques. Lorsqu'un service est composé d'un effectif âgé, avec une classe de fonction basse, le taux d'absence est structurellement plus important qu'un service avec des personnes jeunes et très qualifiées. Vu les données sociodémographiques, ils peuvent affirmer aux chefs de service si leur taux d'absence se trouve dans la norme, ou s'ils l'ont dépassé, ou qu'ils sont en dessous.

Concernant l'indicateur 7.2, un commissaire s'inquiète de la diminution de 50% à 36% des EEDP. Il lui est expliqué que le nouvel indicateur a été introduit au budget 2023 et est comparé avec les comptes 2023. À titre d'information, les comptes 2022 se trouvaient à 50%, mais il n'y avait pas de cible, car ils l'ont introduit au budget 2023. Ces 36% concernent 18 entités sur 50. Il est ajouté que ces 18 entités ont atteint 80% (soit l'objectif de taux de réalisation des EEDP) et 32 entités sont en dessous de 80%. D'année en année, le taux global se situe plutôt autour des 70% de réalisation. Ce sont toujours les mêmes qui dépassent les 80% ou qui sont en dessous, il était important de mettre le doigt dessus pour faire réagir les entités. Elle précise que le taux se calcule par offices et directions générales en prenant tous les postes fixes. Il est conclu que l'indicateur est mal formulé et qu'il devra faire l'objet de précisions pour les années prochaines.

**Programme B.03 : Gestion financière transversale et départementale et achats**

Les principaux projets concernant la B03 et tout ce qui concernait l'organisation et les processus de recouvrement, dont le contentieux non fiscal.

Il a fallu rencontrer tous les offices émettant des factures afin d'évaluer comment établir un plan pour ces prochaines années avec des outils demandés par la Cour des comptes et les changements législatifs. Il relate les travaux sur les caisses de prévoyance, dont celle de la police, ainsi que le projet de loi sur les retraites des membres du Conseil d'Etat.

Au budget B03, il est souligné un écart important sur les charges de personnel et un pic de postes vacants l'année dernière. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'à -6 ETP vacants, ces postes vacants sont en train de se résorber. Pour l'écart négatif sur la nature 31, cela est expliqué en partie par le fait que les mandats d'expertise, réalisés dans le cadre des travaux pour les caisses de pension de la police, ont été pris en charge non pas par la DGFE, mais par le DIN.

Les commissaires n'ont pas eu de questions concernant le programme B03.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

**COMMISSION DES FINANCES**  
**Sous-commission Comptes 2023**

**Rapport de la sous-commission sur la politique publique B**  
**Programme B04**  
**Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique- DT**

Commissaire : Stéphane Florey & Emilie Fernandez

Rapporteuse : Emilie Fernandez

**En présence de**

HODGERS Antonio, DT, Magistrat

GOUMAZ Christian, DT, Secrétaire général

GUEORGUIEV Carole, DT, OCBA

DEKONINCK Frédéric, DT, Directeur financier

JANDEAU Serge, OCBA, Directeur financier

**Programme avec 6 prestations (4 OCBA / 2 départements)**

1. Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'État
2. Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'État
3. Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'État
4. Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'État
5. Maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'État
6. Logistique départementale

**Projets prioritaires 2023 :**

- 650 fonctionnaires ont emménagé en mai 2023 sur le site de la pointe nord du PAV
- Crédit d'un milliard pour financer la transition écologique des bâtiments propriétés de l'Etat.
- Périmètre de la loi 12552 Embrasures - phase 1 étendu à des travaux de rénovation plus globaux.
- Participation au plan de continuité des activités en planifiant et réalisant des travaux permettant l'alimentation électrique de bâtiments stratégiques par des groupes de secours (générateurs).
- Les travaux de rénovation du parc immobilier se sont poursuivis sur de nombreux bâtiments.
- Le bâtiment pour les troupes de sauvetage à Epeisses a été mis en service.

**Chiffres clés OCBA:**

Le patrimoine immobilier représente ~1'730 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites, dont ~1'473 bâtiments cadastrés propriété EGE sur près de 494 sites. En termes de valeurs, les bâtiments propriétés EGE (PA) sont d'environ 3.9 milliards et les terrains propriété EGE (PA) d'environ 4.9 milliards. Au niveau des investissements, cela représente 200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans, toutes politiques publiques confondues. Sur l'exploitation, il y a environ 13'000 demandes



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

d'intervention/travaux d'entretien courants en 2022, environ 3'800 contrats actifs de maintenance et d'entretien, environ 280 baux (Etat locataire) et près de 940 baux (Etat propriétaire/bailleur).

**Comptes 2023 :**

Charges de personnel : 1,7 million en dessous du budget à cause de délais pour recruter relativement importants. Il est difficile de recruter parce que le secteur de la construction se porte bien à Genève. De plus, les postes ont été largement pourvus par promotion interne donc il y a une cascade qui s'opère. Il manque à fin 2023 -17,25 ETP à l'OCBA et -2,65 ETP aux logistiques départementales.

Charges de biens et service : 2,3 millions au-dessus du budget. Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires et s'explique tout d'abord par l'énergie, avec la hausse du coût de transport de l'électricité et les premières hausses du coût du réseau qui ont dû être absorbé. L'ensemble des cuves de mazout ont également été remplies en raison de la crise énergétique. A l'inverse, un non dépensé de 0,8 million sur les prestations de services et d'honoraires est constaté. L'entretien des terrains et bâtiments a coûté 2 millions de plus que prévu et pour les loyers des immeubles locatifs, ils sont à -1 million. Les charges diverses sont à +0,5 million.

Amortissements (nature 33) : ils sont +7.3 millions (+3.2%) au-dessus du budget essentiellement dû à des mises en service de bâtiments et activation annuelle des dépenses du crédit de renouvellement.

Revenus divers (nature 43) : ils sont à -2 millions (-36%) qui sont liés au problème de l'activation des postes qui ont pris du retard à l'engagement, ils ont moins de recettes d'investissements. D'autre part, ils arrivent à la fin du crédit de renouvellement pour respecter le crédit octroyé.

Sur les investissements : il y a 173 millions de dépenses. 4 politiques publiques concentrent 87% des dépenses : la formation représente 50%, les états-majors et prestations transversales 18%, les autorités et la gouvernance 10% et la sécurité à 9%. 58% de ces dépenses sont consacrées à la création de nouveaux actifs, 32% au renouvellement d'actifs et 10% à la transition écologique.

L'investissement principal reste le crédit de renouvellement (55m) Ensuite la surélévation du collège Rousseau (22m), le bâtiment pour les archives d'État de Genève (14m), la rénovation d'Uni Bastions (9m), l'efficacité énergétique 8,5m), la Haute école de la santé et le pavillon modulaire CFSP (8m), la transition écologique (8m), les acquisitions de terrains et bâtiments (7m), la relocalisation de la caserne des Vernets (7m) et pour les HUG la subvention pour la rénovation et l'agrandissement des blocs opératoires (5m).

Avec 31 millions de francs de dépenses, les investissements sur la politique publique B représentent 18% des investissements totaux de l'OCBA. Pour l'efficacité énergétique, ils sont à 8,47 millions et pour la transition écologique 8,01 millions.

À la suite d'une question d'un commissaire, M. JANDEAU clarifie que les terrains et les bâtiments sont des objets de gestion qui sont séparés à l'État. Même un terrain sur lequel il y aurait un bâtiment propriété de l'État, on trouve le bâtiment dans une rubrique et les



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**

terrains dans une autre. M<sup>me</sup> GUEORGUIEV ajoute que l'Etat peut être propriétaires du bâtiment, mais pas du foncier.

En réponse à la question d'un commissaire sur les véhicules du Conseil d'Etat, M. GOUMAZ explique que l'État reste propriétaire de ses véhicules à quelques exceptions. Le parlement a voté un crédit qui permet d'électrifier ce parc. M<sup>me</sup> GUEORGUIEV ajoute qu'une mise en commun des véhicules de plusieurs départements est souhaitée.

Sur la base des indicateurs, une commissaire s'étonne que l'on arrive à maintenir les objectifs tout en n'ayant pas eu la possibilité de recruter. Elle demande s'il a été fait appel à des services externes ou à de la sous-traitance. M. GOUMAZ explique qu'un des gros enjeux pour le département est d'accélérer la question de la transition énergétique à laquelle ces postes étaient destinés. M. HODGERS explique que l'absence des postes va se faire sentir sur la durée.

A la demande d'une commissaire, M. JANDEAU rappelle que l'efficacité énergétique correspond à des mesures d'optimisation sur les installations existantes (chauffage, ventilation) alors que la transition écologique – étape 1 est le nouveau nom qui a été donné à l'ancienne loi 12552 Embrasures phase 1 et dont le périmètre a été étendu.

Un commissaire demande combien de bâtiments ou de chantiers gère une personne. M. GOUMAZ répond que c'est une question de volumétrie que l'enjeu actuel est d'augmenter sensiblement. M<sup>me</sup> GUEORGUIEV ajoute que la transition écologique et les transformations vont impliquer des coûts de fonctionnement, en termes de contrats de maintenance. Par exemple, les toitures végétalisées nécessitent une adaptation des coûts de fonctionnement. Dans le cadre du crédit de renouvellement, les chefs de projets et les architectes gèrent environ 30 à 40 projets en continu. M. JANDEAU explique qu'un crédit de renouvellement, sur sa durée de 5 ans, couvre à peu près 800 projets.

A la demande d'un commissaire concernant la rénovation du bâtiment de Champ-Dollon, M. JEANDEAU répond qu'un plan directeur pénitencier a été adopté et traité par les conseillers d'État en charge et qu'ils s'acheminent plutôt vers une démolition puis une reconstruction. Mais cela nécessite la construction préalable d'un nouveau bâtiment. M<sup>me</sup> GUEORGUIEV ajoute qu'en amont ils feront des investissements pour faire tenir Champ-Dollon encore 10 à 15 ans.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B05: Systèmes d'information et numérique (DIN) 22 avril 2024

**Commissaires : FERNANDEZ Emilie – ANDERSEN Michael**

**Rapporteur : ANDERSEN Michael**

#### Personnes auditionnées :

KAST Carole-Anne	Conseillère d'Etat
BACHMANN Alain	Directeur général de l'OCSIN
BARCLAY Alexander	Délégué au numérique
CLAVEL Michel	Directeur financier
SCHRENZEL Guy	Secrétaire général

#### Synthèse

À titre liminaire, il est indiqué aux commissaires que les charges totales sont inférieures au budget de CHF 3.1 mio. Tandis que les revenus sont eux également en baisse de CHF 2.9 mio.

Analyse de la baisse des charges :

- -2.4 mio. sur les charges de personnel (30)
- -0.2 mio. sur les charges de biens et services (31)
- -0.6 mio. sur les amortissements (33)

Au niveau de la baisse des charges de personnel, 1.9 mio est attribué à l'OCSIN et à 0.5 mio à la DOSI. Ceci est principalement lié à un turnover observé au cours de l'année et à des délais de recrutement élevés (180 jours) pour les postes ouverts. Concernant les DOSI, le turnover est imputé au DF, au DIP, au DT et au DIN.

En nature 31, les charges présentent un non-dépensé de 0.2 mio.. Cependant, ce montant final résulte de différents facteurs ayant un impact varié. Le dépassement de 1.8 mio. est principalement dû à des prestations de service et à des honoraires accrus en raison de l'augmentation de la volumétrie des activités informatiques courantes (RUN) de l'OCSIN, ainsi qu'à certaines activités telles que le support Helpdesk ou le centre éditique. L'OCSIN a également recours à des dépenses supplémentaires pour les contrats LSE (Location de Service) afin de faire face aux absences de longue durée ou aux besoins supplémentaires liés directement aux activités déjà mentionnées.

La Location de Service (LSE) est une pratique utilisée pour remplacer le personnel en cas d'absence. Il est important de noter que ce personnel temporaire n'est pas considéré comme des auxiliaires, mais plutôt comme une solution de remplacement ponctuelle et externe.

Par ailleurs, les charges de location ont baissé de 0.3 mio. par rapport au budget et des économies de 0.2 mio. sur les charges liées aux marchandises ont été faites.

En ce qui concerne la nature 33, la baisse de 0.6 mio. découle des amortissements induits par les différents effets sur les natures 30 et 31.

Analyse de la baisse (-) / hausse (+) des revenus :

- +0.7 mio. sur les taxes et redevances (42)
- -3.9 mio. sur les revenus divers (43)
- +0.2 mio. sur les revenus de transferts (46)

Sur la nature 42, l'écart découle des prestations réalisées par l'OCSIN pour le compte des HUG, du Service intercommunal d'informatique ou directement au profit de la Ville de Genève. Il note aussi des remboursements en matière d'assurances sociales, supérieurs à ce qui était escompté au moment du budget, notamment pour les accidents et les congés maternité, etc.

Sur la nature 43, la baisse des revenus est liée à la baisse de l'activation des collaborateurs consacrant leur temps au développement de projets informatiques d'investissements pour 4 mio. et à une reprise sur des provisions liées à un litige RH d'environ 0.1 mio..

Enfin sur la nature 46, l'augmentation est liée à la réception de subventions de la part du SECO.

### **Turnover :**

**Est-ce que la difficulté dans le recrutement s'explique par le manque de profils adéquats ?**

Ceci est confirmé en précisant que l'OCSIN compte une importante masse de personnel, avec 800 collaborateurs, et que l'office fait face à des difficultés pour trouver des profils adéquats sur le marché, que ce soit en raison de l'âge de départ à la retraite ou d'autres raisons. Malgré les jeux de recadrage internes, le manque persiste et entraîne souvent une certaine latence dans le processus de remplacement. Il peut arriver qu'il faille jusqu'à quatre publications suite à des retours insatisfaisants.

**À quoi sont dus les départs/les rotations en question ?**

En 2023, il y a eu 32 départs dus à des fins de contrat, des licenciements, des retraites ou des transferts externes, représentant 5% du total. Il ajoute qu'au terme de l'année 2023, 44 nouveaux arrivants ont été enregistrés à l'OCSIN, entre le renouvellement des postes et les postes supplémentaires à pourvoir. En complément, par rapport aux

comptes 2023, sur les 31 postes indiqués vacants au 31 décembre, 12 ont été pourvus à fin mars 2024, soit au premier trimestre. La forte rotation devrait se poursuivre, car des départs à la retraite et des rentes-ponts ont été annoncés, notamment 14 en 2024, 14 en 2025 et 15 en 2026, puis plus de 20 par année pour les années 27, 28, 29. Ce qui signifie qu'il faudra s'attendre à ce que le nombre de postes figurant aux comptes du 31 décembre des années à venir restera probablement à hauteur de cette moyenne.

### **Y-a-t-il eu des entretiens de départ (32 départs) ?**

Il est répondu que le management mène des entretiens de départ, car parfois des choses sont exprimées lorsque les gens partent qui ne le serait en temps normal. Il considère que cela constitue également un feedback intéressant pour les RH. Il précise qu'il y a eu 5 fins de mission, 3 fins de contrat, 3 licenciements, 12 départs en raison de la rente-pont AVS, 6 départs à la retraite et 3 transferts externes (restant à l'État, mais dans un autre service).

### **Y-a-t-il une volonté d'engager des personnes avec un niveau de formation moins élevé ou par le biais de l'apprentissage ?**

Le travail effectué est assez complexe et nécessite un temps d'apprentissage conséquent. Les postes ouverts requièrent en moyenne une expérience de 4 à 5 ans. Il est envisagé de lancer un projet spécifique visant à proposer une dizaine de postes auxiliaires pour des premiers emplois, avec une durée maximale de 3 ans. Pendant cette période, il souhaite faire appel à des personnes issues de l'université et des hautes écoles telles que l'HEG et l'HEPIA ou autres. Cette proposition vise à développer des compétences locales et favoriser une transition efficace vers de nouveaux talents. Cette initiative vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents locaux et à promouvoir une pyramide des âges inversée, car l'âge moyen de l'OCSIN est actuellement de 49 ans. Par ailleurs, ce projet pourrait être intéressant pour les étudiants en formation duale. Cela bénéficiera à l'ensemble du marché du travail.

### **Projets d'investissements :**

#### **Est-ce que l'avancement des projets est impacté par les temps de recrutement ?**

Les difficultés de recrutement ont un impact sur toute l'activité, car la priorité est donnée à des activités nécessaires au fonctionnement (RUN), mais en même temps, ils doivent piloter des études et faire appel à des mandataires externes. Cela nécessite des ressources internes, ce qui retarde les projets qui devraient pouvoir démarrer. Cela n'affecte pas seulement le fonctionnement pur de l'organisation, mais cela empêche également de progresser aussi rapidement que souhaité en termes de transition numérique.

### **E-Demarches :**

L'environnement des e-démarches a vraiment évolué depuis le début de l'année jusqu'à présent.

### **Quand est-ce que les demandes pour les manifestations seront possibles sur les e-demarches ?**

Pour les manifestations, la partie prestation est également gérée par le DIN et la direction juridique, qui s'occupent des demandes d'autorisation. Il y a effectivement un projet au sein du DIN visant à refondre complètement le guichet des manifestations, mais ce projet est en cours de débat et de développement.

### **Pourquoi l'indicateur des e-demarches n'est-il pas atteint ?**

Il est indiqué qu'un projet de loi en cours d'élaboration au sein de l'administration qui pourrait offrir des opportunités pour les métiers qui souhaitent s'impliquer davantage dans ce domaine et l'élargir.

L'OCSIN est sollicité, de la même manière que l'OCBA, par tous les départements pour leurs activités. Cependant, ils n'ont pas la capacité de les prendre simultanément. Un arbitrage est donc effectué par le collège des secrétaires généraux, qui détermine l'ordre de priorité des projets à traiter en premier. Il est vrai que certains projets doivent attendre parce qu'ils sont complexes et nécessitent plus de temps et de ressources. Il faut choisir entre traiter cinq projets simples plutôt qu'un seul projet complexe ou l'inverse.

### **Revenus des prestations réalisées :**

#### **Quelle est la nature des prestations réalisées auprès des tiers ?**

Pour l'IMAD et l'Hospice général, il s'agit de prestations liées au réseau informatique mis à disposition, où ils agissent en tant que transporteurs. Pour les HUG, ils bénéficient également d'infrastructures réseau fibres optiques afin de relier leurs sites, les universités et les HES également. Enfin, pour les HUG, l'État fournit aussi des prestations pour la centrale d'urgence (144 et 117).

### **Cyberattaques :**

#### **Qu'est-ce qui est prévu pour s'adapter aux cyberattaques et la fréquence a-t-elle augmentée ?**

Il existe un programme pour gérer les risques majeurs, risques identifiés dans le cadre de l'étude cantonale KATAPLAN. Ce programme couvre deux types de risques liés aux services numériques : les risques matériels/naturels tels que les incendies, les inondations, les tremblements de terre, etc., et les risques liés aux cyberattaques. Pour protéger les infrastructures critiques et les données, un plan d'action est élaboré pour atténuer ces risques. En ce qui concerne les cyberattaques, les risques potentiels sont identifiés et des mesures de mitigation sont mises en place afin d'atténuer ces risques. Ils identifient également les infrastructures internes les plus critiques et déploient des mesures pour prévenir les attaques et des mesures de remédiation en cas d'attaque réussie. Cependant, ils rencontrent des difficultés à recruter des experts en cybersécurité. Plus concrètement, il mentionne un groupe qui réunit les acteurs genevois pour se tenir informé et s'entraider. Ils ont également mis en place un centre opérationnel qui analyse les événements afin de détecter les attaques potentielles et prendre des mesures préventives au quotidien.

---

**Y-a-t-il une sensibilisation et des formations internes pour limiter les risques humains ?**

Il est indiqué que des formations sont mises en ligne, comprenant des tutoriels pour éviter les risques liés à la sécurité informatique. Ces formations consistent notamment en 4 à 6 vidéos destinées aux collaborateurs. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation comprenait un faux phishing. Le facteur humain est pris très au sérieux.



**COMPTES 2023**  
**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES**  
**SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE C :**  
**Département de la cohésion sociale**  
**Audition du 29 avril 2024**

**Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes**

**Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) :** Elle a fait l'objet d'un vote positif du parlement le 23 juin 2023 et **entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025**, ce qui permettra au département de mettre en œuvre tous les chantiers auxquels il est astreint pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

**Jeunes adultes à l'aide sociale : son nombre tend à augmenter de façon très importante**, ce qui est vraiment préoccupant. Dans le cadre des réflexions sur l'application de la LASLP le département veut mettre un accent particulier sur ces jeunes adultes, qui n'ont rien à faire à l'aide sociale. Ils ont certes besoin d'un soutien éducatif et d'un soutien financier, mais il convient de trouver d'autres manières de le faire que par le biais de l'aide sociale. Le département avait lancé, pendant la période Covid, **l'allocation de préformation (APF)**. L'idée est d'accélérer la mise en place de ce mécanisme en faisant le lien avec les bourses et prêts d'études. Pour ceux qui n'ont besoin que d'une aide financière, le dispositif de l'Hospice général n'est pas forcément utile. Il faut voir si le projet-pilote s'avère favorable et s'il serait envisageable de **modifier la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE)** pour pouvoir adapter ce dispositif de financement pour les jeunes, l'objectif étant que le service des bourses et prêts d'études puisse accorder la bourse d'allocation de pré-formation à ces jeunes. Ces derniers n'émergeraient ainsi plus à l'aide sociale, mais seraient accompagnés par le service des bourses et prêts d'études. Cela signifierait aussi pour eux un accompagnement adapté. Le dispositif de formation s'articulerait en collaboration avec le DIP, puisque ces jeunes intégreraient des formations professionnelles ou académiques. Il s'agira probablement d'améliorer la transition entre les mesures FO18 et la suite ou d'envisager de poursuivre certaines mesures FO18 au-delà de 18 ans. Le DCS travaille également avec l'OFPC sur le **dispositif CAP Formations**. Pour avoir un bon accompagnement des jeunes adultes, il faudrait en tous les cas améliorer le **ratio conseiller-demandeurs** (actuellement, un conseiller pour 70 demandeurs).

**Jeunes en rupture :** Pour capter un certain nombre de jeunes en rupture, un appel à projets a été lancé avec **Objectif jeunes**, avec le soutien du département et d'une fondation privée. Par le biais des sports, de la culture et des arts, il est possible de toucher un certain nombre de jeunes qui ne sont pas dans des projets de formation. Grâce à cet appel à projets, huit jeunes sur dix sont en voie d'intégrer des processus de formation ou d'insertion.

**Migration** : Le nombre de personnes à l'asile est aussi une autre importante préoccupation. L'**augmentation de ce nombre** s'élève à +60,14% en une année. Les équipes de l'Hospice général ont réussi à trouver un toit pour tous ceux qui sont arrivés à Genève, y compris dans le dispositif mis en place à Palexpo qui accueille près de 600 personnes. Il n'y a **jamais eu autant de personnes sous protection migration (plus de 10 000 personnes)**. C'est une préoccupation majeure qui ne consiste pas seulement en l'**ouverture de lieux d'accueil** ou en la **mise à disposition de structures de soins**, mais aussi en l'**offre de perspective professionnelle**. Le canton de Genève s'est mis d'accord avec la Confédération, notamment concernant les permis S (ressortissants provenant d'Ukraine), pour augmenter le taux d'insertion et de prise d'emplois. Il s'agit d'un objectif important, mais sur lequel le canton a une marge de progression, ce qui n'est pas évident au vu du tissu économique du canton (de nature plutôt tertiaire à haut niveau, ce qui nécessite la maîtrise du français et/ou de l'anglais).

**Réfugiés mineurs non accompagnés** : Le chapitre de la migration comprend la question des réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA), dont le **nombre est un record**. Le foyer de l'Etoile a été fermé, d'autres solutions ayant été trouvées, mais les **prévisions du SEM continuent à aller vers l'augmentation**, car ce sont les conjonctures géopolitiques qui président à ces projections. La prise en charge des réfugiés mineurs diffère de la prise en charge des réfugiés majeurs, car les logements et la dotation en personnel s'avèrent différents.

**Personnes faisant l'objet d'une protection du TPAE** : Le **projet RePair** (protection de l'adulte) est issu d'une étroite collaboration entre le DCS et le Pouvoir judiciaire. Le contexte s'avère particulier, notamment au regard du très grand nombre de personnes faisant l'objet d'une protection du TPAE et adressées au Service de protection de l'adulte, ce qui a engendré une demande de crédit supplémentaire pour faire face aux engagements du SPAD. Les choses vont dans le bon sens. La décision positive du Grand Conseil a permis d'enclencher les recrutements, ce qui soulage passablement la direction du service. Il faut toutefois savoir qu'il y a **en Commission des droits de l'homme un projet de loi qui vise à faire en sorte que les curateurs soient des laïques à un tarif horaire de 65 francs**. **Si ce projet de loi devait être accepté, il aurait pour conséquence le transfert de 1 700 personnes au SPAD, personnes qui sont actuellement prises en charge par des curateurs privés**. On reporterait ainsi sur le service public les curatelles aujourd'hui assurées par des privés, étant précisé que le nombre de curatelles a augmenté à la fin de l'année 2023 et a continué à augmenter en janvier, février et mars 2024. Dans ce contexte, il y aura une **demande de crédit supplémentaire en faveur de Pro Senectute**. Il y a une corrélation entre l'augmentation du nombre de dossiers et le nombre d'absences de collaborateurs engendrées par un manque de collaborateurs pour les traiter. **La plus forte augmentation du nombre de dossiers a été enregistrée en 2023, soit 587 nouveaux mandats confiés au DCS** (349 en 2021 et 464 en 2022). La Conférence fédérale nationale de protection des mineurs et des adultes (COPMA) préconise en moyenne un ratio de 60 dossiers par curateur accompagné d'une ressource administrative équivalente. **A Genève, ce ratio est actuellement de 69**. La complexité des dossiers à traiter est par ailleurs toujours plus grande.

**Seniors** : L'année 2023 est la première année où les **seniors ont été intégrés au sein du département**. Ils sont désormais rattachés à la politique C02 (Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées), en corrélation avec les prestations complémentaires, les EMS et les foyers de jour.

**EMS : L'âge moyen d'entrée en EMS a tendance à augmenter.** Le revers de la médaille étant les problèmes rencontrés par les EMS, qui accueillent des personnes de plus en plus âgées et dont la **prise en charge est plus compliquée. L'objectif est donc de pouvoir mieux anticiper les entrées.** Le rattachement des EMS au DCS change l'optique d'investissement de la prise en charge des seniors, qui doit être la plus cohérente possible. Il s'agit aussi de mettre davantage l'accent sur le « s » d'EMS, étant précisé que **250 à 280 personnes sont chaque mois en attente d'une place en EMS. Le manque de places en EMS et la constitution des dossiers sont des problèmes majeurs, étant précisé que 70% environ des personnes en EMS bénéficient de prestations complémentaires.** Il faut donc l'aval du SPC pour que les personnes puissent entrer en EMS. 85% des personnes entrant dans un EMS proviennent de l'hôpital, ont donc déjà perdu leur autonomie et la préparation de l'entrée en EMS ne se fait alors pas dans des conditions optimales.

**Monde du handicap :** Le département a particulièrement accompagné le monde du handicap, avec les EPI et les autres ETH avec lesquels le département a travaillé **pour augmenter le nombre de places et d'autres dispositifs qui pourraient être partagés entre les familles, les personnes concernées et les institutions.** Des **hébergements mixtes** pourraient être imaginés. Cela a notamment été testé à Clair-Bois avec le **projet Passerelle**. Il y a quelques écueils pour le moment, notamment sur les questions de financement en lien avec les prestations complémentaires.

**Subsides d'assurance-maladie :** Le département a pu concrétiser l'**aide supplémentaire accordée en 2023.** Cela n'a pas été sans effet sur le traitement ordinaire des demandes, raison pour laquelle la Commission des affaires sociales a été amenée à modifier la loi concernée. **Cela permettra de rendre pérenne la mesure et de simplifier le travail administratif.**

**Hospice général :** La progression du nombre de dossiers d'aide sociale est contenue par rapport à ce qui avait été imaginé. L'augmentation est de 3,5%. Avec la nouvelle loi, l'objectif est de pouvoir augmenter le nombre de sorties et de sorties pérennes. **La durée moyenne de la prise en charge a été évaluée à 28 mois et est de 37 mois dans la réalité. Concernant le temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins et sa réalisation par le servie de l'assurance-maladie, l'objectif est de 35 jours, le traitement réel s'élève à 65 jours.** Les choses se sont dégradées. Le volume de dossiers augmente et les ETP sont plus ou moins stables.

**Lutte contre le crack :** Le partenariat entre quatre départements (DCS, DIN, DIP et DSM) a pour but de répondre à une situation de tension majeure. Le DCS travaille à l'élaboration d'une solution d'**hébergement temporaire pour les personnes consommatrices** (Le Passage) et à l'**élaboration d'activités qui leur permettent de faire autre chose que d'être dans la rue.** Cet élément a fait l'objet d'une inscription dans le projet de budget 2024. **La population consommatrice est toujours aussi importante et augmente un peu.** Il y a d'importants défis au niveau de la prise en charge, raison pour laquelle un lieu supplémentaire avait été inscrit dans le budget général, en lien avec Quai 9, pour éviter de mélanger les populations, qui demandent un accompagnement très spécifique. Les moyens financiers investis dans cette lutte comportent également un **renforcement de la police**, ce qui prend du temps, tout comme **l'extension du Quai 9.** Une personne sous crack implique une ressource sanitaire, une ressource sociale et une ressource sécuritaire, et ce sans parler de l'infrastructure.

**Prestations complémentaires : Il y a toujours un certain nombre de personnes qui ne les sollicitent pas. La réforme fédérale vise à complexifier les choses.** Le service des prestations complémentaires, organe d'exécution de la loi fédérale, est chargé de vérifier ce que les demandeurs ont fait de leur fortune au cours des dix dernières années précédant la demande de prestations, ce qui implique de nombreux allers-retours entre le service et les demandeurs. La réforme fédérale conforte ces mouvements avec un **objectif clair du Conseil fédéral, à savoir diminuer l'augmentation du nombre de demandes.** Ainsi, **la durée de traitement des dossiers peut être très longue**, entre un quasi triplement du nombre de dossiers depuis 2015 et pas de ressources supplémentaires pour les traiter. La durée de décision pour une rente face à un dossier complet sur le plan administratif peut prendre entre 19 et 21 jours en moyenne. Le Département a instauré, **au sein du Bureau d'information sociale, la présence d'une personne susceptible de répondre directement aux questions concernant l'assurance-maladie et les prestations complémentaires et les personnes atteignant l'âge de l'AVS reçoivent une information relative aux prestations complémentaires.** Il y a environ 27 000 personnes bénéficiaires des prestations complémentaires. Genève octroie des prestations complémentaires cantonales, qui complètent les prestations fédérales et il y a un service des prestations complémentaires, alors que c'est, dans d'autres cantons, l'Office cantonal des assurances sociales qui effectue ce travail.

**Tous les éléments ayant engendré un dépassement ont fait l'objet d'une décision de la Commission des finances pour des crédits supplémentaires.** Il reste un certain nombre de dossiers sur lesquels le département travaille actuellement, comme RePair, la réforme des prestations complémentaires familiales et la lutte contre le surendettement.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LES PROGRAMMES D01-D02 Département de la cohésion sociale (DCS) 29 avril 2024

**Commissaires : CARASSO Grégoire – SEYDOUX Laurent**  
**Rapporteur : SEYDOUX Laurent**

#### Personnes auditionnées :

APOTHÉLOZ Thierry	DCS	Conseillère d'État
ADLY Hossam	DCS	Secrétaire général
BINDER Rogers	DCS	Directeur financier
FALCIOLA ELONGAMA Marie-Anne	DCS	Cheffe du service des finances et logistique de l'Office cantonal de la culture et du sport

#### Présentation

M. APOTHÉLOZ explique qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), un levier considérable s'annonce. Cependant, pour l'année 2023, cette politique n'a pas encore été pleinement mise en œuvre, car la Ville de Genève, l'ACG et le canton ont investi leur temps dans la mise en place de cette loi. Ainsi, l'année 2024 sera consacrée à sa mise en œuvre, avec les premiers éléments du volet de cofinancement des institutions. Les organismes tels que l'OCCS, le DIP ou le DCS fonctionnaient selon la LRT culture, alors qu'avec LPCCA les implications sont diverses, impliquant notamment un engagement professionnel et personnel plus important. Au niveau du Grand Conseil, il y a aura également une multitude de nouveaux projets de loi qui seront proposés ainsi que de nouveaux engagements financiers sur le PFQ, avec une augmentation totale de 11 millions CHF en apport, le reste étant complété par des transferts via le Fonds de Régulation. Le canton affiche un positionnement fort en faveur de la culture, ce qui devrait bousculer les habitudes, notamment dans le milieu culturel genevois. Des efforts seront entrepris pour renforcer, de manière plus précise et engagée, la rémunération des artistes, ainsi que pour encourager l'engagement de partenaires dans ces domaines. En collaboration avec la Ville de Genève, mais également avec d'autres communes, ils avancent dans la bonne direction, notamment en ce qui concerne la rémunération et les enseignements tirés de la pandémie, avec la mise en place de dispositifs de soutien dans le domaine des arts visuels. Il précise que le portage salarial au sens strict du terme a rapidement été mis de côté, car il a été jugé inadapté.

Un commissaire demande comment le portage salarial sera mis en œuvre pour des rémunérations ponctuelles



M. APOTHÉLOZ indique qu'il s'agit d'une coopérative, une sorte de petite sœur du portage salarial, axée sur deux domaines sensibles : les musiques actuelles et les arts visuels. Le département co-finance cette structure qui facilite l'inscription des artistes.

M. APOTHÉLOZ mentionne également les avancées concernant le musée de la bande dessinée, un projet géré par une fondation. Ils travaillent actuellement sur les plans de financement des infrastructures, avec un investissement continu pour collaborer avec cette fondation. Il fait également référence au rapport de 2023 sur le fonds cantonal d'art contemporain. Il souligne la collaboration avec la Ville de Genève, notamment lors de l'inauguration d'un ouvrage du côté de Bernex, le « Beautiful Bridge ».

Pour les années 2024 et 2025, il évoque des réflexions sur la capacité à sortir des murs, envisageant des projets « nomades » sans lieu fixe, nécessitant une certaine inventivité. En ce qui concerne le sport, il met l'accent sur la collaboration avec Special Olympics Switzerland pour développer l'inclusion dans le sport à Genève. Il mentionne également la préparation des Jeux olympiques de 2024 à Paris avec Team Genève, ainsi que deux grands événements à Genève en 2025 : l'Euro féminin de football avec cinq matchs, dont un quart de finale et une demi-finale, et une course sur le lac de Genève en septembre 2025. Ces événements s'inscrivent dans la stratégie sportive de Genève, mettant l'accent sur l'accueil de grands événements et la recherche de manifestations sportives pour un public plus large.

Il souligne l'importance des activités sportives et culturelles pour les jeunes, notamment avec des initiatives telles que les activités du mercredi qui rencontrent un franc succès. Pour l'année 2023, l'accent est mis sur le public cible, 0-4 ans, en collaboration avec les parents, notamment à Plan-les-Ouates, en partenariat avec une fondation suisse.

Un commissaire s'inquiète de la gouvernance, du département suite aux absences et démissions.

M. APOTHÉLOZ explique que la démission de la directrice générale a créé une situation difficile et a soulevé des questions quant à la gouvernance. En 2016, la fusion de la culture et du sport avait été envisagée dans le but d'obtenir des économies financières en regroupant les services, ce qui a été le cas pour au moins un poste. De plus, cette fusion visait à considérer la culture et le sport comme des éléments transversaux permettant un apport mutuel, comme cela a été le cas pour le fonds d'art contemporain.

Cependant, le bilan n'est pas satisfaisant : la directrice générale a eu du mal à réunir des systèmes de pensée et des organisations différentes. Le département a donc conclu qu'il était nécessaire de prendre le temps d'analyser profondément la situation et de repartir sur une gouvernance plus pérenne. Pour cela, le poste de directeur général n'a pas été immédiatement pourvu, et le département travaille actuellement avec l'aide d'une entreprise externe pour élaborer un nouveau modèle de gouvernance. Diverses questions sont en réflexion, notamment le profil du directeur général, la défusion des services ou encore l'exploration d'un troisième modèle de gouvernance.



En attendant, un comité de direction a été mis en place. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une situation de crise, que les collaborateurs et collaboratrices sont présents, et que tous travaillent volontairement sur la mise en place d'une structure pérenne.

Un commissaire demande comment il faut interpréter les chiffres reflétant le taux d'absence.

M. APOTHÉLOZ explique que, au sein du DCS, les chiffres sont liés à des situations individuelles, notamment celle de la directrice générale. Il mentionne également quelques cas malheureux de maladies de longue durée, comme le cancer, avec deux situations spécifiques, ainsi qu'une situation de burn-out, où la personne a été remplacée pour lui permettre d'envisager un retour au travail dans un autre service. En dehors de ces situations, les absences de courte durée sont dans la norme.

Un commissaire évoque les projets d'infrastructure et constate les difficultés rencontrées pour trouver un emplacement pour le football. Il s'interroge en particulier sur l'idée que le canton devienne un acteur du cofinancement, notamment aux Evaux, en mettant l'accent sur des disciplines déjà existantes telles que l'athlétisme, le frisbee et le football, avec une organisation et une gouvernance intercommunale.

M. APOTHÉLOZ explique que les infrastructures se situent au cœur d'un équilibre délicat. D'une part, il est indéniable qu'il y a un besoin en infrastructures. D'autre part, il faut trouver des solutions pour débloquer les projets et les infrastructures grâce à des leviers financiers. Cependant, il y a aussi un problème budgétaire, et pour l'instant, il attend de voir ce qui sera prévu dans le budget pour 2025, notamment en lien avec la réponse du Conseil d'État à la demande lancée par le PLR concernant l'IN 196, qui demande le déplacement d'une loi sur le sport au niveau constitutionnel. Cela pose la question de savoir si cela sera utilisé comme levier, mais avec quels fonds.

Ainsi, d'un point de vue purement sportif, il y a la volonté d'avancer sur les projets et les nouvelles infrastructures, en les accompagnant de leviers financiers. Cependant, cela dépendra essentiellement de la disponibilité budgétaire et de l'intérêt financier des communes. Il exprime donc qu'il sent que les infrastructures sont une priorité, mais que l'enthousiasme n'est peut-être pas aussi élevé que le leur au sein des communes ou du Conseil d'État.

Un commissaire soulève une question concernant les Évaux qui n'est pas directement liée au football. Il mentionne une modification dans la liste des subventions nominales, qui est substantielle.

M. APOTHÉLOZ explique que cette modification est liée au projet budgétaire de 2023. En 2022, il espérait obtenir les fonds avant de commencer les infrastructures pour le projet de football aux Évaux. Cependant, comme les travaux n'ont pas pu être lancés, l'argent n'a pas été dépensé comme prévu. Il avait convenu avec la fondation que la subvention serait acceptée pour un maximum de 10 ans, mais cette contribution était conditionnée par la mise en place des infrastructures aux Évaux, ce qui n'a pas été réalisé. C'est pourquoi il y a eu une variation dans l'utilisation des fonds.



Il aborde la question de la gestion des Évaux, où le premier arrêt du tribunal administratif du canton de Genève (TAPI) a été largement en faveur de l'État et de la Fondation des Évaux. Toutefois, ils attendent actuellement la décision sur le recours déposé devant le Tribunal fédéral (TF). L'arrêt du TAPI a été assez sévère à l'égard des opposants, mais il a déterminé que sur 2 ou 3 points, il fallait que le TAPI fasse le reste. Compte tenu de l'engagement sérieux dans ce dossier, il estime que si le TF devait être saisi, la procédure pourrait aller assez vite. Ils doivent désormais attendre la décision du TAPI sur les autres objets d'opposition. Il explique qu'en ce qui concerne Évaux, ce n'est pas seulement une question d'infrastructures. En reprenant la gouvernance des Évaux pour développer un modèle similaire à celui de Genève Plage, axé sur le multisport et l'accueil, il pense que les communes se retireront assez rapidement du modèle de financement. Par conséquent, le canton devra reprendre en charge le financement, comme c'est le cas pour Genève Plage.

Un commissaire a été frappé en lisant l'introduction par la proportion consacrée au fonds cantonal d'art dans la page dédiée à la culture. Il comprend que cette année est particulière en raison de l'explication de la charge financière liée à la réévaluation et à l'inventaire des collections. Il se demande quelle est la valeur de l'actif et du fonds.

M<sup>me</sup> FALCIOLA n'a pas de chiffre exact, mais l'ordre de grandeur est d'environ 30 millions. Cela inclut également les œuvres intégrées à l'espace public. Suite au récolement des œuvres intégrées réalisé en 2023, les œuvres détruites ont été retirées de l'inventaire et amorties, ce qui explique la variation des charges financières aux comptes.

Un commissaire évoque la vidéosurveillance du stade de Genève, mais il n'a pas remarqué de crédit de renouvellement. Il souhaite donc connaître la nature de cette vidéosurveillance.

M. APOTHÉLOZ explique que pour accueillir des matchs de coupe ou des événements étrangers comme l'Euro féminin, il est nécessaire d'augmenter la capacité de gestion des foules, notamment en renforçant la vidéosurveillance. Ainsi, l'intégralité du stade de Genève a été équipée d'un nouveau système de vidéosurveillance, avec le soutien financier du canton via un crédit de renouvellement.

Un commissaire comprend donc que l'enjeu de la vidéosurveillance n'est pas spécifiquement lié à des compétitions nationales suisses comme la Swiss Cup ou d'autres événements de ce type, mais plutôt aux contraintes et exigences externes, telles que l'accueil de matchs de coupe ou d'événements internationaux.

M. APOTHÉLOZ le confirme.

Un commissaire évoque une différence financière entre les comptes de 2022 et 2023, notamment à la page 11 où il remarque une diminution des charges de transfert d'une émission de 7 millions CHF. Il se demande s'il y a une raison particulière à cette diminution.



M<sup>me</sup> FALCIOLA note que cela s'explique par le supplément COVID.

Un commissaire constate que le DCS a engagé des auxiliaires, mais se demande s'il y a eu confirmation d'une diminution des effectifs en réponse à la situation liée à la COVID-19. Il se demande également si les mesures mises en place pendant la période de COVID-19 ont été maintenues ou si elles ont été réduites après cette période, ce qui aurait entraîné une diminution des effectifs.

M<sup>me</sup> FALCIOLA précise qu'à la fin de l'année 2023, il restait des tâches ou des engagements à finaliser en ce qui concerne les effectifs ou les mesures mises en place.

Un commissaire questionne la justification des enjeux de la facturation interne du département, comme mentionné à la ligne 39.

M<sup>me</sup> FALCIOLA donne l'exemple de l'entretien du bus du fonds cantonal refacturé par le DT.

Un commissaire demande en quoi les indicateurs culturels et sportifs sont utilisés. Il demande s'ils sont intégrés comme outil de pilotage pour le département.

M. APOTHÉLOZ répond en expliquant qu'historiquement, c'est la commission des finances qui a voulu changer la réflexion, en considérant non seulement les aspects financiers, mais aussi d'autres éléments tels que les indicateurs. Le département utilise ces indicateurs, car c'est une pratique standard dans leur exercice, mais il reconnaît que ces outils ne sont pas utilisés à leur plein potentiel.

Un commissaire note une nette augmentation dans le nombre d'athlètes pour team Genève. Il se demande s'il ne faut pas revoir la valeur cible de l'indicateur à 50.

M. APOTHÉLOZ 47 indique que pour l'édition 2024, les critères n'ont pas changé depuis Team Genève il y a 14 ans. Cela montre que le système de relève fonctionne bien, et ils s'en réjouissent. Les critères restent fixes, mais ils sont liés aux critères des Swiss Olympics. De plus, une partie de la finance est complétée par des partenaires privés, donc il n'y a pas de problème de financement. Ils peuvent également puiser dans les réserves du fonds du sport si nécessaire, mais cela peut être compliqué en raison des directives du Département des finances.

Un commissaire pense qu'il faut revoir la cible des indicateurs. Il note qu'en page 7, il y a eu des subventions qui n'ont pas été redistribuées ni en 2022 ni en 2023 à hauteur de 2 millions CHF.

M. BINDER explique que normalement, le montant devait figurer sous la culture (D.01) en tant que contrepartie financière de 37. Par le biais de la clé de répartition qui s'applique automatiquement, une partie de cette somme est imputée sur le programme D02.

M<sup>me</sup> FALCIOLA note qu'il s'agit de la part de la Confédération dédiée à COVID culture, qui aurait dû être imputée à 100% sur D.01.



**COMPTES 2023**  
**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES**  
**SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE E :**  
**Environnement et énergie**  
**Audition du 30 avril 2024**

**Rapporteurs :** M. Yvan ZWEIFEL, M. François BAERTSCHI François (rapporteur),

**Assistent pour le Département du Territoire :**

- M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat
- M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général
- M. Frédérick DECONINCK, Directeur financier
- M<sup>me</sup> Valentina HEMMELER, Directrice général OCAN
- M<sup>me</sup> Marie SAVARY, Juriste (OCEN)
- M. Philippe ROYER, Directeur général (OCEV)
- M. Gilles MULHAUSER, Directeur général (PCEau)

**Procès-verbaliste :** M<sup>me</sup> Carla HUNYADI

**Principaux écarts de la politique publique E**

- Les charges sont inférieures au budget 2023 de 5.5 MF (hors subventions à redistribuer et facturations internes). Elles représentent moins de 1% des charges globales de l'Etat.
- Les revenus sont inférieurs au budget 2023 de 1.2 MF (hors subventions à redistribuer et facturations internes).
- La contribution de la politique publique E améliore le résultat de l'Etat de +4.3 MF par rapport au budget 2023.
- Une partie importante de ces écarts est due à la difficulté d'engager le personnel spécifique. Dans les 10 prochaines années, il faudra renouveler 40% de l'effectif du Département.

**Programme E01 – Protection de l'environnement**

Démarrage des travaux pour le plan de mesures 2024-2028 du plan climat cantonal. Suite au refus de ce plan par une commission du Grand Conseil, un député s'interroge. M. HODGERS estime que la loi sur le climat, voté par le peuple suisse, lui donne déjà un cadre assez précis : « Si le peuple suisse veut qu'on atteigne la neutralité carbone, cela veut dire que les cantons doivent le mettre en œuvre. » Avec ou sans loi cantonale selon le conseiller d'Etat.



**Electromobilité** : poursuite de cartographie du développement des bornes de recharge. Un député s'interroge si cela va dans le bon sens. Il lui est répondu par l'affirmative. « Il y a un peu plus de 10'000 véhicules avec prise dans le canton de Genève », indique M. ROYER. C'est à peu près 5% du parc. Genève se place dans les 10 premiers cantons. En termes de disponibilité (nombre de bornes par rapport au nombre de véhicules en circulation), nous sommes au 5<sup>e</sup> rang. Vu la réalité genevoise, la task force réoriente la subvention vers les parkings des locatifs.

- Poursuite du programme géothermie
- Mise en œuvre du plan de mesure Opair 2028-2023, lancement des travaux pour le plan 2024-2029. Bilan du programme PAC'Air.
- Diffusion du programme Ecomat Ge (réutilisation des matériaux de construction).
- Baisses des taxes et redevances liées à l'assainissement des chaudières ; les usagers ont peu eu recours au SABRA et interviennent par eux-mêmes.

### Programme E02 – Energie

- Mise en œuvre du Plan directeur de l'énergie (PDE) et des énergies de réseaux (PDER) 2030 afin de sortir progressivement du chauffage fossile pour les bâtiments avec une rénovation massive du parc bâti existant et déploiement des infrastructures de réseau, en collaboration avec les SIG.
- Les mesures prises par la task force énergie pour éviter la pénurie ont eu des effets positifs sur la consommation d'énergie thermique.
- Poursuite de divers programmes et du réseau thermique Génilac ainsi que des projets de géothermie de faible profondeur à Mouille-Galand et Versoix.

Un député s'interroge sur la démission du directeur général des SIG, le conseiller d'Etat indiquant qu'il a reçu sa démission il y a quelques mois déjà et estimant que la gouvernance de l'institution est solide.

### Programme E03 – Gestion des eaux

Au niveau des écarts financiers plus significatifs, on a -0,6 MF en raison de délais de recrutements ; +1 MF sur les redevances hydrauliques (trimestre pluvieux). +8,2 pour les subventions redistribuées (subvention fédérale reversées aux SIG pour l'élimination de traces organiques dans les stations d'épuration).

- Stratégie territoriale de l'eau avec des coopérations transfrontalières.
- Remise à ciel ouvert de la Drize dans le PAV.

### Programme E04 – Agriculture et nature

- Plan d'action pour la biodiversité : les 117 actions sont entamées, voire terminées.
- Analyse des corridors écologiques suprarégionaux.
- Mise en œuvre de mesures contraignantes ou incitatives de réduction de produits phytosanitaires.



- Priorité sur les mesures de régulation des animaux posant problème aux cultures (sangliers, cerfs, etc.).

### Investissements

Moins de dépenses d'investissement sur les crédits d'ouvrage, principalement à cause de **retards juridiques et techniques**.

Subvention pour l'assainissement énergétique (L13222) (10.0MF) : elle n'a pas encore démarré. Zone portuaire et de loisirs du Vengeron (L12968) (-7.5 MF) : les travaux n'ont pas encore démarré suite à un recours sur l'autorisation de construire, le jugement est attendu en 2024. Sur l'axe stratégique réseaux (L12195) (-4.5 MF), il y a des retards en raison de problèmes techniques en lien avec Génilac (partage d'une tranchée de fouille avec les SIG). Concernant la renaturation Aire et Drize du secteur PAV (L13167) (-4.4 MF), la procédure d'adjudication est plus longue que prévu sur les travaux de la conduite d'adduction d'eau. Le développement d'un plan hydrogène cantonal (L12936) (-2.0 MF) n'a pas encore démarré, car le règlement d'application fixant les modalités d'octroi des subventions sera finalisé en 2024.

**COMMISSION DES FINANCES**  
**Sous-commission Comptes 2023****Rapport de la sous-commission sur la politique publique F – DIP**

---

Procès-verbaliste : Thomas HUMEROSE

---

<b>Membres</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
MARTI Caroline	S	Rapporteure
BLONDIN Jacques	LC	
<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
HILTPOLD Anne	DIP	
MARCHESINI Paola	DIP/SG	
BARBARESCO Laurent	DIP/DF	
JOST Samy	DIP/DF	
HUMBERT Thomas	DIP/DF	
HABERLER Laurent	DIP/DF	



## Introduction et présentation générale

Sur l'ensemble de la politique publique F, les dépenses sont en légère baisse et les revenus en légère hausse par rapport au budget.

S'agissant des postes, le nombre d'ETP au compte (photographie au 31 décembre 2023) est supérieur au bureau, mais les montants en francs des charges de personnel ne dépassent pas la ligne budgétaire.

Le nombre de postes non permanents élevé en comparaison d'autres départements s'explique par l'engagement de personnel remplaçant, spécificité du DIP.

Le nombre de postes non permanents est en légère hausse cette année par rapport aux années précédentes. Au DIP, en particulier dans l'enseignement spécialisé, ils font face à une pénurie de personnel formé. Ils sont alors contraints d'engager du personnel qui n'a pas (encore, finalisé sa formation). Ces personnes ne peuvent pas être engagées sur un poste fixe, ce qui explique également cette « surconsommation » de personnel non permanent.

Concernant la durée de ces contrats, il est indiqué que les auxiliaires non permanents sont généralement engagés pour 6 mois ou un an.

Ces contrats d'auxiliaires n'aboutissent pas nécessairement sur l'engagement de la personne sur un poste fixe. Il s'agit pour la plupart d'entre eux de remplacements longue durée suite à un congé maternité ou un arrêt maladie. Durant l'absence du titulaire du poste, le poste est en réalité comptabilisé deux fois. Une fois comme un poste fixe (même si son titulaire est absent) et une fois comme un poste d'auxiliaire puisqu'il est en réalité occupé temporairement par un remplaçant. Une fois que le titulaire revient, le poste d'auxiliaire est supprimé. En revanche dans les cas où une personne est engagée selon un statut d'auxiliaire, non pas parce qu'elle effectue un remplaçant, mais faute d'avoir trouvé quelqu'un qui dispose des qualifications requises pour occuper le poste en fixe, il est fréquent que l'auxiliaire termine sa formation, obtienne les qualifications, et soit ensuite engagé comme fixe. Il ne s'agit pas de créer des postes fixes en plus pour stabiliser des postes non permanents. Il s'agit plutôt de créer des postes d'auxiliaires faute d'avoir trouvé des personnes pour les occuper en fixe.

Les charges de biens et services de la politique publique présentent également un non dépensé qui est notamment dû à l'application, depuis la rentrée 2023, du nouveau mode de financement des camps et sorties scolaires de l'école obligatoire (cf. F01). Suite au vote de la loi 12475, les communes financent intégralement les courses d'école et les camps en gestion libre à l'école primaire. Le canton prend en charge le financement de ces sorties au cycle d'orientation. Cette modification induit une diminution des charges de fonctionnement du canton de 1.6 million en 2023 et la suppression des recettes provenant des communes pour le même montant.

S'agissant des charges de transfert, une perte de 4,7 millions est causée par la hausse des frais d'écolage hors canton. De manière générale, Genève envoie plus d'étudiants étudier dans les autres cantons qu'elle n'en reçoit de la part de ces derniers. Cela dit, ces



échanges ont connu, en 2023, une augmentation moins importante que prévu. Les mouvements étudiants entre cantons sont encore « victimes », en quelque sorte, de la crise du COVID, mais sont en train de reprendre progressivement. Cette reprise a été surestimée au moment d'établir le budget. En parallèle l'enveloppe budgétaire prévue pour le dispositif enseignement spécialisé n'a pas entièrement été utilisée. Cela s'explique par un nombre de nouvelles places créées dans le secteur subventionné privé inférieur à ce qui était planifié. En revanche, les dépenses liées aux mesures éducatives et de placements ont augmenté de 0,2 million. Elles concernent principalement les mineurs non accompagnés et les hospitalisations sociales. A ce titre, un crédit supplémentaire de 4 millions de francs a été octroyé par la commission des finances.

S'agissant des hospitalisations sociale, M<sup>me</sup> Hiltbold souligne l'important manque de place en foyers. Les hospitalisations sociales sont une solution de derniers recours. De manière générale, les hospitalisations sociales concernent surtout des adolescents qui ont rompu ou détruit les liens avec quasiment tout ce qui les entouraient. Le Département travaille intensément pour augmenter le nombre de places en familles d'accueil. Malheureusement le nombre de nouvelles familles d'accueil trouvées en 2023 est inférieur à l'objectif fixé. Le DIP a mené un sondage auprès des familles d'accueil pour mieux comprendre les blocages et les freins à l'augmentation de leur nombre. Il s'avère que les exigences administratives sont élevées. En l'occurrence, les deux membres du couple ne doivent pas travailler à plus de 160% cumulé, les deux doivent avoir un casier judiciaire vierge, la famille ne peut en principe pas quitter le territoire national avec l'enfant placé, et le domicile doit être suffisamment grand. Finalement la famille d'accueil doit veiller au maintien de la relation de l'enfant avec sa famille biologique, ce qui n'est pas toujours facile. Il est compliqué de trouver des ménages qui remplissent ou souhaitent remplir l'ensemble de ces conditions. En revanche, les charges financières ne semblent pas être un enjeu pour les familles d'accueil puisqu'elles sont indemnisées et les charges liées aux enfants placés sont couvertes. Selon M<sup>me</sup> Hiltbold, il est nécessaire de réfléchir à des démarches pour simplifier la situation ou encore de revoir certains critères existants.

En parallèle aux efforts engagés pour augmenter le nombre de familles d'accueil, il est également nécessaire de continuer à créer des places en foyer. A ce titre, le Département mène et suit les discussions entre la FOJ et la fondation Wilsdorf afin de trouver des lieux adaptés et à un prix raisonnable. Elle souligne toutefois le fait que plus de places signifie plus de personnel nécessaire.

### **Programme F01 Enseignement obligatoire**

**Question** : depuis combien de temps existe la « commission d'admissions particulières » et quels sont les principaux retours ?

**Réponse** : Cette commission existait par le passé, a été supprimée il y a quelques années, puis réintroduite. La commission permet de collaborer entre les doyens d'établissements du secondaire I et II afin d'aider les équipes du secondaire II à mieux accueillir et apprendre à connaître les élèves. Il s'agit là d'un travail de suivi des élèves très fin et précis. Des travaux vont aussi être lancés, conformément à la demande de la magistrate, sur le renforcement du travail d'orientation.



**Question** : Où se situe Genève, en comparaison intercantonale, en matière de taux de réussite et de pourcentage d'élèves qui choisissent de suivre la voie de l'apprentissage ?

**Réponse** : En ce qui concerne le pourcentage d'élèves qui concluent un contrat d'apprentissage directement à la sortie du cycle, qu'il est beaucoup plus bas que dans les autres cantons. L'âge médian d'entrée en apprentissage à Genève est ainsi plus élevé qu'ailleurs. Une étude est en cours pour comprendre les raisons qui dissuadent les jeunes de choisir l'apprentissage. Les facteurs sont, selon la magistrate, nombreux. Il est nécessaire de valoriser la formation et les filières professionnelles, et ce dès le plus jeune âge. Il faut orienter les jeunes plus tôt et essayer de les conseiller au mieux, et pour cela, admettre que tout le monde n'a pas le niveau pour des études avancées. En valorisant les filières, il est possible d'éviter les mouvements superflus, et de masse, d'élèves au sein du système de formation. Elle souligne toutefois qu'un grand travail a déjà été mené en faveur de la formation professionnelle, et que, même si le taux de jeunes en apprentissage reste faible, il a tout de même augmenté.

**Question** : Comment expliquer le niveau extrêmement bas de l'indicateur 1.4, *Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11<sup>ème</sup> en section communication et technologie (CT) = 10%* ?

**Réponse** : Comme il y a très peu d'élèves en section CT, si 4 ou 5 élèves échouent, cela fait varier grandement les pourcentages. Par ailleurs, si un élève échoue dans l'une des trois matières évaluées, il sera répertorié parmi ceux qui ont échoué. Cela dit, la question de savoir comment faire pour que les élèves qui rencontrent le plus de difficultés atteignent tout de même les objectifs d'apprentissage fondamentaux et acquièrent les compétences de base est une question complexe et qui occupe beaucoup les esprits.

**Question** : Lors du budget 2024, le DIP n'a pas voulu poursuivre la politique de renforcement des équipes pluridisciplinaires, et ce dans le but de réaliser une évaluation des équipes déjà en exercice. Cette évaluation a-t-elle désormais été faite ? Le cas échéant, quels sont les résultats ?

**Réponse** : L'absence de renforcement des équipes pluridisciplinaires est compensée par la mise en œuvre du plan d'action du SRED sur la pédagogie spécialisée. Avant l'arrivée de la magistrate, certaines écoles avaient déjà une équipe pluridisciplinaire en place, mais ce n'était pas le cas pour toutes les écoles. Il a donc été décidé que chaque école aurait droit à une dotation, ce qui a braqué ceux qui avaient leur équipe au complet. Le personnel de ces équipes est dispatché entre plusieurs établissements. Elle ajoute que l'avenir de ces équipes pluridisciplinaires est encore en pleine discussion, non pas qu'il s'agisse de les supprimer, mais de mieux les employer et de les faire participer au travail d'orientation des élèves. À l'origine, pour attribuer des postes pluridisciplinaires dans les écoles, le DIP se basait sur les besoins exprimés par les établissements, ainsi que sur la capacité et la dynamique des équipes pour accueillir de nouveaux membres. À un moment donné, constatant que le processus avançait lentement au niveau budgétaire et créait des inégalités entre les établissements, il a été décidé de changer de méthode et de renforcer les équipes, une fonction à la fois. Cela a commencé par les infirmiers, puis les éducateurs, et enfin les enseignants spécialisés. Elle explique finalement que, à ce jour, la dotation des établissements, en la matière, a été rééquilibrée sur la base de leur profil socioéconomique.



**Question :** Des améliorations sont-elles prévues pour la rentrée 2024.

**Réponse :** L'objectif est de ne pas reproduire ce qui s'est passé en 2023. Il a donc fallu, entre autres, revoir le processus d'attribution des places dans l'enseignement spécialisé, mais aussi mettre sur pied un accompagnement plus collectif des établissements. Il y a également des discussions en cours avec le service éducatif itinérant (SEI), pour évaluer si celui-ci pourrait également assurer des suivis de groupes plutôt que des suivis exclusivement individuels, et définir le type de professionnels nécessaire à cette mission.

### **Programme F02 Enseignement secondaire II et formation continue**

**Question :** Que signifie l'indicateur 3.4 signifie ?

**Réponse :** Que seuls 47% des élèves ne redoublent aucune année durant leur parcours scolaire au secondaire II. On peut se demander si le canton est trop généreux en matière de scolarité, de possibilité de formation et de passerelles ? Ce n'est toutefois pas le cas selon la magistrate, car tout ce système permet à certains de rattraper, d'avancer et de réussir. Cela dit, accepter cette approche, c'est accepter les dépenses faramineuses qui vont avec.

**Question :** Qu'est-ce qui explique le taux très bas de réinsertion scolaire après un passage dans la filière préqualifiante ? Pourquoi ce taux est-il si différent de taux d'insertion scolaire après un passage à CAP formation (taux beaucoup plus élevé) ?

**Réponse :** Les jeunes dans le préqualifiant vivent règle générale dans des situations personnelles gravissimes. Il s'agit des 14% d'élèves qui sortent du cycle sans avoir acquis les compétences fondamentales. Ces jeunes sont peu nombreux, mais ils demandent énormément d'investissements, tant sur le plan humain que financier. Un rapport du SAI a analysé le système en place depuis 2008 et conclu que ce système doit être repensé. Le SAI est d'avis que, pour gérer ce genre d'élèves, l'approche suivie devrait plutôt être celle d'un case management. Le dispositif est actuellement en train d'être revu. Le domaine préqualifiant concerne avant tout des jeunes de 15-18 ans, alors que CAP Formations concerne plutôt des jeunes de 18-25 ans. Cela dit, elle explique que le principal défi, pour les jeunes concernés par le préqualifiant, est de réussir à trouver la filière qui leur correspond, ce qui prend beaucoup de temps et fini par les décourager.

**Questions :** Les relations entre le DIP et le monde patronal sont-elles bonnes ? Quelle est la tendance en ce qui concerne l'évolution du nombre de places d'apprentissage ?

**Réponse :** Les relations sont bonnes. Il n'est aujourd'hui pas possible de savoir si l'augmentation du nombre de places va rester la même pour l'année à venir. On constate que certaines entreprises ne reçoivent aucune candidature, alors qu'il reste pourtant des jeunes sans place d'apprentissage. D'autres fois, des places restent vacantes parce que les entreprises ont refusé toutes les candidatures qu'elles ont reçues, estimant ne pas avoir trouvé de candidat idéal. Les jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage vont ensuite, pour la plupart, commencer une formation au sein d'une filière qui les convainc moins, comme l'école de commerce ou l'ECG. Il devrait être possible, pour les jeunes, de se voir attribuer une place d'apprentissage en cours d'année.



**Question :** Est-ce que ce phénomène de place d'apprentissage concerne tous les secteurs économiques ou certains secteurs en particulier ?

**Réponse :** Il s'agit souvent des métiers qui suscitent moins d'intérêt chez les jeunes. Mais on rencontre aussi beaucoup ce phénomène dans le secteur du commerce. Une des pistes de réflexion serait de mettre sur pieds des parcours de formation et d'apprentissage mixtes. L'apprenti suivrait d'abord 'une année d'école à plein temps, puis basculerait dans un système dual dès la deuxième année. Cela permettrait de proposer aux entreprises des jeunes déjà un peu plus mûrs et compétents.

### **Programme F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques**

**Question :** Quels sont les retours suite à l'ouverture d'une nouvelle école de pédagogie spécialisée en 2023 ?

**Réponse :** une nouvelle école de pédagogie spécialisée ouvre pratiquement chaque année. Cela n'a donc rien de spécial. Malheureusement, le nombre d'enfants qui présentent une déficience intellectuelle ou des troubles autistiques est en très forte hausse. A ce titre, le nombre d'enfants ayant des besoins spécialisés dès l'âge de 4 ans ne cesse d'augmenter, ce qui est très préoccupant. Dans ce contexte, il est crucial de retarder autant que possible le passage de ces élèves vers des établissements spécialisés.

**Question :** Comment former plus de personnel dans l'enseignement spécialisé ? serait-il possible de faciliter les formations en emploi ?

**Réponse :** Le Département a beaucoup travaillé sur ce sujet. Il n'est pas toujours facile, pour le personnel auxiliaire, de se former en parallèle de leur travail, car cela demande beaucoup de temps et d'efforts supplémentaires. Elle mentionne également qu'un Diplôme de Formation Continue (DAS) a été mis sur pied, pour que des enseignants à école primaire par exemple puissent plus facilement rejoindre le secteur spécialisé. Ce programme leur permet de rester en emploi et éviter d'avoir à suivre un master de deux ans. À de nombreux auxiliaires pourraient être stabilisés, mais que cela prend trop de temps. La pénurie d'enseignants spécialisés amène le DIP à recruter des éducateurs pour travailler dans le spécialisé. Toutefois, depuis la rentrée 2023, le nombre d'étudiants qui optent pour la formation en Master en Enseignement Spécialisé (MEST) a doublé, ce qui montre que le travail effectué commence à porter ses fruits.

### **Programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité**

**Question :** L'approche de l'accompagnement éducatif à domicile prend-elle de l'envergure ?

**Réponse :** Oui. Il est très important de soutenir les familles et d'aider les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives. Cela permet de retarder, voire d'éviter, un placement en foyer ou, faute de place, une hospitalisation sociale. Ces mesures visent bien sûr aussi à ce que les enfants puissent rester avec leurs parents, le plus longtemps possible tout du moins.



**Question** : À quoi correspond le « cours d'éducation pour la santé » évoqué à l'indicateur 1.1 ?

**Réponse** : Il s'agit du cours d'éducation sexuelle.

**Question** : À quoi est due la baisse significative du nombre de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de ces cours ? Est-ce en lien avec le changement de statuts des formateurs en santé sexuelle ?

**Réponse** : Il s'agit du résultat d'un déficit organisationnel sur lequel le Département travaille actuellement. Jusqu'à présent, les heures consacrées à ce cours faisaient un peu office de variable d'ajustement au sein des établissements et pouvaient être abandonnées en cas de journée sportive ou de sortie par exemple. Elle indique que, désormais, ce cours doit être planifié en même temps que les autres branches.

**Question** : Combien de membres du personnel qui donnait ces cours ont été réengagés sous le nouveau statut ?

**Réponse** : Tous à l'exception d'une personne qui a renoncé.

**Question** : Quelles mesures sont prises pour lutter contre le harcèlement et les discriminations en milieu scolaire ?

**Réponse** : le Département a lancé une nouvelle formation obligatoire pour tout le personnel sur la détection et la prise en charge des cas de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre la discrimination et le racisme, le Département travaille à clarifier les responsabilités et rôles de chacun lors des procédures. Un travail important est également mené de manière tout à fait autonome par les écoles et des enseignants.

### **Programme F06 Prestations transversales liées à la formation**

**Question** : Comment explique-t-on la baisse importante des montants engagés au titre de l'exonération des frais d'écologie de musique, rythmique, danse et théâtre ? Comment le système fonctionne-t-il ?

**Réponse** : Pour obtenir une exonération, une demande formelle doit venir des parents. La demande sera ensuite traitée en fonction du barème RDU. Une fois une exonération accordée, ce sont les écoles qui facturent les frais d'écologie au DIP. Malheureusement, malgré un travail d'information important auprès des familles, trop peu d'entre elles ne connaissent ce dispositif.

### **Investissements**

**Question** : est-ce que les grands projets de nouvelles infrastructures scolaires avancent au rythme attendu ? Qu'en est-il en particulier du cycle de Bernex ?

**Réponse** : Les projets suivent leur cours tels que prévu. En ce qui concerne le cycle de Bernex, il y a eu une cascade de recours qui ont bloqué le projet pendant plusieurs années. L'échéance prévue des travaux est fixée à 2030. Tous les crédits relatifs à ces travaux ont été octroyés, ce qui ne garantit pas encore que toutes les autorisations soient délivrées, ce qui est un vrai souci. En matière de cycles d'orientation, la magistrate pense que la solution n'est pas d'agrandir, mais de construire plus petit et plus proche, car la taille des établissements a une réelle influence sur le climat scolaire. Elle souhaite



d'ailleurs tirer la sonnette d'alarme à ce sujet-là. Agrandir les bâtiments ne représente pas une solution idéale aussi parce que, bien souvent, il n'est pas possible d'adapter tout le reste de la structure, comme la taille des couloirs ou des escaliers dans le reste du bâtiment par exemple. Finalement, s'agissant des bâtiments scolaires, il existe un vrai problème au niveau de l'OMP, qui travaille sur des sites dont l'état est catastrophique.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G : Département du territoire Séance du mardi 30 avril 2024

**Procès-verbaliste : Carla HUNYADI**

**Commissaires: WENGER Thomas, ZWEIFEL Yvan**  
**Rapporteur : WENGER Thomas**

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
HODGERS Antonio	DT	Conseiller d'Etat
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
DULON Marie-Christine	DT	Directrice générale OCLPF
FERRETTI Sylvain	DT	Directeur général OU
GIRARD Pierre-Alain	DT	Directeur général OPS

### Synthèse

#### **G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT**

M. GOUMAZ aborde la question des charges de la politique publique G : hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges sont inférieures de -4.6 MF par rapport au budget 2023. Les charges de la politique publique G représentent 1.4% des charges globales de l'Etat. Sur les revenus de la politique publique G, hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus sont supérieurs de +4.9 MF par rapport au budget 2023. La contribution de la politique publique G améliore le résultat de l'Etat de +9.5 MF par rapport au budget 2023.

#### **G01 – Logement et planification foncière**

M. GOUMAZ commence par énumérer quelques réalisations : 2725 nouveaux logements ont été mis sur le marché, avec 813 nouvelles unités LUP ; 8'604 logements étaient en construction en 2023. Ils ont poursuivi la mise en œuvre de la loi 12762 visant à garantir plus de mixité sociale et répondre aux besoins en logements du canton. Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à l'augmentation des prix à la consommation et à la réduction subséquente du pouvoir d'achat, le montant maximum de l'allocation de logement a été augmenté de 1000 F/pièce/an à 1400 F/pièce/an en 2023. L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques et des

projets d'équipements publics d'importance cantonale d'avancer, tels que les voies vertes, les tramways, les bus à haut niveau de services, la remise à ciel ouvert de la Drize et les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois et ceux du périmètre de la goutte Saint-Mathieu. Ces actions répondent aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques et notamment la formation, la mobilité, et le logement.

Au niveau financier, sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, ils sont à +0.2MF. C'est lié notamment à une dotation pour dépréciation de créances (+0.7 MF). En contrepartie ils ont une économie sur les honoraires de mandataires (-0.5 MF). Sur les amortissements, ils ont +0.9 MF lié aux amortissements sur les constructions pour les LUP. Sur les charges de transfert, les subventions au logement sont légèrement inférieures au budget (-1.5 MF). C'est dû à divers éléments : notamment des retards dans le nombre de logements HM planifiés (-1.1 MF). Les allocations au logement sont un peu moins importantes qu'imaginées (-0.7 MF). Pour les amortissements des subventions aux communes liées à la LUP, ils sont à -0.4 MF. Un élément à signaler est la participation non réalisée des communes aux prestations sociales (+0.5 MF). Pour les subventions à la pierre, elles sont un peu plus importantes (+0.3 MF).

Sur la partie revenus et taxes et redevances, les +2.2 MF sont liés au fait qu'il y a plus de surtaxes, car plus de rétroactifs et le montant moyen facturé est plus important (+2.7MF). En revanche pour les émoluments ils sont un peu en dessous, avec moins de dossiers ayant reçu un accord de principe (-0.3 MF). Sur les revenus de transfert, ils sont à +0.6 MF, liés à des trop-perçus de prestations à la personne plus importants (+0.4MF). Pour le remboursement d'une subvention à la pierre, ils sont à +0.2MF.

Un député constate qu'au niveau des subventions, il y a une baisse importante des subventions HM. Dans son souvenir, ce n'est pas la première fois. Il demande s'il y a une forme de trend.

M<sup>me</sup> DULON ne croit pas qu'il y a de trend constaté. Les logements HM continuent d'augmenter, mais c'est simplement de savoir quand on les met sur le marché. M. GOUMAZ répond qu'ils essaient de regarder la planification et de savoir quand les nouveaux immeubles vont être mis sur le marché. C'est plutôt une hausse moins importante qu'une baisse.

Un député voit une baisse pour les foyers surtaxés également, mais par contre dans les revenus on voit des surtaxes facturées qui ont été plus importantes. Il comprend que moins de gens sont surfacturés, mais pour ceux qui le sont, l'écart est important et ils prennent « plus cher ».

M<sup>me</sup> DULON confirme. Il y a moins de personnes qui doivent percevoir une surtaxe, ce qui veut dire que les logements sont bien occupés. Les personnes qui tout d'un coup ont un deuxième revenu plus important sont astreintes au paiement d'une surtaxe plus importante. Il y a également une augmentation sur le rétroactif. Ce n'est jamais une pénalité, mais celui qui a oublié de les informer d'une hausse de revenu ne doit pas être mieux traité que celui qui a souscrit à son devoir d'information.

Une question est posée par rapport au nombre de logements en construction. Il est sur le site de l'État où il est marqué qu'à l'année 2023, 3'913 logements ont été construits dans le canton de Genève ce qui ne correspond pas au chiffre de 8'604 logements

mentionnés en construction en 2023. Si on compare 2022 et 2023, il y a 2'922 logements construits en 2023 alors que c'est indiqué 2'725 mis sur le marché.

M. HODGERS précise que la construction de logements dure plus d'une année et que c'est parce qu'il y a des logements détruits. Il trouve toutefois que cet indicateur ne fait pas trop de sens en unité année. Il faut le regarder tous les 5 ans.

Un député comprend donc que quand ils mentionnent 8'600 logements en construction, et que la valeur cible est à 30'000, cela veut dire que la valeur cible va être clairement atteinte.

M. GOUMAZ explique que là ils sont en avance sur la construction planifiée donc ils ont plutôt de bonnes probabilités d'atteindre l'objectif à long terme.

Un député évoque l'indicateur 5.1 qui concerne le mètre carré de SBP remis en BDP. Ils ont une valeur de 60'000. Il demande si on parle de cumul.

M<sup>me</sup> DULON explique que là encore c'est cumulé. Sur le budget 2023, ils avaient 91'000 mètres carrés. Sur les comptes, ils sont à moins, puisque c'est la différence entre les 240'000 et les 222. Mais c'est aussi reporté dans le temps, car ces DDP vont être attribués probablement cette année et c'est l'année prochaine qu'on les verra dans les comptes 2024.

Le député poursuit. C'est un cumul depuis 2018 donc aux comptes 2023, depuis 2018, l'État a remis en DDP 268'307 mètres carrés. La valeur cible est d'atteindre 60'000 mètres carrés et ils ont déjà plus que largement dépassé. Il demande si cela a encore un intérêt de laisser une valeur cible à 60'000 mètres carrés alors qu'on sait qu'on l'a déjà dépassé.

M. GOUMAZ explique qu'une règle sur les indicateurs à long terme est de ne pas les bouger. Mais il entend la critique. La question de savoir si c'est le meilleur indicateur se pose. Il dirait que c'est un peu par défaut d'en avoir trouvé un meilleur. Ce n'est pas si simple que cela de traduire ce qu'ils aimeraient exprimer, c'est-à-dire que l'État ne thésaurise pas son foncier, mais le mets à disposition de tiers via des droits de superficie (DDP). Ils n'ont pas trouvé de meilleur pour le moment. Ils sont en train de refaire aussi l'ensemble de ces indicateurs donc ils verront s'ils arrivent à trouver quelque chose d'un peu plus performant.

## **G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers**

M. GOUMAZ énumère quelques réalisations concernant la politique publique G 02 : ils ont poursuivi la démarche de vision territoriale transfrontalière (VTT) à l'échelle du Grand Genève pour répondre aux nouveaux défis posés par la transition écologique et la qualité du cadre de vie, qui servira de base à la révision du plan directeur cantonal. A l'échelle des quartiers, ils ont engagé les processus utiles des projets urbains (modifications de zones (MZ) et plans localisés de quartiers (PLQ) subséquents ou concours d'architecture), en particulier les grands projets prioritaires tels que <sup>[1]</sup> Vernier-Meyrin-Aéroport, <sup>[1]</sup> Grands-Esserts, <sup>[1]</sup> Bernex, <sup>[1]</sup> Grand-Saconnex, et <sup>[1]</sup> Cherpines. Ils ont continué les travaux relatifs aux mesures de projets d'agglomération, telles que la <sup>[1]</sup> "voie-verte rive droite", celle de <sup>[1]</sup> Bernex ainsi que celle de <sup>[1]</sup> Versoix. Concernant le PAV, il y a un avancement sur les prochaines étapes (travaux de mise à ciel ouvert de la Drize et PLQ

Acacias 1) tout en poursuivant le travail de planification des autres secteurs.<sup>[1. SEP]</sup> Ils ont finalisé la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux autorisations de construire.<sup>[1. SEP]</sup> Enfin, ils ont poursuivi les travaux de révision et d'adaptation de la loi sur la construction et installation diverses (LCI).

Au niveau des chiffres, sur les charges de personnel (-1.2 MF) ; ils sont sensiblement en dessous du budget. Il y a la question des délais de recrutement de postes vacants et de la réorganisation partielle de l'OAC. Sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, ils sont à -1.9 MF en dessous du budget. Au niveau du PAV, ils ont des reports liés aux ressources humaines indisponibles auprès de certains acteurs et décalages d'études sur 2024 (-1.5 MF). Il y a eu moins de dépenses sur les mandats et les études à l'OAC et à l'OU (-0.6 MF). La dotation pour dépréciation de créances à l'OAC s'élève à +0.3MF.

Sur les taxes et redevances (-0.9 MF), ils ont moins d'autorisations de construire délivrées liées aux grands projets urbanistiques (-1.2 MF) et plus d'amendes infligées par l'OAC (+0.3MF). Les revenus divers sont à -0.3 MF, avec moins d'activation de charges de personnel en investissement.

Un échange a lieu sur la vision transfrontalière (VTT), dont l'objectif est in fine d'arriver à la révision du plan directeur cantonal. C'est assez important et on a l'impression qu'elle n'est pas partagée par les partenaires français, qui ont l'air d'avoir d'autres priorités. Au niveau des acteurs locaux, on entend beaucoup de critiques. On parle de qualité de vie et quand on lit la VTT, on a l'impression qu'on fait beaucoup pour l'aménagement (les arbres, la biodiversité, etc.) et on découvre seulement à la p. 80 la notion de l'être humain, alors qu'on veut améliorer la qualité de vie des habitants.

M. HODGERS pense qu'il y a 3 aspects à cette question : l'aspect des milieux économiques. Le fait d'être parti sur ce qu'on veut préserver en matière d'espace vert, agricole, naturel, etc., peut crisper. Le pari est de dire que les lois de préservation, tant en Suisse qu'en France, sont tellement fortes qu'on ne va pas déclasser des surfaces agricoles ou raser des forêts. Il entend le débat philosophique, mais pragmatiquement ils sont en train de dire que le développement urbain ne va pas se faire au détriment de l'agriculture et de la nature, ce qu'ils disent déjà depuis des années. Dans le récit, il y a une dimension de dire qu'on veut préserver les ressources naturelles. Et du coup l'être humain va pouvoir se développer en fonction de cela. C'est une autre manière d'arriver à la même chose.

Le deuxième aspect est les communes genevoises, qui veulent le moins de développement possible (donc c'est l'inverse que les milieux économiques). Elles trouvent qu'il y a trop de zones de développement. Donc déjà ces deux aspects se contredisent. Et le troisième est celui des élus français, plutôt au niveau des communes. C'est une position un peu pêle-mêle d'un ras-le-bol du moteur économique genevois, qu'ils interprètent de plus en plus comme en leur défaveur, tout en en retirant les bénéfices. Il sent du côté français une satisfaction de ces recettes, mais ils ne veulent pas plus se développer, comme les communes genevoises. L'ambiance du côté français, c'est que le développement économique de Genève est une plaie. Donc ils en sont là. Mais la conséquence, c'est qu'ils ont largement le pied sur l'accélérateur. Ils font porter à la VTT le moteur de l'accélération économique alors qu'en fait c'est le modèle économique genevois qui est au centre. D'abord on trouve un emploi à Genève et ensuite on trouve un logement, en France. Aujourd'hui ils n'arrivent pas à emboîter tous les inputs. S'ils veulent assumer la croissance démographique issue de leur activité économique sans exporter 100% des logements en France, ils doivent construire. Mais

comme ils ne peuvent pas construire dans le lac, c'est compliqué. Il y a le PAV, mais ce n'est pas suffisant. Ils ne déclassent pas beaucoup. Il ne voit pas comment fermer l'équation aujourd'hui. Il y aura une rencontre importante à la rentrée sur cette question avec les acteurs clés.

Un député explique qu'à l'indicateur 2.1 on voit la densité des PLQ. C'est un autre problème. On ne déclassé pas tout ce qu'il faudrait, car il y a des recours et quand on construit, on ne construit pas aussi dense que ce qu'on devrait. Ils espèrent que le PAV va les sauver.

M. FERRATTI explique qu'on leur reproche de ne pas entendre les communes et les habitants, et tous les retours qu'ils ont, c'est pour réduire la densité. Ils sont coincés. Soit ils restent avec des densités fortes, ce qui serait l'économie du sol, mais à ce moment-là ils se heurtent à l'acceptabilité du projet dans ce cas.

M. HODGERS parle du contre-projet qui rajoute une étape de deux ans. Les ambitions économiques de Genève ne jouent plus avec les espaces territoriaux. Dans le grand Annecy, 10% de ses actifs travaillent sur Genève. C'est hallucinant.

Un député revient sur toute la question de la mobilité dans la VTT. Quand ils mettent que la VTT servira de base à la révision de du plan directeur cantonal, il se demande si la VTT sera juste prise en compte ou si elle servira de base. Les Français veulent inverser la tendance emploi/logement. Sauf que les emplois ne vont pas partir en France voisine où les conditions ne sont pas les mêmes qu'à Genève.

M. HODGERS voit, en regardant les projections économiques et démographiques, que cela ne joue pas. Pour éviter de trop forcer la logique centre/périphérie, Genève doit construire plus de logements et la France voisine doit attirer plus d'emplois. Il maintient que ce serait bien de sortir de ces logiques de cités dortoirs.

Un député revient sur la nature 31 et les écarts qui concernent le projet PAV. Cela fait un peu peur quand on dit que cette baisse est due à des reports liés aux ressources humaines indisponibles notamment au sein des partenaires municipaux. Là c'est le moment ou jamais de ne pas avoir de retard. Cela l'inquiète un peu. Ce serait dommage de perdre du temps.

M. GOUMAZ fait ce constat de manière générale, pas que sur le PAV. Le temps de l'aménagement a tendance à s'allonger. Sur ce plan, l'administration a quand même une capacité relativement limitée d'influencer. Ils ont la volonté d'avancer relativement vite. Ils ont prévu un certain nombre de demandes de postes additionnels au budget 2024 parce qu'ils sont bien conscients de cette nécessité d'avancer.

Un député évoque la nature 42 sur les taxes et redevances. On voit une diminution des autorisations délivrées. Si ensuite on a une rediminution (tableau à la page 10), on a 1063 puis plonge à 453 en 2023. Il demande pourquoi.

M. GOUMAZ pense qu'il y a un double phénomène. D'une part un phénomène qui est flux finissant parce que sur les grands périmètres hors PAV, déclassés sur la zone agricole, ils sont en train de poursuivre, mais arrivent gentiment au bout de ces grands périmètres. Ensuite ils font de la construction de la ville sur la ville et ce sont des petites opérations très compliquées. Donc beaucoup d'efforts sont faits pour une production de

logements relativement faible. Et après il y a le PAV. Il y a vraisemblablement un creux entre ces mouvements. Ils ont démarré, mais ne sont pas encore au niveau des autorisations de construire. Ils ont encore quelques années avant que sur des périmètres ils aient effectivement l'encaissement des émoluments d'autorisations de construire. M. GOUMAZ ajoute un élément important, c'est que si, sur les nouvelles constructions on va plutôt sur une baisse, ce qui va maintenir un niveau d'activité relativement important à la fois pour l'office des autorisations de construire et pour le secteur du bâtiment, ça va être la rénovation.

M. HODGERS précise que ce ne sont pas tout à fait les mêmes acteurs. Ce qui leur manque là c'est la méthode de Cointrin (qui a été refusée il y a 4 ans). Si elle avait été acceptée, ils auraient des PLQ en force et pourraient commencer. Sur la politique du logement, cela ne change rien.

Un député pose une question sur l'indicateur qui s'appelle « nombre de personnes reçues à la réception de l'office des autorisations de construire et envois électroniques ». Il trouve particulier de mélanger ces deux données. La note de base de page qui dit que 60% des personnes qui viennent sur place et 40% qui correspondent par voie électronique, mais du coup on n'arrive pas à voir l'évolution.

M. GOUMAZ pense que la tendance va clairement sur la partie électronique, car ils ont eu un succès phénoménal avec les autorisations en ligne, le meilleur exemple étant les APA.

Un député revient sur le dernier indicateur qui concerne les visites de contrôle des chantiers. On voit que les visites sont à peu près toujours les mêmes. Si on tourne la page, on voit les sanctions, mais on ne voit plus l'évolution des sanctions par année. Il demande si les sanctions sont plutôt à la baisse ou plutôt à la hausse sachant que les visites de contrôle sont à peu près les mêmes chaque année.

M. GOUMAZ répond que c'est plutôt à la hausse.

Une question plus générale est posée sur les mandats. Sans aller trop dans les détails, une question s'était posée sur l'accumulation des mandats au même mandataire au sein du DT. Il demande s'ils ont changé la pratique.

M. HODGERS répond qu'ils sont en train d'évoluer. Il y a deux situations où ils sont dans du gré à gré, mais dépassent les seuils. Premièrement, il s'agit des cas où ils ne peuvent pas anticiper le volume de demandes qu'ils feront. C'est typiquement le cas avec Securitas et Protectas. C'est le premier point. L'autre point, c'est que chaque département fait appel aux mêmes mandataires et cumulé sur l'État de Genève ça dépasse les montants. Ils essaient maintenant de mieux anticiper cela, en passant par un contrat générique. Et pour les offices qui font appel à un mandataire, ils aimeraient avoir une négociation sur un tarif horaire sur la base d'un appel d'offres, pour que le mandataire qui travaille sur appel soit le moins cher. Le saucissonnage c'est quand ils savent qu'ils vont dépenser 500'000 francs et qu'ils font exprès de saucissonner en plusieurs étapes.

M. GOUMAZ donne l'exemple des études d'avocats : selon le problème ils ne vont pas mandater la même étude, car les domaines de compétences varient.

### G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

M. GOUMAZ énumère quelques réalisations en lien avec la politique publique G03 : il y a eu le début de la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale ; la poursuite dans l'accompagnement de la mise en place de la méthode BIM à l'Etat de Genève. Ils ont déposé la maquette pour les autorisations de construire. Ils ont poursuivi l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) selon les exigences de la Confédération. Ils ont poursuivi l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription au registre foncier. Concernant l'application Capitastra: ils ont intégré de nouvelles versions intercantionales et standardisées. Toute nouvelle réquisition d'inscription à l'office du registre foncier est systématiquement numérisée après validation. La mise en production du projet fédéral a instauré les réquisitions électroniques et introduit un portail de renseignement national pour les données du registre foncier. Il y a également eu l'introduction du GSDU (gestion simplifiée des demandes usagers) pour les demandes d'extraits.

Au niveau financier, la seule chose à relever concerne les taxes et redevances : ils sont à +3.5 MF, ce qui a amené le Conseil d'Etat à adopter une modification du règlement sur les émoluments du registre foncier avec une baisse de 15% des émoluments. Concernant les émoluments, il y a un nombre toujours croissant de réquisitions (+16% de réquisitions enregistrées et +18% de réquisitions traitées depuis 2018) et prix des transactions immobilières élevés, ce qui impacte directement les émoluments facturés.

Un député a une question sur l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscriptions au registre foncier, d'après ce qu'il lit, dans les comptes 2022 ils étaient à 138 jours. Ils sont passés à 144. Donc ils ne sont pas dans une réduction.

M. GOUMAZ confirme. Mais cela reste l'objectif. Ils ont eu une très grosse augmentation de la volumétrie au registre foncier, lié notamment aux hausses des constructions. Un quartier comme l'Etang comprend un nombre assez incroyable d'actes notariés qu'il faut ensuite traduire dans le registre foncier. Il y a de temps de formation longs au registre foncier. C'est à peu près 18 mois de formation pour qu'ils aient des gens pleinement performants. Et le taux de fécondité doit être le plus important de l'Etat avec 10% du personnel qui est en arrêt maternité. Cela a aussi des impacts sur la volumétrie, et ne peut pas être remplacé (on ne peut pas engager une personne pour 4 mois).

Le député en conclut que vu la complexité et le temps que cela prend, au budget 2025 il y aura des demandes de postes.

M. GOUMAZ répond que ce ne sera pas forcément le cas, car ils constatent quand même une légère décline de la volumétrie.

Un député demande si on voit une augmentation du nombre de professionnels qui passent par le BIM.

M. GOUMAZ répond que cela reste encore très marginal. Cela concerne les grosses entreprises plutôt.

## **G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites**

M. GOUMAZ revient sur quelques réalisations en lien avec la G04 : il tient à souligner la fin du recensement architectural du canton avec 91.2% de l'objectif initial et le soutien qu'ils ont apporté dans la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse pour le canton de Genève. Ils ont fait le suivi des chantiers de restauration de bâtiments classés (ex : Hôtel de Ville, Pastorale, maison Micheli, temple de la Fusterie, etc.). Leur participation aux journées européennes des métiers d'art et aux journées européennes du patrimoine est toujours active. 125 bâtiments ont été mis sous protection.

Ils ont adopté 3 plans de site : "Ensemble de Budé (Genève)", "Village de Dardagny" et "Les Arpillères (Chêne-Bougerie)". Quant à l'archéologie, il y a eu plusieurs campagnes de sondages et deux fouilles importantes à Cologny (route de Frontenex) et à Satigny (Peissy)

Au niveau des chiffres, sur les charges de transfert, ils sont à -0.1 M en raison des subventions à la restauration des bâtiments un peu moins importantes. Pour les revenus divers, ils sont un peu en dessous (0.2MF) avec peu de reprises sur les subventions octroyées, mais non payées (travaux non faits ou moins onéreux).

## **Politique publique G - Investissements**

Sur les Crédits d'ouvrage et Dotations, ils ont toujours l'enjeu de la LUP où ils dépensent à peu près ce qui est au budget pour les dotations. En revanche, sur les acquisitions foncières, ils sont en dessous : LUP (L10460) (acquisitions -16.0MF). Sur le Site archéologique de Saint-Antoine (L12703), ils sont +2.4 MF au-dessus avec le versement de la 1ère tranche de subvention conformément à l'avancée des travaux. Pour le Projet Cool City - Co Sécheron (L13074) : -1.9MF en dessous avec des retards en raison d'améliorations apportées au projet en collaboration avec l'OCAN. Sur la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, en particulier des contrôles de conformité et la gestion des infractions (L13169, ils sont à (-1.9MF), liés à un décalage des travaux. Seuls les travaux de démarrage ont commencé.

Pour les Crédits de renouvellement de l'OCSIN (L12459), ils sont à +0.6MF. : la priorité a été portée sur la maintenance du système d'information du logement. Pour les prêts aux coopératives d'habitation (Dépenses -4.3 MF / Recettes +1.9MF), ils ont peu de demandes de prêt et versement de tranches.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
**Le Conseiller d'Etat**

DT  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

**Monsieur Thomas Wenger**  
Député au Grand Conseil

**Monsieur Yvan Zweifel**  
Député au Grand Conseil

N<sup>réf.</sup> : CG/FDe/ChB  
V<sup>réf.</sup> :

Code interne: A106E3/GC

Genève, le 14 mai 2024

**Concerne : Comptes 2023 – politique publique G "Aménagement & logement" –  
Réponses aux questions complémentaires, suite à l'audition du DT**

Messieurs les députés,

Suite à l'audition du 30 avril 2024 – relative aux comptes 2023 de la politique publique G du département du territoire (DT) – par votre commission, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les compléments demandés.

#### **Programme G01 – Logement et planification foncière**

La sous-commission souhaite comprendre la différence entre le nombre de logements construits et le nombre de logements mis sur le marché :

L'indicateur 1.1 qui mesure le nombre de logements construits par année (depuis 2014), provient du tableau de l'OCSTAT (T 09.04.1.4.06) qui reporte les "logements neufs construits, [...]".

Au début de l'année, lorsque l'office doit renseigner la publication des comptes, les informations relatives au dernier trimestre ne sont pas disponibles, et les chiffres des trimestres précédents sont encore provisoires. L'OCLPF effectue ainsi une estimation relative au dernier trimestre. Cependant, cette différence est corrigée l'année suivante, puisque sont considérés les chiffres cumulés.

Les écarts entre les chiffres de l'OCSTAT et les chiffres publiés dans l'indicateur 1.1 sont représentés dans le tableau ci-dessous :

	Logements neufs construits (depuis 2014)			
	OCLPF	OCSTAT	Différence	
2022	21'164	21'222	-58	0%
2023	24'086	24'678	-592	-2%
Différence	2'922	3'456	-534	-18%

Chiffres 2023 de l'OCSAT encore provisoires

La différence de 592 logements sur l'année 2023 se décompose comme suit :

- > 3 logements correspondant à une modification par l'OCSTAT des logements neufs construits au 2ème trimestre 2023;
- > 473 logements correspondant à une modification par l'OCSTAT des logements neufs construits au 3ème trimestre 2023. Cette différence importante provient principalement d'un bâtiment représentant à lui seul 465 logements et pour lequel l'OCSTAT n'a reçu l'information de fin de chantier, qu'en janvier 2024;
- > 116 logements correspondant à la différence entre l'estimation du dernier trimestre par l'OCLPF et les derniers chiffres (provisoires) de l'OCSTAT.

**Le chiffre de 3'913 logements**, mentionné durant la séance, et disponible sur le site de l'Etat, inclut également les logements issus de transformations (ce qui inclut notamment les reconstructions suite à des démolitions).

**Concernant le chiffre de 2'725** qui se trouve dans le rapport de gestion, ce dernier provient d'une communication de l'OCSTAT, publiée en novembre 2023 et qui mentionne les constructions sur les 12 derniers mois. Ce nombre tient compte des logements construits, mais également des logements détruits. Cette publication inclut également les erreurs ci-dessus (473 logements qui ont été ajoutés en janvier 2024, pour le 3ème trimestre 2023). De plus, étant publiée à fin 2023, ce nombre ne prend pas en compte les derniers mois de l'année 2023.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Messieurs les députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
 Antonio Rodgers



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

## COMMISSION DES FINANCES Sous-commission Comptes 2023

### Rapport sur la politique publique H (Sécurité et population) – DIN

Commissaires : Diane Barbier-Mueller & Emilie Fernandez  
Rapporteuse : Emilie Fernandez

#### En présence de

M<sup>me</sup> Carole-Anne KAST, Conseillère d'État, DIN  
M. Claude BETTEX, Directeur général de l'OCDD, DIN  
M. Yves BEZENÇON, Directeur général de l'OCPPAM, DIN  
M. Michel CLAVEL, Directeur financier, DIN  
M. Didier FROIDEVAUX, Chef d'État-major, Police cantonale, DIN  
M. Sébastien GROSDÉMANGE, Secrétaire général adjoint, DIN  
M. Bernard GUT, Directeur général de l'OCPM, DIN  
M. Redouane SAADI, Secrétaire général adjoint, DIN  
M. Guy SCHRENZEL, Secrétaire général, DIN

Dans l'ensemble, la politique publique H présente une économie globale de 10,3 millions CHF ainsi que des revenus excédentaires de 14,5 millions CHF.

L'économie globale de 10.3 millions s'explique par une économie de 13 millions CHF sur les charges de personnel pour l'année comptable 2023, par un dépassement de 5,9 millions CHF pour les charges de biens et services, des amortissements légèrement inférieurs au budget de 0,8 million CHF, et par des charges de transfert inférieures de 2,6 millions CHF.

Les principales variations des revenus concernent les taxes et les redevances pour 22,9 millions CHF. Les revenus divers sont supérieurs de 4,6 millions CHF, tandis que les revenus de transfert sont en baisse de 12,2 millions CHF, avec une légère diminution de la facturation interne à d'autres services.

#### PP H.01 – Sécurité publique

L'écart de +2.2 millions constaté aux comptes sur ce programme découle d'éléments divergents, soit d'une non-dépense de 7,8 millions CHF pour les charges de personnel, d'un dépassement important pour les charges de biens et services (+5.9 millions) ainsi que pour les amortissements, qui sont excédentaires de +0.8 million et les charges de facturation interne (+0.3 million), alors que les charges de transferts qui sont inférieures au budget de 0,9 million CHF.

Le non-dépensé de 7,8 millions CHF pour les charges de personnel est principalement lié à des postes vacants. Ainsi, la non-consommation des postes fixes a conduit à un excédent au niveau des auxiliaires, car il a fallu remplacer principalement du personnel administratif. Si des postes ne sont pas occupés, cela se répercute sur les charges sociales, car les cotisations sociales ne sont pas prélevées sur les postes non pourvus,

et également sur les charges de formation qui étaient prévues au budget, mais qui n'ont pas été utilisées, car moins de personnel à former a été envoyé à Savatan que prévu initialement. Une commissaire (V) se demande si la **vacance de poste** n'exprime pas un problème au niveau du **recrutement**. M. FROIDEVAUX explique que le taux global résultant de la réduction linéaire de 2 %, qui se prolonge sur 25 ETP pour les policiers et 15 ETP pour le personnel administratif, contribue au taux global de vacance. À certains moments, il y a moins d'engagements de policiers, mais cela est compensé par un nombre important d'engagements d'auxiliaires. Par ailleurs, une vingtaine d'ETP étaient conservés, mais ils viennent d'être réinjectés dans la prochaine école de police. Le taux de vacances est limité aux effets de la réduction linéaire. M<sup>me</sup> KAST ajoute qu'il n'y a pas d'intérimaires dans la police. Si quelqu'un démissionne, le temps de trouver une personne formée peut être plus au moins long. De plus, les policiers ne se retrouvent pas ou très peu au chômage ; les personnes formées sont sous contrat et déjà employées par l'État dès qu'elles commencent leur formation. M. FROIDEVAUX explique qu'en début d'année, les RH se renseignent sur les intentions de départ à la retraite pour anticiper et éviter de manquer une année d'engagement. Lorsqu'il y a eu une grande incertitude sur l'âge de la retraite, beaucoup annonçaient leur départ. Par la suite, en raison du régime favorable aux policiers après le vote du Grand Conseil, le départ à la retraite a été reporté pour ces mêmes personnes. M<sup>me</sup> KAST préfère toujours avoir des statistiques inférieures, car si jamais il y a deux agents de trop, un autre canton serait ravi de les engager. La commissaire (PLR) demande si Genève est plus avantageux que d'autres cantons comme employeur. M<sup>me</sup> KAST répond par l'affirmative, mais elle mentionne que le milieu de travail est plus difficile. Lorsqu'elle discute avec le commandant de la police ou avec l'équipe sur le terrain, ils conviennent que les conditions à Genève sont les meilleures de la Romandie. Cependant, elle souligne que le travail est plus exigeant, avec des horaires irréguliers, des modifications fréquentes, et des difficultés à prendre des congés effectifs. À Genève, il y a également plus d'événements internationaux et sportifs.

Il y a également des variations dans les charges de personnel, notamment des variations sur les heures supplémentaires et les congés. Ces écarts découlent de trois grands événements survenus en 2023, mentionnés dans le document : UNHCR pour les réfugiés en décembre 2023, Solferino et le WEF. Une commissaire (PLR) comprend que le dépassement des charges est dû aux **manifestations**, notamment en ce qui concerne les charges de personnel. Étant donné qu'il y a déjà beaucoup de manifestations en 2024, elle se demande si cela va entraîner une explosion du budget. M<sup>me</sup> KAST explique que si l'on considère l'année dans son ensemble en termes de mobilisation, les manifestations du samedi n'en demandent pas beaucoup. Elles viennent s'ajouter aux autres activités. La mobilisation pour les matchs de foot, pour l'UNHCR ou pour les missions diplomatiques, est dix fois plus importante. Bien que ces manifestations du samedi ajoutent une charge supplémentaire à la gestion des collaborateurs, elles ne représentent pas la principale différence en termes de masse. M. FROIDEVAUX précise qu'en 2024, l'événement qui nécessitera une mobilisation accrue de l'effectif est pour l'instant la Conférence sur la paix en Ukraine au Bürgenstock, ainsi que la fan zone de l'Euro de football. Pour l'année 2025, il est probable que la demande de mobilisation soit encore plus importante, car l'Euro de football féminin sera organisé en Suisse. M<sup>me</sup> KAST ajoute qu'en 2025, il y aura également une régata sur le lac, ce qui exigera une attention particulière en termes de sécurité publique sur le U lacustre. Elle souligne que les manifestations qui ont un impact significatif sont surtout celles qui s'étendent sur plusieurs jours ou semaines, et non pas celles qui se limitent à une seule après-midi.

Enfin, le dernier élément concerne les prestations de l'employeur pour le Pont Police disponible de manière transitoire, ce qui permettait aux policiers de partir à la retraite à une date antérieure à celle prévue, et cela représente une économie de 0,3 million CHF.

En ce qui concerne le dépassement de 9,9 millions CHF pour les charges de biens et services, il découle intégralement des opérations relatives à la réévaluation des créances. Certaines personnes condamnées à des **amendes** ne sont pas en mesure de payer, ce qui nécessite de provisionner pour ces montants et entraîne une augmentation des charges. Dès qu'une amende est posée, elle est enregistrée comme une recette, mais toutes les amendes ne sont pas encore payées c'est pourquoi il a été nécessaire de prévoir dans les comptes 2023 une dotation à la provision pour dépréciation d'actifs plus importante que celle prévue au budget. Cette dotation figure en nature 31.

En lien avec les grands événements de 2023, il a été nécessaire d'opérer la location de véhicules supplémentaires. Pour couvrir ce dépassement en nature 31, une demande de crédit supplémentaire de 5,5 millions CHF a été soumise, et cette demande a été validée par la commission des finances à la fin de l'année. Lors de la clôture des comptes, le besoin de doter la provision était encore plus important que ce qui avait été envisagé au moment de l'évaluation de la demande de crédit.

Les petites variations dans les amortissements, s'élevant à 0,8 million CHF, découlent du fait que le budget de 2023 était basé sur des données définitives de 2021 et des projections pour 2022. Les dépenses 2022 se sont finalement révélées supérieures aux projections, ce qui a engendré mécaniquement des charges d'amortissement 2023 supérieures à ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget.

En ce qui concerne les charges de transferts, une économie de 0,9 million CHF provient principalement de la baisse du prix payé par la police à l'OFROU pour connaître les titulaires de véhicules extracantonaux commettant des infractions sur le canton, grâce à une diminution du tarif de 2 CHF à 0,25 CHF, ce qui a généré des économies. De plus, une économie de 0,5 million CHF provient d'indemnités LAVI non allouées. Les imputations internes concernent principalement des opérations d'entretien de véhicules de police par l'OCPPAM qui n'étaient initialement pas prévues.

En ce qui concerne les revenus, l'écart constaté de +10 millions découle notamment d'émoluments provenant du **service des contraventions** qui sont supérieurs au budget de 3,8 millions CHF et d'émoluments liés aux manifestations, qui se sont révélés supérieurs à ce qui avait été envisagé de 1 million CH (grandes rencontres sportives ou événements culturels et commerciaux). Une commissaire (PLR) demande si les amendes non payées d'un montant de 9,5 millions CHF ont été provisionnées et s'ils disposent des chiffres concernant les amendes jamais recouvrées et celles qui le sont finalement. M. CLAVEL répond par l'affirmative et note un taux de provisionnement de l'ordre de 35%. M<sup>me</sup> KAST remarque que la méthode est abstraite. Par exemple, à Onex, selon la même méthode, le niveau de provision a été retrouvé pendant 2 ou 3 années avec une charge négative. Finalement, il y avait plus de paiements effectifs que ce qui avait été prévu. M. GROSDEMANGE semble se rappeler que le taux de recouvrement s'élève à 65%. Le service des contraventions dispose d'un chiffre précis. Il va le demander et le transmettre aux députées.

La majeure partie de la variation provient de l'augmentation des amendes, avec un nombre de radars en exploitation supérieur à ce qui était prévu auparavant, soit 42 radars opérationnels alors que le budget prévoyait 30 radars. Le taux d'infraction est également en hausse par rapport à ce qui était prévu, car normalement le budget était basé sur un taux d'infraction de 0,4 %, alors qu'en réalité, il s'est avéré de 0,6 %.

Dans les revenus divers, la reprise prévue sur la provision constituée pour le Pont police a été moins importante que prévu, en raison des décisions prises par le personnel. Parallèlement, un montant substantiel provient de la mise en œuvre du projet de loi sur la recapitalisation de la CP. Bien que le plafond prévu pour ce montant ait été fixé à 200 millions CHF, les calculs finaux se sont révélés légèrement inférieurs. Cette différence entre les 200 millions CHF projetés et les 194 millions CHF effectivement payés a été reprise. Ces 194 millions CHF concernent à la fois les PP H.01 et PP H.02 car les agents de détention ont été remis dans la CP. Il est à noter que pour la PP H.01, le montant correspond à une reprise de +4,8 millions CHF.

La baisse des revenus de transferts de 13,5 millions CHF découle de la dénonciation par la ville de Genève de la convention concernant l'entretien des routes.

Une commissaire (PLR) demande s'il y a une diminution des **aspirants à la police** et si la profession subit un problème d'attractivité. M<sup>me</sup> KAST répond qu'il y a moins d'aspirants par rapport à ce qui était prévu dans le budget et que certains aspirants décrochent en cours de route. M. FROIDEVAUX indique que dans les faits, l'effectif final dépend du nombre de départs à la retraite effectifs et des postes supplémentaires obtenus ou non. Cette année, l'école va démarrer avec 70 aspirants, dépassant ainsi la dotation habituelle en raison des compensations des départs. Ils ont également gardé des équivalents temps plein (ETP) disponibles pour engager des policiers recrutés dans un autre canton, mais cela n'a pas été aussi productif qu'espéré. Par conséquent, ils ont réinjecté cet objectif dans l'école. Ils disposent, aussi, de 7 ETP supplémentaires dans le cadre de la PCC (politique criminelle commune), ainsi que de 12 ETP pour le plan « Crack ». Le budget 2023 prend en compte la formation de 55 aspirants, alors que seuls 35 sont allés à l'école en moyenne. M<sup>me</sup> KAST explique également que l'école commence fin aout, ce qui signifie qu'elle se chevauche sur deux années, mais que les comptes sont établis sur l'année civile. Par conséquent, même si une école prévue pour commencer en septembre accueille 70 aspirants, ce chiffre sera réparti au prorata entre les deux années.

Une commissaire (PLR) demande si le nombre de **femmes** souhaitant être policières augmente et quel est le pourcentage de femmes en 2023 dans la police. M. FROIDEVAUX répond qu'il y a une volonté d'augmenter le nombre de femmes dans la police. M<sup>me</sup> KAST indique qu'il s'élève à 30% environ. M. FROIDEVAUX note qu'il est plus facile de trouver des femmes intéressées par la police judiciaire que par la police uniformée. La commissaire demande quel est le chiffre pour l'armée et le domaine pénitentiaire. M<sup>me</sup> KAST répond qu'il est plus difficile à déterminer. À l'OCPPAM, avec l'obligation de servir, le métier s'adresse plutôt aux hommes. Les femmes sont plutôt impliquées dans la gestion du risque ou la communication. M. BEZENÇON note que la seule personne chez eux qui possède le permis pour conduire une grue est une femme. Il ajoute que cela n'est pas surprenant, étant donné que 50 %, voire plus, des livraisons militaires sont effectuées par des femmes chauffeurs poids lourds. Ce changement est apprécié du côté opérationnel. M. FROIDEVAUX informe qu'actuellement, sur l'école en

cours, il y a 10 femmes sur 48 aspirants en première année et 10 femmes sur 27 en deuxième année, ce qui représente plus de 30%.

Une commissaire (V) pense qu'un travail est aussi à faire sur les hauts cadres (NB en dehors de M<sup>me</sup> Kast et des commissaires, il n'y a que des hommes dans la pièce). M<sup>me</sup> KAST note que la directrice générale de la police est la plus ancienne directrice générale de tout l'État de Genève et qu'elle est une femme. Cependant, si l'on considère les directeurs et directrices générales dans l'ensemble de l'État de Genève, les femmes sont effectivement peu nombreuses. M. GROSDEMANGE souligne que l'intégration se concrétise dans les infrastructures, qui prennent en considération la présence du personnel féminin. Ainsi, dans le futur bâtiment de la police internationale près de l'aéroport, où une partie du bâtiment sera dédiée aux vestiaires pour femmes avec des douches séparées, etc. Bien que cela prenne un peu de temps, cela rendra l'endroit plus attractif pour les femmes et contribuera à un changement de culture.

### PP H.02 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

L'économie sur les charges s'élève à 14,6 millions CHF, tandis que les revenus présentent un excédent de 0,7 million CHF. La décomposition de l'écart des charges révèle que les charges de personnel sont inférieures au budget de 3,9 millions CHF, tout comme les charges liées aux biens et services. De plus, les amortissements sont inférieurs au budget de 1,6 million CHF et les charges de transfert sont inférieures de 5,2 millions CHF. L'économie sur les charges de personnel découle principalement des économies liées au roulement du personnel et aux difficultés de recrutement pour le personnel pénitentiaire. Comme pour la police, il y a un décalage, car plus de personnel administratif avec un statut d'auxiliaire a été engagé en compensation des postes vacants permanents. Ceci découle également de la fusion entre le SPI et le SAPEM. Il est donc nécessaire de réfléchir à la structure mise en place et de recourir à l'emploi d'auxiliaires pour calibrer les besoins des différentes fonctions. Le phénomène est similaire pour la Clairière. De plus, comme cela a également été mentionné pour la police, les postes non occupés ont une incidence sur les charges sociales non dépensées, de même que les allocations qui ont présenté une économie, car le taux d'allocation était plus élevé, générant un écart positif de 0,1 million CHF. Cependant, les inconvénients de service étaient supérieurs de 0,6 million CHF et certaines indemnités étaient inférieures au budget de 0,3 million CHF.

Les charges liées aux biens et services et autres charges d'exploitation présentent une économie totale de 3,9 millions CHF. Cela s'explique en partie par une **population carcérale** légèrement plus faible que celle prévue au budget ce qui a engendré des dépenses inférieures en matière de marchandises, de nourriture pour les détenus et pour le fonctionnement pour les ateliers. De plus, des montants inférieurs au budget ont également été constatés concernant l'acquisition d'équipement (-0.3 million). Les prestations de services et les honoraires présentent une économie pour un total de 2,9 millions CHF. Celles-ci découlent, d'une part, d'une baisse des placements institutionnels à la charge du SAPEM (-1,1 million CHF) et d'autre part, de versement de pécules moindre résultant du niveau de la population en exécution de peine compte tenu du renoncement au **dédoubllement des cellules** à la prison de La Brenaz devant permettre la création de 27 places supplémentaires, ainsi qu'à des ateliers qui n'ont pas pu être dédoublés à Champ-Dollon. M. BETTEX explique qu'il y aura des places supplémentaires, mais le dédoubllement et la création de nouvelles places dépendront surtout des résultats de la planification pénitentiaire. Cela permettra également de

déterminer ce qui peut être investi aujourd'hui, ce qui doit être conservé ou ce qui ne vaut pas la peine d'être investi actuellement. Ils seront informés cette année de ce qui peut être réalisé, et l'objectif d'augmentation des places de travail sera atteint, mais pas forcément sous la forme prévue. M<sup>me</sup> KAST précise que les ateliers offrent des opportunités de travail. Si l'on parvient à développer davantage les ateliers, ce serait bénéfique pour les détenus et pour l'ensemble.

Enfin, l'ODC a eu recours à un prestataire, Securitas, de manière plus importante que prévu au budget pour réaliser l'activité de convoyage des détenus, ceci en raison des difficultés de recrutements qui ne lui ont pas permis de former tout le personnel nécessaire à la reprise de cette activité. M<sup>me</sup> KAST précise que ce problème sera réglé en septembre 2024. M. CLAVEL ajoute qu'en conséquence, un million de CHF supplémentaires se sont retrouvés dans les comptes de 2023.

De plus, il y avait un montant prévu au budget pour la surveillance des chantiers de rénovation à Champ Dollon, mais ceux-ci ont pris du retard et il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à un mandataire externe pour le moment. M<sup>me</sup> KAST ajoute qu'un chantier en détention est compliqué, car tout ce qui y rentre doit être sécurisé. C'est pourquoi ils ont mandaté une entreprise de sécurité pour gérer la sécurité et les accès au chantier, assurant ainsi la sécurisation des entrées et sorties de matériel et de personnes.

Les charges d'entretien d'équipement sont liées au caractère aléatoire des pannes. Ces pannes peuvent survenir ou non, ce qui influence les coûts d'entretien. De plus, il y a des cas où certains projets d'investissement n'ont pas encore été mis en service, ce qui retarde le début de l'amortissement. Cela crée un léger décalage temporel dans les dépenses. En ce qui concerne les charges de transferts, il note une économie de 5,2 millions CHF, principalement en raison d'un nombre inférieur de placements extracantonaux par rapport aux prévisions. Il y a également eu moins de recours aux structures d'accueil pour mineurs sises dans le canton de Vaud, ce qui a entraîné une économie de 1,6 million CHF.

Du côté des revenus, un écart d'environ 1,9 million CHF a été constaté au niveau des taxes et redevances, en raison de l'arrêt du transfert des dossiers du SDC vers la détention. Cet arrêt s'explique par le temps nécessaire à la mise en service de la nouvelle interface et dans le traitement des dossiers. Les factures sont émises lorsque les dossiers sont reçus au SAPEM, ce qui explique le décalage. Par ailleurs, les remboursements des assurances sociales ont été supérieurs aux attentes (+1,2 million CHF), et cela peut être attribué à des accidents ou à d'autres événements imprévus.

Une commissaire (PLR) s'étonne du montant des **remboursements des assurances sociales**. M. CLAVEL explique que les montants reçus sont le résultat des déclarations de sinistres, et ils se sont avérés être supérieurs à ce qui avait été prévu. Il peut être dû aux congés maternité, mais aussi aux accidents. M<sup>me</sup> KAST note que même s'il y a peu de femmes dans le domaine de la détention, il y a aussi des secteurs comme la réinsertion, le suivi pénal, où le travail est plutôt social, juridique et administratif, et dans ces domaines, la proportion de femmes est plus élevée.

Dans les revenus divers, il y a un excédent par rapport au budget, qui découle des opérations concernant la recapitalisation de la CP pour le personnel participant à la réalisation du programme H.02 (+1.1 million). Ensuite, il y a un revenu de transfert

supérieur de 1,3 million CHF, provenant de l'accueil de détenus extracantonaux sur les structures genevoises, qui s'est révélé être supérieur à ce qui était initialement estimé, notamment par rapport à Champ-Dollon, mais pas seulement. M. BETTEX précise qu'il s'agit de la détention avant jugement qui s'effectue essentiellement à Champ-Dollon.

Une commissaire (PLR) demande si le **nouveau directeur de Champ-Dollon** a pris ses fonctions en 2022 ou 2023 et comprend qu'il y a eu une vacance du poste pendant quelques mois. M. BETTEX répond qu'il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2023 et que le poste a été occupé en intérim pendant 16 mois. En revanche, le poste de directeur adjoint n'a pas été repourvu ni occupé pendant les 16 mois, le titulaire ayant été en arrêt maladie. M<sup>me</sup> KAST note que lorsqu'il y a une vacance de poste, c'est souvent le collaborateur suivant dans la hiérarchie qui prend l'intérim. Si l'établissement de taille de Champ-Dollon ou si le directeur change de fonction, cela ne laissera pas Champ-Dollon sans direction, mais il y aura toujours un poste qui sera vacant le temps que le recrutement soit fait. Le commissaire (PLR) désire obtenir davantage d'informations sur la réforme organisationnelle, en particulier à Champ-Dollon. M. BETTEX explique que la réforme organisationnelle visait à rétablir certains aspects légaux, notamment la séparation des types de détention avant jugement et en exécution de peine dans un bâtiment. Auparavant, tout le monde était mélangé, ce qui ne devrait pas être le cas à Champ-Dollon, établissement dédié normalement à la détention avant jugement. Aujourd'hui, 35 à 40% des personnes sont en détention à Champ-Dollon, alors qu'elles ne devraient pas s'y trouver. M<sup>me</sup> KAST précise que Champ-Dollon est principalement dédié à la détention avant jugement. Ainsi, sur un total de 398 places, 280 sont occupées par des personnes en détention avant jugement. La Brenaz prend en charge les peines allant de 6 mois à 3 ans, tandis que d'autres établissements sont destinés à des modes d'exécution de peine spécifiques, comme le travail à l'extérieur ou les mineurs. Ainsi, on constate qu'aucun établissement à Genève n'est spécifiquement conçu pour prendre en charge les personnes condamnées à des peines de moins de 6 mois. Champ-Dollon est le seul endroit qui s'y prête en termes d'infrastructures. L'idée est d'explorer les possibilités de créer des places spécifiquement dédiées aux courtes peines, et une étude de faisabilité est en cours pour déterminer ce qui peut être réalisé.

Une commissaire (PLR) souhaite connaître le coût global du **chantier de Champ-Dollon**. M. BETTEX explique qu'aujourd'hui, Champ-Dollon doit s'organiser pour survivre jusqu'à la construction d'un nouveau bâtiment. Les chantiers d'entretien visent à garantir un niveau de fonctionnement minimal. Ils s'élèvent à environ 10 millions de CHF par an. Par exemple, il y a eu une infiltration d'eau par le toit du bâtiment administratif il y a quelques semaines, ce qui a entraîné l'inondation d'un certain nombre d'appareils électroniques au sein du greffe. Pendant plusieurs semaines, ils ont dû recouvrir les plafonds de bâches en plastique. Actuellement, des travaux importants sont en cours pour colmater les fuites.

Une commissaire (PLR) demande si la **réforme organisationnelle** a aussi mis en avant des problèmes dans le recrutement. M. BETTEX confirme que la réforme a également impacté l'organisation et le bien-être du personnel. Les mesures prises ont permis de retrouver une forme de stabilité et de sérénité. Par exemple, le taux d'absentéisme à Champ Dollon est passé de plus de 20 % à moins de 10 %, mais malheureusement, une moyenne de 10 % d'absentéisme persiste, ce qui reste une réalité du travail en détention. La commissaire (PLR) demande si le taux d'absentéisme concerne les mêmes collaborateurs. M. BETTEX remarque les absences de longue durée ne sont pas liées aux mêmes collaborateurs. Elles peuvent résulter d'accidents ou de problèmes

personnels, pas nécessairement liés au travail. En revanche, les maladies de courte durée sont plus fréquentes et peuvent toucher certains collaborateurs de manière récurrente. Des efforts sont déployés pour cibler ces problèmes afin de mieux les gérer. M<sup>me</sup> KAST souligne que travailler à Champs-Dollon est très exigeant sur le plan physique. Les agents de détention parcourent des kilomètres chaque jour, ce qui peut être particulièrement difficile pour ceux qui ont des problèmes de santé chroniques, comme le diabète. Elle indique que les risques sont réels : les tâches physiques peuvent entraîner des accidents, comme des inflammations ou des blessures aux genoux.

### PP H.03 – Population, droit de cité et migration

On constate un léger dépassement de 1,3 million CHF au niveau des charges, tandis que les revenus sont largement supérieurs, avec 4,5 millions CHF. Les charges liées au personnel sont moins élevées en raison du turnover et du recours à du personnel auxiliaire, soit environ 0,6 million CHF. Les charges liées aux biens et services ont dépassé de 0,4 million de CHF, ce qui découle du recours à un audit pour le fonctionnement de la centrale téléphonique, ainsi que des dépenses supérieures au budget pour les titres de séjour sous format de cartes de crédit et les frais de courrier, notamment pour l'expédition de documents.

Il y a eu un recours accru à **des agents de sécurité** sur le site du Centre cantonal de biométrie pour canaliser le comportement de certains usagers, ainsi que des frais médicaux pour les personnes en détention administrative inférieurs au budget d'environ 100 000 CHF. Les charges de transfert ont dépassé le budget de 1,3 million de CHF, principalement en raison de la restitution d'émoluments à la Confédération pour les montants perçus auprès des usagers. Les frais liés au logiciel Symic ont également augmenté (+0,1 million CHF), les frais d'utilisation n'étant pas sous contrôle direct. Ces frais sont supportés par la Confédération et refacturés. Des demandes de crédits supplémentaires de respectivement +1.5 et +0.2 million CHF a été votées par la commission des finances pour couvrir ces dépassements.

En matière de charges de transfert, une économie de l'ordre de 300 000 CHF a eu lieu suite à la non-entrée en vigueur de la loi sur les mesures de protection pour les minorités, votée en fin d'année. Au niveau des revenus, il y a principalement eu une hausse du nombre de documents d'identité délivrés en 2023, avec près de 12 000 documents supplémentaires délivrés par l'OCPM, pour un montant global de 2,4 millions CHF. Il y a également eu une hausse de certaines autres prestations délivrées par le service d'état civil, ainsi que des remboursements supplémentaires en lien avec les assurances sociales, pour un total de 200 000 CHF de remboursement des frais postaux.

Les revenus des transferts ont augmenté de 0,2 million CHF et la refacturation au SEM des frais de détention administrative liée à l'application de la loi sur l'asile a diminué. De plus, la décision de la Délégation du Conseil d'État à la migration d'octroyer une répartition paritaire (DIN-DCS) du forfait administratif du domaine de l'asile versé par le SEM a permis d'obtenir un montant supplémentaire de 0,7 million CHF.

Une commissaire (V) a observé dans le résumé que les **délais de traitement** des demandes avaient considérablement diminué. Cependant, des discussions récentes semblent indiquer que les démarches restent compliquées et que les temps d'attente demeurent longs. M. GUT explique qu'il existe différentes catégories de demandes :

certaines sont faciles à traiter, car les documents sont simples à obtenir, tandis que d'autres sont plus complexes et nécessitent une instruction plus approfondie. Avec la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), les demandes doivent être vérifiées pour déterminer si la personne bénéficie de l'aide sociale et évaluer ses compétences linguistiques, des aspects sur lesquels l'OCPM ne dispose pas de compétences directes. Ses services dirigent donc les personnes vers des institutions compétentes pour obtenir les attestations nécessaires ou sollicitent directement les entités concernées suivant les pièces requises, ce qui peut entraîner des délais d'attente, notamment pour l'aide sociale, qui dépend de l'Hospice général et nécessite une mise à jour de la situation financière des personnes concernées. D'autre part, il existe des demandes plus simples qui peuvent être traitées grâce à des formulaires universels informatisés. Cependant, malgré cette amélioration, leur utilisation n'est pas généralisée, car certaines personnes ne sont pas habituées à ce type de démarches électroniques. Il souligne donc qu'il peut y avoir deux vitesses dans le processus : une pour celles qui utilisent les e-démarches et l'autre pour celles qui ne les utilisent pas. La commissaire (V) comprend que la lenteur n'est pas forcément liée à l'effectif de l'OCPM. M. GUT constate que l'effectif est en sous-dotation, mais que depuis le vote du budget 2024, des postes ont été reçus et sont en cours de recrutement. Il est confiant dans le fait qu'il pourra inverser la tendance dans le délai de traitement. Avec le point d'entrée unique et la procédure informatisée, les demandes de documents supplémentaires devraient diminuer.

Une commissaire (V) a remarqué que dans le résumé, il est fait mention de la formation du service juridique sur la violence domestique en collaboration avec l'association AVVEC. Or il est mentionné dans la 2<sup>ème</sup> phrase de la synthèse de la H01, que la prise en charge des victimes doit encore être améliorée, notamment dans le domaine de la **violence domestique**. Elle se demande pourquoi il n'est pas possible de répondre efficacement à la question de la violence domestique. M. FROIDEVAUX souligne le besoin de compléter la formation actuelle, en expliquant que lorsqu'une patrouille intervient, elle s'efforce de stabiliser la situation, mais les signes de violence domestique ne sont pas toujours évidents. Il mentionne la réintroduction de la procédure appelée « rapport de détection », qui consiste à refaire le parcours complet pour s'assurer qu'aucun aspect n'a été négligé. L'objectif est de construire un dossier plus complet sur cet aspect, afin de prendre en compte la situation dans sa globalité. M<sup>me</sup> KAST souligne qu'il est nécessaire d'avoir une formation spécifique pour traiter les cas où la victime n'est pas collaborante. La commissaire (V) trouve intéressant ce qui vient d'être dit sur la nécessité de formation et sur la manière d'identifier les situations de violence domestique. Elle a l'impression que tous les services en contact direct avec le public devraient bénéficier d'une formation similaire à celle des premiers secours, afin d'avoir les bons réflexes pour identifier ces situations. M. GUT note également que dans certains cas, l'un des deux partenaires a un statut de police des étrangers (Permis B, clandestins, etc.), ce qui rend important de former le personnel sur cette problématique particulière et sensible. En effet, la violence domestique peut conduire à un renouvellement de l'autorisation de séjour pour une personne qui ne serait normalement pas en droit de l'obtenir si les conditions posées par la disposition considérée de la LEI sont remplies. Ainsi, l'OCPM a décidé de renforcer le niveau de formation de ses examinateurs de dossiers pour avoir la sensibilité nécessaire. Cela nécessite une collaboration spécifique pour pouvoir traiter ces dossiers. M<sup>me</sup> KAST soulève également un problème au niveau du droit fédéral en matière de police des étrangers : si une personne est constatée en situation irrégulière par un fonctionnaire de l'OCPM ou de la police, il y a obligation de dénoncer. Cela pose

un dilemme, car les associations affirment que les femmes victimes en situation irrégulière n'ont pas accès à la justice, car elles deviennent alors des cibles et ne peuvent rien faire au niveau cantonal. Il y a encore des cas où des personnes se retrouvent expulsées de Suisse pour des raisons qui ne relèvent pas de la violence conjugale, comme le simple fait de se faire voler un téléphone et, malheureusement, se retrouver sans papiers et exposé à l'expulsion suite au dépôt d'une plainte légitime. M. GUT explique qu'en général, ses services examinent ces situations sous l'angle des cas de rigueur. S'ils constatent qu'une personne est restée suffisamment longtemps en Suisse et a un certain degré d'autonomie financière, ils peuvent émettre un préavis favorable pour un permis B dit humanitaire. Cependant, les autorités fédérales demandent toujours des éléments de preuve pour pouvoir approuver ces demandes.

#### **PP H.04 – Sécurité civile et armée**

On note un dépassement des charges d'environ 1 million CHF, tandis que les revenus sont inférieurs de 0,6 million CHF. Ce dépassement se concentre principalement sur les charges de transfert et découle du besoin d'amortir des subventions d'investissement pour la création de places protégées. En effet, l'office ne connaissait plus les bénéficiaires de ces subventions. Il s'agit de subventions accordées avant 1987 pour la **construction d'abris par la protection civile**, qui étaient destinées aux communes et à des propriétaires privés. La composition de ces subventions n'a pas pu être identifiée de manière précise. Par conséquent, ne sachant pas si les abris sont toujours d'actualité ou non, il a été jugé préférable d'amortir ces actifs dans les comptes de 2023. Une commissaire (PLR) semble savoir que les abris sont censés être contrôlés par la protection civile. M. BEZENÇON note que le dossier est, pour lui aussi, quelque peu inexplicable. À l'époque, il n'y avait pas particulièrement d'attention portée à ce dossier. Cependant, avec la situation en Ukraine et l'intensification des bombardements, cette question est redevenue une préoccupation. Ainsi, ils ont réalisé qu'il y avait un manque de collaborateurs pour effectuer ce travail. Le problème réside dans le fait que les postes ne sont pas suffisamment attractifs, ce qui rend difficile le recrutement de personnel. À chaque nouvelle construction, un dossier de construction de places protégées est soumis, mais il faut du temps pour rattraper tout le retard accumulé. Actuellement, il y a entre 3000 et 4000 nouvelles places protégées par année, mais avec les ressources existantes, il faudra environ 15 ans pour combler complètement le retard. Une motion récente visant à supprimer des abris PC a été présentée, mais si elle est adoptée, cela signifierait que seulement 45% de la population serait couverte contre 81% actuellement. M<sup>me</sup> KAST explique qu'il faut se rendre compte que la Confédération ne compte pas remettre en cause ce modèle. Elle ne sait pas si cela pourrait être remplacé par autre chose un jour, mais pour l'instant, ce modèle est confirmé et ils doivent s'y conformer. Ils ne peuvent pas simplement se permettre de dire à la Confédération que Genève ne fait pas le nécessaire. Par conséquent, cela demande un travail. S'ils ne sont pas derrière les mandataires, notamment pour les villas, cela devient compliqué. La commissaire (PLR) souhaite également souligner un certain laxisme des autorités, illustré par plusieurs cas où les collaborateurs de l'État disaient que cela ne servait à rien. M<sup>me</sup> KAST explique qu'il y a eu une mauvaise interprétation de la loi, qui stipulait que la contribution de remplacement était suffisante, alors que la loi précisait qu'en dessous d'un certain seuil, cela n'était pas le cas. Cependant, cette directive n'a pas été suivie. M. BEZENÇON pense qu'il ne faut pas oublier que les abris sont devenus obsolètes. L'armée avait vendu ses bunkers, mais maintenant elle est en train de les racheter. Il y a une nouvelle prise de conscience de cette problématique, y compris dans le domaine militaire. La situation

a été trompeuse, faisant penser qu'on n'aurait plus besoin de ces abris, mais tout est cyclique, même les guerres. Le seul moyen de se protéger est d'avoir accès à ces abris. Il soulève également la question de la protection de la population au niveau fédéral et le défi actuel concernant les abris. À l'époque, les déplacements étaient moins fréquents. Maintenant, les Genevois travaillent dans le canton de Vaud et vice versa, il faudrait donc garantir une place pour chacun des 100 000 pendulaires en cas d'alarme. Aujourd'hui, si une alarme retentit, tout le monde ne peut pas nécessairement se rendre dans la place protégée qui lui est attribuée.

M<sup>me</sup> KAST souligne qu'en fonction du type d'alerte, cela peut être compliqué, voire impossible. Les événements nucléaires ont également évolué, ce qui change la perception du risque nucléaire. Il ne s'agit pas forcément de rester à l'abri pendant une longue période, mais plutôt d'avoir la capacité de se mettre à l'abri pendant 24 à 48 heures, sachant que la population n'est pas toujours chez elle ou près des lieux protégés en journée. M. BEZENÇON explique que le programme informatique actuel ne permet pas de garantir la réunion des familles en cas d'alerte. Il s'agit plutôt de garantir une place pour chacun. Cependant, il souligne que garantir une place ne signifie pas forcément que les membres d'une famille seront ensemble. La protection des données personnelles est également une considération importante, car il n'est pas possible de mettre en place un programme technique qui garantit cela de manière simple. La commissaire (PLR) pense qu'il faudrait stratégiquement se coordonner en amont avec le DT pour revoir les autorisations de construction de villas afin de prévoir un budget plus élevé pour 2025. M<sup>me</sup> KAST indique 1 ETP figurait au projet de budget 2024 et qu'ils ne l'ont pas eu. La commissaire (PLR) souligne qu'auparavant, ils avaient l'impression que la faute était exclusivement imputable au département. Maintenant, avec une meilleure visibilité sur la situation et si elle constate que le département fournit des efforts, ils pourront peut-être obtenir ce poste. Elle estime que la motion présentée par l'UDC a eu pour effet de mettre en lumière une problématique et de sensibiliser les députés aux besoins du département. M. GROSDÉMANGE estime qu'il n'y a pas que l'aspect en amont, où les ingénieurs ne devraient pas ralentir indûment les procédures, mais également celui du contrôle de conformité qui ne devrait pas intervenir que tous les 10 ans. Il se demande s'il faut prioriser certaines tâches et renoncer à d'autres pour mettre en place cet effort. Il évoque le risque de se retrouver avec des données obsolètes au bout de 10 ans si certains contrôles ne sont pas réalisés dans l'intervalle. M. BEZENÇON rappelle qu'il y a environ 12 000 abris, avec un contrôle tous les 10 ans, ce qui signifie qu'il y a mille abris à contrôler chaque année. Cela se fait avec une équipe de 2 à 3 personnes. Chaque contrôle prend environ 1h30, en vérifiant chaque élément comme les joints, etc. Il souligne donc le besoin en personnel.

La présentation conclue en abordant les revenus de transferts en nature 46. Les jours de facturation aux communes pour les astreints à la protection civile ont été moins nombreux que ceux prévus initialement, ce qui entraîne une demande de montant inférieur aux communes. De plus, l'OCCPAM est l'un des principaux prestataires de service en matière d'entretien de véhicules, avec des coûts globalement neutres, voire inférieurs, grâce aux interventions moindres sur les véhicules des autres départements.



**COMPTE 2023**  
**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES**  
**SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE I :**  
**Impôts et finances**  
**Audition du lundi 6 mai 2024**

**Commissaires : Stéphane Florey et Thomas Wenger**

**Rapporteur : Stéphane Florey**

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Insttit.</b>	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
CLIMONET Charlotte	DF	Directrice générale à l'AFC
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
BARTOLOMEI-FLUCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière
BEGUET Pierre	DF	Directeur général des finances
GOBET Pierre Antoine	DF	Secrétaire général
JOST Adriana	DF	Directrice Trésorerie générale
MICELI David	DF	Economètre
POMMAZ Christophe	DF	Directeur général à l'OCLPF

### **I01 Impôts, taxes et droits**

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que ce qui a été réalisé en 2023 concernait principalement le projet BEPS, en particulier l'initiative de suppression de la TPC sur laquelle les services ont été passablement occupés. Par ailleurs, elle souligne les nombreuses réunions qui ont eu lieu avec le SIF afin d'être prêt pour la mise en œuvre de la réforme. Elle évoque également le vote par le Grand Conseil ainsi que la préparation du projet de loi pour l'imposition équitable pour les parents séparés ou divorcés assumant à parts égales l'entretien et la prise en charge de leurs enfants. Ce projet est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est déjà utilisé dans le cadre du paiement des acomptes. Elle ajoute que le projet sur l'allègement de la fiscalité sur l'outil de travail a été préparé, déposé et voté en 2023 et a nécessité beaucoup de travail. Enfin, la LEFI a fait l'objet d'un recours dont l'issue est encore attendue. Les écarts principaux ont été présentés en commission des finances, elle constate que les députés n'ont pas de questions à ce propos.

### **I02 Production et perception des impôts**

M<sup>me</sup> Climonet explique que l'année 2023 a été marquée par l'augmentation de 17'000 personnes assujetties en plus en 2023, et 50'000 en plus en 5 ans. Elle souligne qu'il y a eu une augmentation des visites au guichet (+25'000 en 2023) et des appels téléphoniques (+15'000 en 2023). Cette augmentation a été absorbée, mais il elle déplore l'impact sur l'indicateur de production qui a baissé à 79%, alors qu'il devrait se situer autour des 85%. Le retard de production a été rattrapé fin mars 2024. Elle se dit toutefois optimiste pour 2024. Afin de rationaliser le travail, une réorganisation du guichet a eu lieu. Dans ce contexte-là, c'est le groupe accueil qui prend en charge un certain nombre de guichets pour libérer du temps aux taxateurs. Des formations ont été mises en place afin

que les collaborateurs soient plus à l'aise dans le cadre de l'accueil des contribuables. Elle souligne le travail fait en relation avec les usagers, notamment dans les communes, pour accompagner les jeunes de 18 à 25 ans dans leurs obligations fiscales (400 jeunes en 2023, 600 en 2024), ou encore la mise en place d'ateliers pour les mandataires, afin de connaître leurs besoins relatifs aux plateformes digitales.

Q : A quoi est due la différence entre les 88 millions relatifs à la charge de biens et services par rapport à la hausse de la provision sur les créances fiscales des nouveaux débiteurs à risques et pourquoi l'écart est minime par rapport au budget.

R : l'écart est simplement lié à de nouveaux dossiers de débiteurs, mais il s'agit d'un débiteur en particulier.

La base historique se situait à 89 millions et qu'elle était dans les normes jusqu'en 2022 et l'exercice 2023 qui a vu un exercice exceptionnel. Comme les gros débiteurs sont provisionnés au cas par cas, lorsqu'il y a de gros débiteurs à risques, ceux-ci peuvent être provisionnés jusqu'à 100%. C'est cette constitution de provisions qui fait exploser ces charges. Sur les irrécouvrables passés en pertes, elle souligne qu'il y a plutôt une baisse.

Concernant les écarts de la I02, sur les charges de personnel, il y a eu un non-dépensé de 2 millions, ce qui représente 2,7% des charges de personnel. Cela s'explique par le nombre de postes vacants relatifs à la difficulté à recruter ou à la promotion interne qui implique des recrutements en cascade. Cela peut être dû aux congés temporaires différents. S'agissant des charges de biens et services, il y a un non-dépensé de 0,4 million (9%), comprenant une augmentation des frais d'affranchissements de la Poste, laquelle a pu être absorbée par des mesures de rationalisation des dépenses par ailleurs. Les frais d'encaissement sont en baisse, car les contribuables procèdent de plus en plus à des versements qui n'engendrent que peu de frais.

Q : beaucoup de secteurs ont de la difficulté à recruter. Y'a-t-il une estimation des besoins en recrutement pour le département pour ces prochaines années ? Et si les causes liées à ces problèmes sont identifiées ?

R : Il n'y a pas de chiffres exacts pour l'AFC. Cependant la pyramide n'est pas trop critique, car la moyenne d'âge des collaborateurs y est assez jeune. Des précisions seront données sur le nombre de personnes du DF et de l'AFC qui partiront à la retraite d'ici 2028.

Il est difficile de recruter des personnes avec les compétences fiscales adéquates et, respectivement, des salaires attractifs. L'attractivité est centrale, les conditions à l'Etat pour des profils très compétents sont bien inférieures au privé.

Q : Il n'y a aucun « talent local » qui serait mis de côté dans le cas présent ?

R : Il est répondu par la négative. Lorsqu'il s'agit d'engager une personne qui n'est pas domiciliée dans le canton, l'information remonte systématiquement à la Conseillère d'Etat, de même qu'une explication de l'impossibilité de faire autrement. L'administration fiscale attire rarement des frontaliers, mais il s'agit parfois de personnes établies sur le canton de Vaud.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger aborde l'écart sur les taxes et redevances de 3,9 millions supplémentaires (23%). Cet écart est expliqué par la revalorisation de la grille tarifaire des émoluments ces dernières années. Les effets se produisent très progressivement dans les comptes et ils sont difficiles à estimer à l'avance. Ce n'est que lorsque le compte d'un contribuable est bouclé pour l'année fiscale que ces frais se déversent dans la comptabilité. Elle ajoute que des rappels de paiement sont passés de 0 à 10 francs en 2023, de même que les sommations, ce qui peut expliquer ces augmentations de

revenus. Cela peut être des émoluments, des remboursements de frais postaux, ou de poursuites et faillites.

### **103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT**

M<sup>me</sup> Fontanet donne quelques éléments prioritaires. Elle souligne l'amélioration de la note, respectivement, de l'appréciation de la perspective Standard & Poor's (S&P) où la note de référence à long terme du canton de Genève est passée de 'AA-' à 'AA', avec une perspective positive. Elle dit qu'il y aura probablement une réévaluation en milieu d'année à la suite des comptes. Cette note est importante, car elle permet à l'Etat de se financer de façon plus intéressante, mais aussi aux entités qui font partie du grand Etat de le faire.

Q : y'a-t-il d'autres agences que S&P qui notent l'Etat de Genève.

R : il n'y a que S&P qui évalue le canton de Genève. S&P possède les plus grandes parts de marché en Suisse pour les collectivités publiques. Elle connaît parfaitement tous les détails. Des heures sont passées tout au long de l'année avec des échanges d'informations fréquents.

Concernant le remboursement des emprunts, M<sup>me</sup> Jost souligne que l'entier des emprunts à long terme arrivant à échéance a été remboursé, réduisant de fait le niveau de la dette pour 2023.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger aborde la liste des écarts et indique avoir fait un résumé de la brochure. La nature 31, charge de biens et services, fait mention de +4 millions, ce dépassement s'explique par une dotation supplémentaire non budgétée de 4 millions à la provision existante de 41 millions, couvrant le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat suite au non-paiement de la participation à la recapitalisation de la caisse de 2 entités.

M. Beguet ajoute que l'ASFIP a pris position la semaine précédente, à savoir que la recapitalisation doit être effectuée, et que tous les arguments des 2 entités tombent, mais qu'ils peuvent aller contester cette décision devant le tribunal administratif fédéral. Cependant, cette décision le conforte dans l'idée que ces entités n'auront pas les moyens lorsque la décision tombera (elles seront alors en faillite), ce qui fait que la CPEG devra actionner la garantie de l'Etat et c'est ce provisionnement qui est effectué et la sortie de trésorerie pour intervenir très tard s'ils vont jusqu'au TF. Il dit que l'Etat a tenté de collaborer avec le CSCQ et l'ISB, avec bien moins de succès avec le dernier. Une dépense moindre aurait été induite en cas de collaboration.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger en vient aux charges financières (nature 34) et indique qu'elles sont de -13,7 millions. 3 effets sont à distinguer. Premièrement, le coût de la dette qui est inférieur au budget de 23,4 millions. Deuxièmement, les charges d'intérêts fiscaux, c'est-à-dire les intérêts rémunérateurs qui sont supérieurs aux budgets de 8.3 millions (les taux d'intérêts sont passés de 0,01% à 0,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Enfin, quelques contribuables qui pourront avoir un impact important sur cette ligne, ce qui est très difficile à prévoir. Elle indique que le budget 2024 a été ajusté à ce niveau-là. Le dernier écart significatif est la perte de charges non réalisées.

Q : qu'elles sont les charges non réalisées.

R : il s'agit d'une réévaluation des montants en devise à la clôture de transactions de flux qui auraient eu lieu en devise, enregistrée avec un taux de change du jour, alors qu'à la date de clôture ils sont évalués au taux de change de la date de clôture au 31 décembre, impliquant une plus-value ou une moins-value potentielle.

Q : pourquoi l'Etat fait des transactions en devise.

R : certains paiements se font en euro, comme dans le cadre de l'espace transfrontalier en lien avec la région, comme le téléphérique du Salève pour lequel Genève verse une subvention en euro.

Q : qu'en est-il de la contribution des 350 millions.

R : cette contribution est versée en francs suisses.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger aborde la charge extraordinaire (38) laquelle concerne l'amortissement de la réserve budgétaire, relatif à la recapitalisation de la CPEG. Les patentes et concessions ensuite (41) s'élèvent à +1,2 million, il s'agit de recettes supérieures liées aux redevances (parking du Mont-Blanc, SIG, Cadiom SA). Elle précise que Cadiom SA gère les chauffages à distance par l'incinération des ordures ménagères. Les taxes et les redevances sont de -3,2 millions, représentant des recettes inférieures du contentieux fiscal (-4,1 millions), qui varie beaucoup selon que les contribuables versent les montants en contentieux ou qui reviennent à bonne fortune, partiellement compensées par un revenu supplémentaire du contentieux non fiscal de l'Etat sur un dossier non provisionné. Les revenus divers (43), où il y a des revenus supplémentaires sur les successions en déshérence (2,3 millions), ou des recouvrements de créances impayées.

La nature 44 concerne les revenus financiers, à savoir des intérêts fiscaux moratoires, des montants facturés et/ou estimés sur des contribuables qui doivent de l'argent. Il est également difficile d'estimer l'impact du passage de 2,51% à 3%, même si l'augmentation du taux est moins importante que ce qui a été vu précédemment, cela s'applique sur un plus gros montant. Ici le budget était établi à 110 millions et 154 millions ont été atteints principalement grâce à un gros dossier. Sur la dépréciation pour 11,8 millions relative au prêt à la fondation Genève Tourisme ; comme c'est une reprise d'une provision, cela correspond à un revenu. Quant aux revenus des intérêts sur placement qui n'étaient pas budgétés avant 2024, ils sont les conséquences des excédents ponctuels de trésorerie, s'élevant à 6,1 millions.

Q : sur les revenus des placements non budgétés, où sont placés les excédents de trésorerie y relatifs.

R : Ce sont des établissements financiers de bonne qualité qui sont choisis. Des banques cantonales essentiellement, qui offrent des conditions intéressantes, sans prendre de risques. Ce sont des placements de durée très courte.

#### **104 Exécution des poursuites et faillites**

M<sup>me</sup> Fontanet mentionne un élément sur l'office cantonal des poursuites (OCP) et faillites (OCF), à savoir le fait du projet de loi par lequel Genève a décidé de se mettre en conformité au droit fédéral et de faire appel aux communes pour les notifications. Cela a nécessité beaucoup de temps surtout au niveau de l'office qui a pris le soin de former les personnes dans les communes qui devront faire ces notifications.

M. Pommaz explique que l'année 2023 a été consacrée principalement pour l'office des poursuites au niveau de l'informatique, à la préparation des nouvelles prestations en ligne. Il cite notamment la possibilité future de pouvoir disposer, lors de la consultation du solde d'une poursuite à régler, des indications de paiement, via un QR code. Il évoque également la création prochaine d'un espace créancier afin permettre au poursuivant de suivre plus facilement son dossier à l'office des poursuites. Pour les communes, un grand travail de formation a été fait. Il rappelle qu'elles sont rémunérées 50 francs par acte (notification, réussie ou non). Il précise toutefois qu'il est nécessaire parfois de faire quelques piqûres de rappel en faisant référence aux règles de procédure en matière de notification.

Sur les écarts, M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger indique qu'un écart est lié à un non-dépensé sur les charges de personnel (3,1%) lié à des reports de plusieurs engagements à l'OCF et à l'OCF.

M<sup>me</sup> Fontanet précise que le report correspond à des personnes qui ne sont pas engagées tout de suite, le temps de publier les annonces et de trouver les bonnes personnes. Elle affirme que ce n'est jamais symétrique.

Q : il est constaté qu'il y a 10 postes de moins en fixe et un peu plus en auxiliaire.

R : il arrive que des auxiliaires soient engagés le temps d'une vacance provisoire. Ce sujet est sensible. La conseillère d'Etat a conscience que le statut d'auxiliaire est précaire, mais lorsqu'un poste fixe se libère, les auxiliaires sont engagés s'ils sont compétents.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger aborde ensuite l'écart de 0,4 million sur les charges de biens et services, en lien principalement avec les pertes sur créance, qui varient en fonction du nombre de faillites donnant lieu à des liquidations à fonds perdu, sur lesquelles il n'y a aucun créancier requérant. Lors des faillites, les émoluments et les débours sont mis sur la faillite et non dans les charges de l'Etat, et quand le produit de la faillite n'est pas suffisant pour couvrir les frais de ces émoluments, cela passe alors en perte.

Elle parle ensuite des revenus (nature 42) en mentionnant qu'il y a -3,6 millions. Un écart de -3,4 millions est expliqué par un volume de réquisitions de poursuite qui n'a pas été retrouvé son niveau pré-COVID. Parmi les facteurs, il y a entre autres l'augmentation des subsides d'assurance-maladie dès 2020, induisant une réduction du nombre de poursuites. D'autre part, une baisse du montant des émoluments depuis 2020, notamment pour l'émission des actes de défaut de biens, entraîne une diminution des revenus. Le budget 2024 a été ajusté pour être à ce niveau-là. Elle relève encore qu'il y a une augmentation de ces émoluments en début d'année.

### **Investissements Politique Publique I**

M<sup>me</sup> Fontanet indique qu'il y en a pour 6,1 millions alors que 7,8 millions avaient été budgétés.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Fluckiger précise que l'explication a été reprise de la brochure Investissements ; c'est principalement le système d'information de l'administration fiscale et les investissements avancent au fur et à mesure et les tranches ne sont pas forcément égales à ce qui avait été budgétisé.

### **Questions diverses**

Q : concernant les résidences secondaires, est-ce que l'AFC fait des contrôles dans les communes où le taux de résidence secondaire dépasse les 20%.

R : le canton de Genève est assez peu concerné par les résidences secondaires. Il y avait eu des échanges sur cette problématique et que ce thème sera investigué. Cependant, lorsqu'il a des doutes sur les domiciles fiscaux des contribuables, l'AFC est active, preuve en est qu'ils ressortent parfois dans la presse. Certains dossiers fiscaux remontent jusqu'au TF car il a été estimé qu'il y avait une incohérence sur le lieu de domicile. Les dossiers sur lesquels persistent des doutes sont analysés minutieusement. Q : ce travail se fait-il avec les communes.

R : ce travail est fait avec l'office cantonal de la population et des collaborateurs qui se rendent sur place et examinent certains documents. Certaines factures sont parfois analysées.

Q : est-ce que l'instruction des enfants à l'école est demandée au DIP.

R : la question est posée au contribuable en premier lieu. D'autres moyens sont activables s'il le faut vraiment.

Q : où en est le recours de la LEFI.

R : le recours se trouve devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Cela peut prendre encore beaucoup de temps. Elle précise qu'il y a différentes mesures relatives à la LEFI et qu'il est difficile de savoir si la décision indiquera que certains seulement ne sont pas conformes au droit. Ce qui posait le plus de problèmes était la réévaluation. La décision pourrait ainsi sortir quelques éléments.



## Comptes 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR Politique publique J (Justice) Pouvoir judiciaire (PJ)

19 avril 2024

**Commissaires : CARASSO Grégoire (S) – SEYDOUX Laurent (LJS)**

**Rapporteur : CARASSO Grégoire**

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Insttit.</b>	
JORNOT Olivier	PJ	Procureur général et président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
BECKER Patrick	PJ	Secrétaire général du Pouvoir judiciaire
JACCARD Philippe	PJ	Economiste au secrétariat général

#### Présentation et discussion

M. Jornot explique que les charges sont globalement dans la cible, pour l'essentiel grâce à des compensations. Sur le plan des dépenses générales, ils sont en sous-dotation et en dépassement d'année en année. Ils ont obtenu une autorisation de dépassement de 3,5 millions de francs. S'agissant des recettes, ils ont réalisé une très grande confiscation concernant une affaire de plus de 20 ans. Comme en 2022, ils se retrouvent avec un taux de couverture de leurs charges d'environ la moitié. Il fait mention de la présentation qui leur sera donnée la semaine prochaine sur le compte rendu de l'activité judiciaire 2023.

Un député s'interroge sur les enjeux du projet RePAir. Il souhaite savoir si les efforts placés pour 2024 se confirment ou si des nuages s'annoncent à l'horizon. Aussi, il s'enquiert des indicateurs qualitatifs (*annexe p. 14*) 2-1, 2-2 et 2-3 liés aux délais raisonnables de la CEDH. S'agissant de la cible d'achever la procédure en moins de 12 mois, il demande s'il y a dans ce délai un risque qualitatif dans l'instruction de la procédure.

M. Jornot assure que, s'agissant de RePAir, les travaux avancent bien à l'interne avec le département. Leur crainte principale est d'avoir une juridiction du TPAE qui soit en surchauffe permanente et qu'il leur soit difficile de réfléchir et de réaliser des séances de travail. Cela a bien fonctionné en interne, mais aussi avec des postes d'auxiliaires,



permettant ainsi une participation professionnelle au projet. Les choses avancent dans le rythme prévu, soit sur plusieurs années avec des résultats prévus à l'horizon 2025. En revanche, il y a bien un gros nuage, c'est le projet de loi de la commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil. Si le PL 13366 était voté, malgré les amendements, cela sera un désastre. Ils ne peuvent avoir un travail de fond de RePAir et en même temps créer des PL où il est indiqué que les curateurs sont nécessairement des proches. Le Tribunal essaye de nommer des proches lorsque c'est possible. Cependant, si la famille pose des problèmes, ils ne peuvent être désignés. Vouloir que les mandataires soient rémunérés 75frs/h est la garantie d'en avoir aucun. Il y a un risque majeur de ne plus avoir de curateurs externes et que tout se répercute sur le SPAd qui n'a pas la capacité d'absorber des centaines de mandats de curatelles supplémentaires. Ils vont tenter de venir avec des propositions dans le cadre de RePAir. Sur le fond, un certain nombre des objectifs de RePAir sont intéressants tel que faire émerger une nouvelle catégorie de curateurs privés à l'instar du canton de Vaud.

M. Becker explique que les choses avancent aussi sur le terrain, car de nouveaux curateurs ont été intégrés. Le SPAd et le TP AE n'attendent pas la fin du projet RePAir pour avancer. Le contrat avec Pro Senectute devrait pouvoir être signé relativement prochainement et débiter. En termes de contrôle, c'est aussi une lourde charge pour le TP AE de garantir à la personne placée sous protection que cela se déroule bien et qu'un pilote ne représente pas un danger pour elle. Des mandats ont été lancés et le matériau devrait être obtenu pour fin 2024. Ils se retrouvent au milieu de comparaisons intercantionales dont ils peuvent s'inspirer et qui leur permet de renforcer le principe de subsidiarité. Il y a une comparaison intercantonale sur les dispositions légales et réglementaires qui sera fournie d'ici la fin de l'année. Au niveau fédéral, ils peuvent espérer que les travaux avanceront cette année et qu'ils puissent avoir une vision plus claire. Il faut gagner du temps pour pouvoir réaliser un travail sérieux et utiliser le matériau en cours de collecte.

M. Jornot ajoute que, s'agissant des indicateurs, ils proviennent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). A ce jour, la durée des procédures pénales s'allonge et personne ne souhaite raccourcir la procédure à 12 mois pour rentrer dans la statistique. Pour les juges, le but est de faire en sorte que toutes les affaires soient jugées. Ce qu'ils peuvent terminer en une journée, ils le font, ce qui doit être instruit sur 6-7 ans l'est également. Il est intéressant de se demander quel est le pourcentage de procédures qui rentre dans ces statistiques de 12 mois. Le rapport annuel contient des statistiques détaillées ainsi que les instruments de mesure de la durée moyenne des procédures qui permettent de mesurer leur évolution dans le temps. De manière générale, les durées sont assez correctes dans les domaines civil et public. Au pénal, les durées sont parfois trop longues, ce qui a des conséquences sur le résultat. Lorsque la procédure dure depuis des années, il y a des rabais sur la peine, ce qui rend le système inefficace.

Un député comprend qu'ils ont fait la demande d'augmentation de postes. En lien avec la modification de la loi, il demande s'ils ont déjà des éléments concernant l'augmentation de la charge de travail des magistrats.



M. Joriot affirme que les procédures obligatoires ont démarré au 1<sup>er</sup> janvier. Le nombre d'auditions correspond à ce qui était évalué, environ 1000 par année, ils se trouvent dans la cible. En revanche, le souci est la rubrique des dépenses liées au traitement des procédures, ils envisagent cette année un dépassement de 7 millions de francs. La divergence devient embêtante. S'agissant des nouveaux postes, certains sont encore à venir. Le Conseil d'Etat a adopté les projets de loi portant sur les 5 magistrats au pénal et 2 magistrats au TPAE. Ils ont été transmis au Grand Conseil et partiront en commission à la prochaine session. Ils espèrent que cela sera traité le plus tôt possible pour une entrée en fonction à l'automne. Cela va apporter un certain soulagement.

Annexe – présentation du 19 avril 2024



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
POUVOIR JUDICIAIRE  
Secrétariat général

## COMPTES 2023

Audition du Pouvoir judiciaire en sous-  
commission des finances  
le 24 avril 2024

### Délégation de la Commission des finances :

- Monsieur Laurent SEYDOUX, député.
- Monsieur Grégoire CARASSO, député;

### Délégation du Pouvoir judiciaire:

- Monsieur Olivier JORNOT, Président de la Commission de gestion;
- Monsieur Patrick BECKER, Secrétaire général.



---

## COMPTES 2023

---

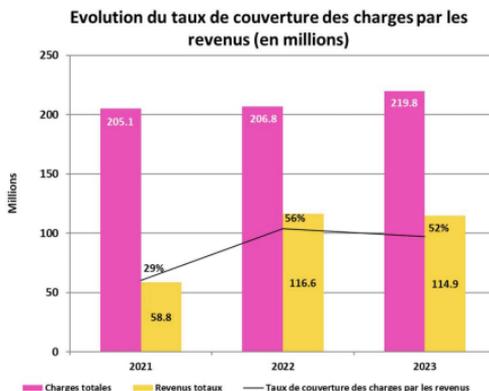
### SOMMAIRE

	Pages
Note du 22.04.2024 .....	3-6
Comptes de fonctionnement.....	7
Demande en autorisation de crédit supplémentaire .....	8-9
Comptes de fonctionnement par programme et prestations.....	10
Publications officielles de fonctionnement .....	11-15
Publications officielles d'investissement .....	16-19



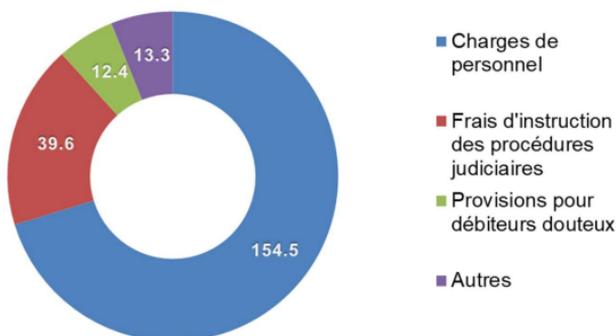
## 1. Evolution des charges et revenus 2021-2023

### 1.1. En bref



L'enveloppe budgétaire afférente aux dépenses directement en lien avec l'instruction des procédures judiciaires est insuffisante depuis plusieurs exercices comptables. L'écart s'est encore creusé en 2023, de sorte que le Pouvoir judiciaire a sollicité et obtenu de la commission des finances une autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de fr. 3.5 millions. L'année 2023 s'est pour le surplus caractérisée par le montant élevé des confiscations pénales, cette source de revenus étant par définition aléatoire.

### 1.2. Les charges de fonctionnement

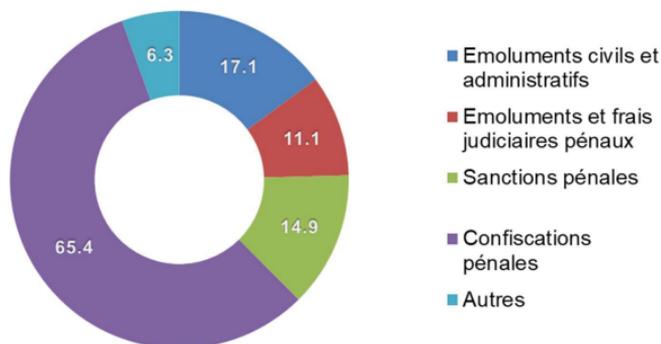


Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont augmenté en 2023 (+ 6.3%).

Les charges de personnel ont progressé de 5.8%, conséquence des moyens obtenus au budget 2023, de l'annuité et de l'indexation des salaires votées par le Grand Conseil.

Les dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires et à l'assistance judiciaire ont augmenté de 10.5%, soit principalement les frais d'expertises, de curatelles et d'assistance juridique. En outre, une charge exceptionnelle en lien avec une procédure judiciaire a également participé au dépassement budgétaire de fr. 3.5 millions.

### 1.3. Les revenus



Les revenus du Pouvoir judiciaire ont été exceptionnellement élevés en 2023, à l'instar de l'année précédente, en raison de confiscations pénales ayant fait l'objet d'un partage international et national. Il en résulte à nouveau un taux exceptionnel de couverture des charges de fonctionnement (52%), deux fois supérieur à la moyenne ordinaire.

S'agissant des revenus ordinaires du Pouvoir judiciaire, une hausse des émoluments des filières civile et administrative a été constatée (+ 18.5%). En matière pénale, une légère baisse des émoluments et frais judiciaires (- 2%) a été compensée par une hausse des sanctions pénales (+ 3%).

## 2. Principaux événements de l'année 2023

### 2.1. Croissance de l'activité judiciaire dans la filière pénale

#### Évolution des affaires pénales entre 2021 et 2023



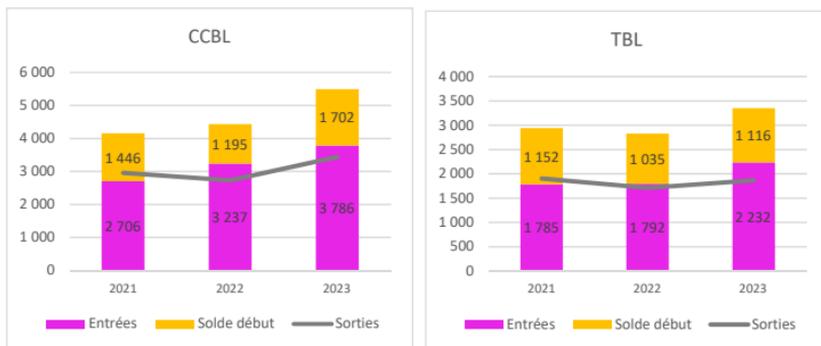
Près de 110'000 procédures ont été traitées en 2023 par les autorités judiciaires genevoises, toutes instances et filières confondues.

A l'instar des précédents, l'exercice 2023 a été marqué par la croissance de la charge de la filière pénale, avec plus de 30'000 entrées dans l'année (+ 3.6% par rapport à 2022). L'année 2024 s'annonce particulièrement intense, elle qui coïncide avec l'entrée en vigueur de la révision du code de procédure pénale.

Le nombre de nouvelles procédures au Ministère public a continué à augmenter en 2023 (+ 27% depuis 2013).

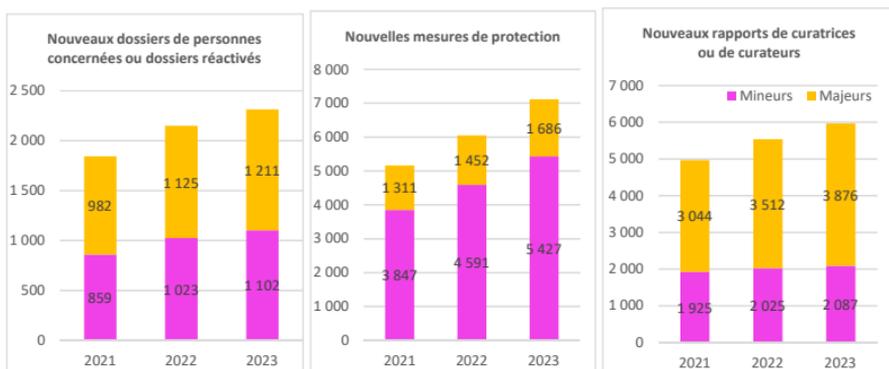
## 2.2. Croissance du contentieux dans le domaine des baux et loyers

Le contentieux en matière de baux et loyers a connu une hausse massive en 2023, en raison des augmentations successives des taux d'intérêt de référence, qui ont entraîné des hausses de loyer et contestations de ces dernières. Le nombre de nouvelles affaires est en augmentation de 17 % auprès de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et de 25 % au Tribunal des baux et loyers.



## 2.3. Hausse de l'activité du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant fait face depuis plusieurs années à une croissance constante de sa charge de travail, due en particulier au vieillissement de la population et aux difficultés rencontrées par un nombre toujours plus important d'aînés à se prendre en charge. S'y sont ajoutées les récentes difficultés liées à l'accompagnement de personnes toxico-dépendantes au crack. Les indicateurs de la juridiction illustrent bien cette évolution.



## 3. Perspectives

### 3.1. Comptes 2024

L'enveloppe budgétaire afférente aux dépenses directement en lien avec l'instruction des procédures judiciaires (frais d'expertises, frais de curatelles, frais d'assistance juridique et indemnités versées en application de articles 429 CPP ss) est structurellement insuffisante depuis plusieurs années. Le Pouvoir judiciaire avait inscrit à son plan financier quadriennal

2024-2027 les montants manquants. Ladite enveloppe a toutefois fait l'objet d'une coupe transversale à la commission des finances durant le processus budgétaire.

D'autres facteurs de hausse sont en outre apparu courant 2023, comme par exemple la hausse des tarifs d'affranchissement de la Poste, qui viendront augmenter encore l'écart durant l'exercice en cours. A ce stade, le Pouvoir judiciaire envisage un dépassement de fr. 7 millions.

### 3.2. Poursuite des projets d'importance stratégique

Le Pouvoir judiciaire est engagé dans plusieurs projets d'une envergure particulièrement importante, dont le projet de transition numérique de la justice en Suisse d'une part et la réforme du dispositif genevois de protection de l'adulte et de l'enfant d'autre part.

La transition numérique de la justice se concrétise actuellement par la participation du Pouvoir judiciaire genevois au projet national Justitia 4.0, qui vise à créer la plateforme nationale de communication et de consultation en matière judiciaire (Justitia.Swiss).



eDossier  
Judiciaire

Elle comprend également un projet interne (eDossier judiciaire), qui vise l'adaptation des processus de travail et du système d'information du Pouvoir judiciaire genevois, y compris l'introduction d'une application spécialisée de gestion du dossier judiciaire électronique (ADJ), interfacée avec l'application actuelle de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-Web).

En 2024 et 2025, le Pouvoir judiciaire sera notamment mobilisé comme pilote dans le projet national Justitia 4.0 (pour plus d'information : [Transition numérique de la justice | Pouvoir judiciaire \(qe.ch\)](#)).

Le Pouvoir judiciaire et le département de la cohésion sociale poursuivent par ailleurs leurs travaux communs, dans le cadre du programme RePAIR et du projet interne au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Gestion des mandataires). Tous deux visent à renforcer le principe de subsidiarité et à améliorer le dispositif de protection des adultes. Un projet pilote devrait être lancé courant 2024 avec Pro Senectute, avec l'objectif de continuer à diversifier les profils des curateurs privés, professionnels ou non. Des études sont en cours, devant permettre de comparer les cadres légaux et organisationnels existant dans d'autres cantons. Le matériau ainsi collecté sera disponible entre la fin 2024 et le début 2025.



\* \* \*



## Comptes 2023

	Comptes 2023	Variation		Budget 2023	Comptes 2022
		en ETP/CHF	en %		
<b>ETP</b>	<b>869.00</b>	<b>41.65</b>	<b>5.0%</b>	<b>827.35</b>	<b>826.95</b>
Magistrats	151.00	-3.00	-1.9%	154.00	151.00
Personnel administratif	639.20	-11.15	-1.7%	650.35	625.55
Agents spécialisés	0.90	-0.10	-10.0%	1.00	0.90
Personnel auxiliaire	77.90	55.90	254.1%	22.00	49.50
<b>3 Charges</b>	<b>219 799 854</b>	<b>-1 300 114</b>	<b>-0.6%</b>	<b>221 099 968</b>	<b>206 833 973</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>154 453 408</b>	<b>-1 640 525</b>	<b>-1.1%</b>	<b>156 093 933</b>	<b>145 945 036</b>
Magistrats et commissions	41 458 223	-764 942	-1.8%	42 223 165	39 836 437
Personnel administratif	82 920 999	-149 715	-0.2%	83 070 714	77 140 338
Allocations, primes diverses et autre indemnités	452 042	-13 023	-2.8%	465 065	1 004 174
Cotisations patronales	28 677 396	-722 392	-2.5%	29 399 788	27 098 612
Formation, recrutement et autres charges de personnel	944 749	9 548	1.0%	935 201	865 475
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>62 561 204</b>	<b>520 429</b>	<b>0.8%</b>	<b>62 040 775</b>	<b>58 027 658</b>
Fournitures, livres, et abonnements	970 185	64 830	7.2%	905 355	905 734
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	50 465	-59 535	-54.1%	110 000	120 729
Prestations de service et honoraires	23 510 545	1 398 124	6.3%	22 112 421	20 159 086
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	98 092	13 242	15.6%	84 850	91 289
Leasing (mopieurs)	249 995	-6 005	-2.3%	256 000	238 106
Frais de transports, repas et logement	47 749	-42 900	-47.3%	90 649	30 273
Réévaluations sur créances (provisions)	12 386 380	-2 913 620	-19.0%	15 300 000	12 239 578
Autres charges d'exploitation	25 240 071	2 058 571	8.9%	23 181 500	24 242 863
<i>dont</i> : - Indemnités (429 CPP, ...)	2 755 452	593 952	27.5%	2 161 500	3 517 892
- Assistance judiciaire	21 858 663	838 663	4.0%	21 020 000	20 129 876
- Autres charges d'exploitation	600 000	600 000	-	-	595 094
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>2 194 347</b>	<b>-51 913</b>	<b>-2.3%</b>	<b>2 246 260</b>	<b>2 281 333</b>
<b>34 Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-5 000</b>	<b>-100.0%</b>	<b>5 000</b>	<b>1</b>
<b>39 Facturations internes</b>	<b>590 895</b>	<b>-123 105</b>	<b>-17.2%</b>	<b>714 000</b>	<b>579 946</b>
<b>4 Revenus</b>	<b>114 901 163</b>	<b>57 196 880</b>	<b>99.1%</b>	<b>57 704 283</b>	<b>116 646 020</b>
<b>42 Taxes et redevances</b>	<b>46 668 660</b>	<b>1 636 727</b>	<b>3.6%</b>	<b>45 031 933</b>	<b>43 654 999</b>
Emoluments civils et administratifs	17 101 635	-898 365	-5.0%	18 000 000	14 437 159
Taxes d'utilisation et prestations de service	-	-4 300	-100.0%	4 300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	488 165	-55 835	-10.3%	544 000	402 849
Remboursements	14 152 813	469 180	3.4%	13 683 633	14 337 165
<i>dont</i> : - Assurances (AI, LAA, maternité, APG,...)	1 381 541	872 741	0.0%	508 800	1 331 905
- Emoluments et frais judiciaires pénaux	11 149 804	-196	0.0%	11 150 000	11 383 979
- Frais d'assistance judiciaire	1 610 857	-389 143	0.0%	2 000 000	1 615 043
- Remboursements divers	10 611	-14 222	-19.5%	24 833	6 239
Sanctions pénales	14 925 447	2 125 447	16.6%	12 800 000	14 476 025
<b>43 Revenus divers</b>	<b>67 309 244</b>	<b>55 569 244</b>	<b>473.3%</b>	<b>11 740 000</b>	<b>72 132 044</b>
Confiscations pénales	65 418 189	55 418 189	554.2%	10 000 000	70 461 069
Activation des prestations propres	1 134 263	394 263	53.3%	740 000	774 375
Autres revenus	756 792	-243 208	-24.3%	1 000 000	896 600
	-	-	-	-	-
<b>49 Facturations internes</b>	<b>923 259</b>	<b>-9 091</b>	<b>-1.0%</b>	<b>932 350</b>	<b>858 977</b>



RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE

07924 - 2023

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Pouvoir judiciaire

Crédit : 3'500'000 francs

Année : 2023

Objet : Dépassement des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles et indemnités en application des art. 429 CPP ss, notamment) ainsi qu'à une charge extraordinaire dans le cadre d'une procédure pénale.

Programme(s) : J01 Pouvoir judiciaire

Nature(s) : 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Les frais d'instruction des procédures judiciaires (expertises, frais curatelles, contrôles techniques, frais de traduction et d'interprétation, frais de port, etc.) sont en hausse régulière depuis plusieurs années en raison de l'augmentation du nombre de procédures d'une part et de leur complexification. Le même phénomène est constaté pour ce qui concerne les dépenses liées aux indemnités octroyées par les juridictions pénales en application des art. 429 et ss CPP.

Le Pouvoir judiciaire a en outre dû assumer une charge extraordinaire d'un montant de fr. 0.6 million dans le cadre d'une procédure pénale.

A ce stade, les projections financières indiquent un dépassement de l'ordre de 3.5 millions de francs sur la nature 31.

06 décembre 2023

Conseil d'Etat :



La chancellerie d'Etat :

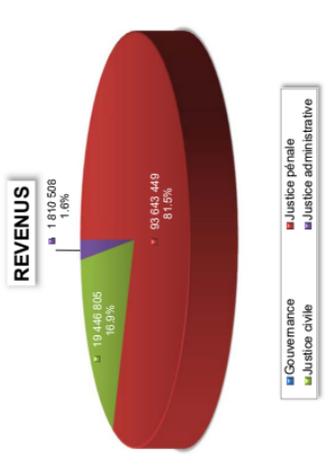
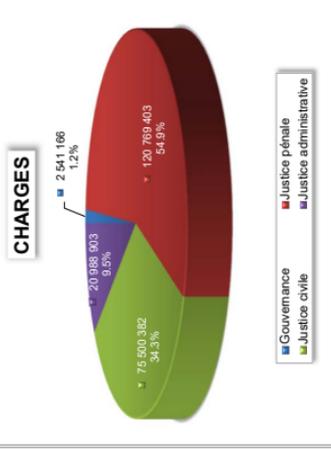
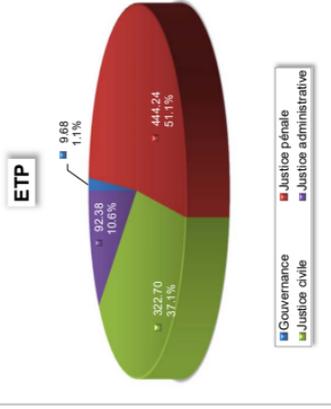
A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. H.' or similar.

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	17/12/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	J. Bartschi

	Politique publique Justice				Comptes 2023	Variation en CHF/ETP en %	Budget 12èmes 2023	Comptes 2022
	Comptes		Comptes					
	2023	%	2022	%				
<b>ETP on %</b>								
<b>30 Charges de personnel</b>	869.0	41.6	827.4	5.03%	826.95			
300000 Traitement des magistrats et des juges	151.0	-3.0	154.0	-1.95%	151.00			
301000 Traitement du personnel administratif	639.2	-11.2	650.4	-1.71%	625.55			
301032 Traitement des agents spécialisés	0.9	-0.1	1.0	-10.00%	0.90			
301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	77.9	55.9	22.0	254.09%	49.50			
<b>Charges en %</b>								
<b>3 Charges</b>	219 799 854	-1 300 114	221 099 968	-0.59%	206 833 973			
30 Charges de personnel	154 453 408	-1 640 525	156 093 933	-1.05%	145 945 036			
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62 561 204	520 429	62 040 775	0.84%	58 027 658			
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 194 347	-51 913	2 246 260	-2.31%	2 281 333			
34 Charges financières	-	-5 000	5 000	-100.00%	1			
39 Facturations internes	590 895	-123 105	714 000	-17.24%	579 946			
<b>Revenus en %</b>								
<b>4 Revenus</b>	114 901 163	57 196 880	99.12%	57 704 283	116 646 020			
42 Taxes et redevances	48 668 680	1 638 727	3.63%	45 031 933	43 654 999			
43 Revenus divers	67 309 244	55 569 244	473.33%	11 740 000	72 132 044			
49 Facturations internes	923 259	-9 091	-0.98%	932 350	858 977			

	Gouvernance		Justice pénale		Justice civile		Justice administrative	
	Comptes 2023	%	Comptes 2023	%	Comptes 2023	%	Comptes 2023	%
<b>Comptes</b>	9.7	1.11%	444.2	51.12%	322.7	37.13%	92.4	10.63%
0.4	0.4	86.9	46.4	324.2	234.3	72.4	0.1	
8.3	0.0	324.2	0.4	0.4	0.3	2.6	0.1	
0.0	0.9	32.8	41.7					
<b>Comptes</b>	2 541 166	1.16%	120 769 403	54.95%	75 500 382	34.35%	20 988 903	9.55%
1 927 129	76 978 642	57 574 059	17 973 579	519 081	42 417 445	16 931 830	2 692 847	
71 355	1 082 799	785 498	254 695	-	-	-	-	
23 601	290 518	208 994	67 782					
<b>Comptes</b>	401	0.00%	93 643 449	81.50%	19 446 805	16.92%	1 810 508	1.58%
401	27 355 093	17 750 133	1 563 033	-	66 287 557	774 213	247 474	
-	800	922 459	-					



**Publication des comptes Décembre 2023**  
J01 Pouvoir judiciaire

# J01 Pouvoir judiciaire

## Département responsable : PJ

### COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>219'799'854</b>	<b>-1'300'114</b>	<b>-0.6%</b>	<b>221'099'968</b>	<b>206'833'973</b>
30 Charges de personnel	154'453'408	-1'640'525	-1.1%	156'093'933	145'945'036
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'561'204	520'429	0.8%	62'040'775	58'027'658
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'194'347	-51'913	-2.3%	2'246'260	2'281'333
34 Charges financières	0	-5'000	-100.0%	5'000	1
39 Facturations internes	590'895	-123'105	-17.2%	714'000	579'946
<b>REVENUS</b>	<b>114'901'163</b>	<b>57'196'880</b>	<b>99.1%</b>	<b>57'704'283</b>	<b>116'646'020</b>
42 Taxes et redevances	46'668'660	1'636'727	3.6%	45'031'933	43'654'999
43 Revenus divers	67'309'244	55'569'244	473.3%	11'740'000	72'132'044
44 Revenus financiers	-	-	-	-	0
49 Facturations internes	923'259	-9'091	-1.0%	932'350	858'977
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-104'898'691</b>	<b>58'496'994</b>	<b>-35.8%</b>	<b>-163'395'685</b>	<b>-90'187'953</b>
Coût des prestations de moyens	-29'952'806	-1'142'425	4.0%	-28'810'381	-30'849'502
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-134'851'497</b>	<b>57'354'569</b>	<b>-29.8%</b>	<b>-192'206'066</b>	<b>-121'037'455</b>

### POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>869.00</b>	<b>41.65</b>	<b>5.03%</b>	<b>827.35</b>	<b>826.95</b>
ETP fixes	790.20	-14.15	-1.76%	804.35	776.55
ETP auxiliaires	77.90	55.90	254.09%	22.00	49.50
ETP agents spécialisés	0.90	-0.10	-10.00%	1.00	0.90

## Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives, quant à elles, statuent sur les recours dirigés contre les décisions de l'administration. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales et les tribunaux procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par les magistrats et magistrats titulaires ou non titulaires du Pouvoir judiciaire, assistés par le personnel scientifique et administratif.

## J01 Pouvoir judiciaire (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative
- J01.05 Médiation

### Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

#### Projets prioritaires

Le budget 2023 du Pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- la création des chambres des affaires complexes au Tribunal civil telles qu'elles ont été prévues par le législateur à l'article 87 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (E 2 04 - LOJ);
- l'intégration du Tribunal arbitral, chargé du contentieux entre assureurs et fournisseurs de prestations, à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice;
- les mesures d'encouragement à la médiation élaborées dans le cadre d'un projet conduit par le Pouvoir judiciaire, les associations professionnelles d'avocates et d'avocats ou de médiatrices ou de médiateurs et l'administration cantonale pour mettre en œuvre l'art. 120 de la constitution genevoise;
- le renforcement des juridictions en conformité avec les plans financiers quadriennaux précédents, arrêtés d'entente avec le Conseil d'Etat, correspondant à des besoins avérés et confirmés année après année, ainsi que l'adaptation aux dépenses effectives des enveloppes budgétaires afférentes aux magistrats et magistrats non titulaires (juges assesseurs et assesseurs, juges suppléantes et suppléants, juges prud'hommes) et aux greffières-juristes et greffiers-juristes vacataires du Tribunal des prud'hommes;
- les ressources temporairement nécessaires à la conduite de projets de grande envergure conduits par le Pouvoir judiciaire avec l'administration cantonale (transition numérique de la justice et réformes en matière de protection de l'adulte et de l'enfant);
- la stabilisation de ressources indispensables au fonctionnement des juridictions.

La création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice ne sont pas intervenues en 2023, le processus législatif devant adapter le nombre de postes dans la loi sur l'organisation judiciaire n'ayant pas pu être finalisé. Il en résulte un disponible sur les charges de personnel, le montant nécessaire figurant au budget.

S'agissant des charges de biens et services en revanche, le budget 2023 s'est rapidement révélé insuffisant en raison d'une augmentation des dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles, indemnités en application des art. 429 CPP ss et assistance judiciaire en particulier). La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a ainsi sollicité et obtenu de la Commission des finances du Grand Conseil un crédit supplémentaire de 3.5 millions de francs, lequel a été entièrement consommé.

Les coupes budgétaires linéaires opérées par le Grand Conseil sur cette même rubrique 31 au budget 2024 obligeront la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire à solliciter un crédit supplémentaire plus important encore courant 2024.

#### Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2023 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 30 : écart positif de 1.6 million - disponible**

L'écart provient pour l'essentiel du report en 2024 de la création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et de l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice.

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de 0.5 million - écart d'estimation**

Cet écart correspond à la différence entre un dépassement de 3.4 millions sur les charges relevant de la

## J01 Pouvoir judiciaire (suite)

compétence du Grand Conseil (couvert par un crédit supplémentaire obtenu de 3.5 millions) et un disponible d'un montant de 2.9 millions sur les charges non-matérielles relevant de la compétence du Conseil d'Etat.

- **Sur la rubrique 42 : écart positif de 1.6 million - écart d'estimation**

Les amendes et remboursements de frais de justice de la filière pénale se sont révélés supérieurs au budget en 2023.

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de 55.6 millions - écart d'estimation**

L'écart provient principalement de confiscations pénales extraordinaires, ces revenus étant par définition aléatoires et peu prévisibles.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice</b>						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	96%	100%	96%	100%	2027
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant	Efficacité	97%	100%	98%	100%	2027
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors Tribunal arbitral	Efficacité	101%	100%	100%	100%	2027
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.4	2.3	2.49	2.3	2027
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.1	2.1	2.14	2.1	2027
<b>2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous</b>						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	81%	87%	87%	88%	2027
2.2 Taux de procédures (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de Paix) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%	91%	88%	91%	2027
2.3 Taux de procédures (hors Tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	82%	81%	80%	81%	2027
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'assistance juridique civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	12.1%	13%	12.8%	13%	2027

### Commentaires

#### Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Les indicateurs pour le C2023 se basent sur les résultats de l'année 2023.

#### Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

## J01 Pouvoir judiciaire (suite)

### **Indicateur 1.2.**

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile.

### **Indicateur 1.3**

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public.

### **Indicateur 1.4**

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

### **Indicateur 1.5**

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

\*\*\*\*\*

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

### **Indicateur 2.1**

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

### **Indicateur 2.2**

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

### **Indicateur 2.3**

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1<sup>e</sup> instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

### **Indicateur 2.4**

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

## J - Justice

### Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre du programme suivant :

J01 Pouvoir judiciaire

**Dépenses totales 2023 : 7,8 millions (B 2023 : 10,2 millions)**

### Principaux investissements réalisés et en cours

#### a) Bâtiments et constructions

- Poursuite des travaux d'adaptation et d'entretien des surfaces mises à disposition du Pouvoir judiciaire.
- Etudes relatives au projet de préservation du Palais de justice conduit par l'office cantonal des bâtiments.
- Rénovations et aménagements des bâtiments relais nécessaires au projet précité.

#### b) Systèmes d'information et de communication

Maintenance évolutive et adaptative des applications du Pouvoir judiciaire pour répondre aux besoins des juridictions, en particulier dans le cadre des projets suivants :

- Poursuite du projet eDossier judiciaire et collaboration étroite avec le projet national Justitia 4.0, dont le but est la transition numérique de la justice.
- Conduite, en collaboration avec la police, du projet d'amélioration de la gestion des valeurs et biens en main du Pouvoir judiciaire et de l'Etat (VBME), s'inscrivant dans le programme de projets visant l'amélioration de l'exécution des décisions pénales (EDP).
- Conduite du projet de sécurisation du poste de travail.
- Finalisation du projet d'interfaçage du système d'information du Pouvoir judiciaire avec le nouveau casier judiciaire fédéral (projet New Vostra).
- Poursuite du projet d'amélioration de l'environnement SI en audience.
- Evolution de l'interface reliant les systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, du service des contraventions et du service d'application des peines et mesures.
- Poursuite du projet d'amélioration de la gestion des mandataires privés mis en œuvre par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (projet Gestion des mandataires).
- Poursuite du projet de refonte des outils de production de documents.
- Amélioration des processus de réservation de salles d'audience.
- Déploiement dans une deuxième juridiction de l'outil d'aide à l'anonymisation des décisions.
- Modernisation de l'application d'aide à la rédaction de jugements.

#### c) Equipements et autres investissements

Aménagement de places de travail, renouvellement du mobilier, introduction progressive d'un mobilier ergonomique et acquisition d'équipements en matière de sécurité et de sûreté.

## J - Justice

### Crédit d'ouvrage

#### 1013202 - Justitia 4.0

CR 0415 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Comptes 2023	% Comptes 2023 / Crédit total	Ecart Comptes 2023 et Budget 2023 En CHF
Dépenses	4'146'000	0	0	119'565	3%	119'565
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 13202, votée le 17/01/2023, ouvrant un crédit d'investissement de 23'813'000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 1'729'000 francs en faveur de la plateforme fédérale Justitia.Swiss pour mettre en œuvre le dossier judiciaire numérique (eDossier judiciaire).

Un crédit de 18'578'000 francs est prévu pour le pouvoir judiciaire en vue de l'adaptation de son d'information et l'équipement des places de travail des salles de consultation et des salles d'audience (16'849'000 francs) et pour le versement de la subvention cantonale d'investissement pour la plateforme fédérale Justitia.Swiss (1'729'000 francs)

En outre, un crédit de 4'146'000 francs est prévu pour l'acquisition des infrastructures et matériels informatiques nécessaires par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique.

Enfin, un crédit de 2'818'000 francs est prévu pour les travaux de transformation des salles d'audience par l'office cantonal des bâtiments.

#### Objectifs annuels 2023

Objet non prévu au budget 2023.

#### Ecart avec objectifs annuels 2023

Les montants investis en 2023 ont servi à préparer les éléments d'infrastructure, notamment en lien avec la numérisation des documents.

CR 0504 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Comptes 2023	% Comptes 2023 / Crédit total	Ecart Comptes 2023 et Budget 2023 En CHF
Dépenses	2'818'000	0	0	34'148	1%	34'148
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 13202, votée le 17/01/2023, ouvrant un crédit d'investissement de 23'813'000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 1'729'000 francs en faveur de la plateforme fédérale Justitia.Swiss pour mettre en œuvre le dossier judiciaire numérique (eDossier judiciaire).

Un crédit de 18'578'000 francs est prévu pour le pouvoir judiciaire en vue de l'adaptation de son d'information et l'équipement des places de travail des salles de consultation et des salles d'audience (16'849'000 francs) et pour le versement de la subvention cantonale d'investissement pour la plateforme fédérale Justitia.Swiss (1'729'000 francs)

En outre, un crédit de 4'146'000 francs est prévu pour l'acquisition des infrastructures et matériels informatiques nécessaires par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique.

Enfin, un crédit de 2'818'000 francs est prévu pour les travaux de transformation des salles d'audience par l'office cantonal des bâtiments.

#### Objectifs annuels 2023

Objet non prévu au budget 2023.

#### Ecart avec objectifs annuels 2023

L'appel d'offres et l'adjudication des mandataires ont été en partie réalisés. Les études pour la transformation des salles d'audience démarreront en 2024.

## J - Justice

### CR 1401 - Administration du Pouvoir judiciaire

	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Comptes 2023	% Comptes 2023 / Crédit total	Ecart Comptes 2023 et Budget 2023 En CHF
Dépenses	18'578'000	0	2'500'000	924'594	5%	-1'575'406
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 13202, votée le 17/01/2023, ouvrant un crédit d'investissement de 23'813'000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 1'729'000 francs en faveur de la plateforme fédérale Justitia.Swiss pour mettre en œuvre le dossier judiciaire numérique (eDossier judiciaire).

Un crédit de 18'578'000 francs est prévu pour le pouvoir judiciaire en vue de l'adaptation de son d'information et l'équipement des places de travail des salles de consultation et des salles d'audience (16'849'000 francs) et pour le versement de la subvention cantonale d'investissement pour la plateforme fédérale Justitia.Swiss (1'729'000 francs)

En outre, un crédit de 4'146'000 francs est prévu pour l'acquisition des infrastructures et matériels informatiques nécessaires par l'office cantonal des systèmes d'information.

Enfin, un crédit de 2'818'000 francs est prévu pour les travaux de transformation des salles d'audience par l'office cantonal des bâtiments.

#### Objectifs annuels 2023

Phase de conception du eDossier judiciaire et acquisition des premiers équipements, tels que serveurs, postes de travail et écrans.

#### Ecart avec objectifs annuels 2023

La conception du dossier judiciaire électronique de eDossier judiciaire a été lancée en collaboration avec le projet national Justitia 4.0. Le projet étant encore dans une phase de démarrage, les dépenses n'ont pas atteint le budget alloué en 2023.

## Crédit de renouvellement

### 2012460 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA

### CR 0504 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Comptes 2023	% Comptes 2023 / Crédit total	Ecart Comptes 2023 et Budget 2023 En CHF
Dépenses	43'807'226	13'843'522	3'000'000	2'921'771	7%	-78'229
Recettes	0	145	0	0		

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Un crédit de 43'807'226 francs est prévu au titre de la politique publique J.

#### Objectifs annuels 2023

Sur les bâtiments du Pouvoir judiciaire (PJ) en Vieille-Ville et à Glacis de Rive, continuer les travaux de rénovation (toitures, façades, sureté, mise en conformité des installations techniques, etc.).

Sur demande du PJ, réaliser des travaux de transformation dans les bâtiments qui le concernent.

#### Ecart avec objectifs annuels 2023

L'OCBA a poursuivi les travaux liés à la sureté des bâtiments du Pouvoir judiciaire (PJ) en Vieille Ville, Des études pour la rénovation globale du site de la Vieille Ville (toitures, façades, mise en conformité des installations techniques, etc.) ont aussi été réalisés.

## J - Justice

### 2012470 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - PJ

CR 1401 -  
Administration du  
Pouvoir judiciaire

	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Comptes 2023	% Comptes 2023 / Crédit total	Ecart Comptes 2023 et Budget 2023 En CHF
Dépenses	17'000'000	6'858'126	4'733'308	3'824'364	22%	-908'944
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12470, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 17'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Pouvoir judiciaire.

#### Objectifs annuels 2023

Aménager les places de travail et les espaces communs.

Améliorer l'accueil des personnes ainsi que le niveau de sécurité des bâtiments et personnes.

Concrétiser les projets informatiques conformément à la priorisation faite par le comité de direction du Pouvoir judiciaire.

#### Ecarts avec objectifs annuels 2023

L'acquisition de mobilier et d'équipements s'est poursuivie conformément aux objectifs annuels.

L'adaptation des systèmes d'information a suivi son cours conformément aux objectifs.



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE K : Département de la Santé et de la Mobilité (DSM) 9 octobre 2023

**Commissaires : Caroline Marti, Stéphane Florey**  
**Rapporteur : Stéphane Florey**

#### Synthèse

##### **Audition**

M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat

M. Cyril Arnold, Directeur financier

M. Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général du DSM

M<sup>me</sup> Dragana Straus, Secrétaire générale du DSM à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024

M. Maudet rappelle que la politique publique (PP) K est une PP particulièrement importante, qui connaît des charges mécaniques en augmentation. L'année 2023 a été marquée par certains événements, comme le renouvellement des contrats de prestations, le lancement d'une série de projets, dont la maison de santé à Meinier et l'ouverture des nouvelles Urgences à l'hôpital cantonal. 2023 a aussi été une année de transition, une certaine logique de continuité a été suivie. Par conséquent, il ne résulte pas de surprises majeures de cet exercice, un exercice encore touché par quelques reliquats liés au COVID et qu'il s'agit de la dernière année où les HUG étaient liés par les crédits supplémentaires.

Pour finir, il rappelle encore que la PP s'articule autour de 3 programmes : le « réseau de soins » (K01), la « régulation et la planification sanitaire » (K02), la « sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention » (K03).

#### **Programme K01, Justification des principaux écarts (pp. 5-6)**

- Nature 30 (Charges de personnel, -0.3 million (-7.2%)), que l'écart est dû à une vacance de postes constatée en fin d'année 2023.
- Nature 31 (Charges de biens et services, -11.3 millions (-67.9%)), que l'écart est dû à une reclassification des contributions à verser ou à percevoir par les cantons au titre de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP), approuvée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (-9.8mios), ainsi qu'à une sous-utilisation de mandats et prestations de services ainsi que de prestations médicales et scientifiques (-1.5mio).
- Nature 36 (Charges de transfert, +54 millions (+3.7%)), que l'écart est dû à une augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières dans un contexte post COVID-19, un dépassement toutefois couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en février 2024 (+19.3mios),

à une augmentation de la subvention HUG en raison de surcoûts de charges de personnel, de l'impact conjoncturel lié à l'inflation et l'effet des structures tarifaires, un dépassement également couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en décembre 2023 (+22.7mios), à une suppression de la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées par le Conseil d'Etat suite au retrait du PL 12782 (+3.9mios) ainsi qu'à l'octroi de l'allocation unique de vie chère pour le secteur subventionné (+0.7mio). Une partie de l'écart (-1.4 mios) s'explique par l'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques et privées.

- Nature 42 (Taxes et redevances, -1.3 million (-59.7%)), que l'écart est dû à des actions récursoires moins importantes que prévues de la part de Sinistres Suisse SA, l'organisme mandaté par le canton pour aller récupérer l'argent auprès de tiers responsables
- Nature 43 (Revenus divers, -7.5 millions (-22.4%)), que l'écart est dû à la régularisation au net des contributions à verser ou à percevoir au titre de la CFFP, ce qui est en lien avec la nature 31, ainsi qu'à la reprise de provision en lien avec les soins à domicile (+2.9mios).
- Nature 46 (Revenus de transferts, +3.6 millions (+27.6%)), que l'écart est dû à la part du bénéfice cumulé 2020-2023 de l'IMAD revenant à l'Etat de Genève, comme prévu dans le contrat de prestations (+3.3mios), à une augmentation des revenus perçus en lien avec l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis (+0.6mio), ainsi qu'à une diminution des subventions communales en lien avec le transfert des EMS au DCS et à la politique publique C (-0.5mio).

Q : à quoi sont dus les surcoûts de charges de personnel aux HUG (cf. nature 36).

R : ces surcoûts sont avant tout dus à un fort taux d'absentéisme. Pour assurer les soins et les services, il a fallu engager plus d'intérimaires, ce qui a fait grimper la facture. Cela dit, il a été exigé des mesures pour que cette situation ne se répète pas. A l'avenir, les HUG devraient moins faire recours aux agences intérimaires.

Q : comment s'explique l'écart dû aux structures tarifaires (cf. nature 36).

R : la différence correspond au différentiel entre le cout réel et le cout forfaitaire. Les HUG ont rajouté cela dans la facture finale, ce qui explique cette augmentation. Ils avaient pris pour habitude de demander des rallonges chaque année, ce qui est désormais mieux contrôlé via l'instauration de clauses dans le contrat de prestation. En ce qui concerne des demandes des HUG en cours d'année, des cas d'urgence sont tout de même prévus, comme, par exemple, la prise en charge des migrants.

Q : est-ce que les postes vacants (cf. nature 30) seront comblés dans le courant de l'année 2024.

R : Oui

Q : Peut-on en savoir plus sur la société Sinistres Suisse SA (cf. nature 42) ? S'agit-il d'un contrat fixe ou de mandats divers ? A quoi correspondent exactement les 1.3 million de francs de cette nature ?

R : il s'agit de la société mandatée par le canton qui s'occupe de récupérer l'argent auprès de tiers responsables d'une hospitalisation. L'Etat a un contrat avec la société, mais que celle-ci est rémunérée d'après le nombre de dossiers traités. Le montant signifie que Sinistres Suisse SA n'a pas réussi à récupérer autant d'argent que prévu. Cela dit, il explique que certaines procédures sont encore en cours et que leur éventuel aboutissement ne peut donc pas être comptabilisé.

**Programme K01, Indicateurs (pp. 7-8)**

Q : est-ce que la baisse importante du nombre de personnes prises en charge par l'IMAD a un impact sur le taux d'occupation des EMS (cf. indicateur 1.1).

R : le nombre de personnes prises en charge par l'IMAD reste tout de même assez stable d'année en année. Toutefois ce nombre ne représente pas un indicateur déterminant à lui seul. Il s'agit là d'un flux qui varie à la marge. Il s'agit plutôt de combiner les deux indicateurs pour avoir une meilleure image de la situation à l'IMAD. La diminution du nombre de gens pris en charge par l'IMAD n'implique pas une augmentation de la fréquentation des EMS, puisque le taux d'occupation de ceux-ci est resté le même et qu'aucun EMS supplémentaire n'a été construit.

Q : est-ce qu'une sorte de goulot d'étranglement s'est créé au niveau de l'attente de placement (cf. indicateur 4.2) et comment l'augmentation du nombre de gens en attente de placement a été prise en compte dans la planification sanitaire.

R : il y a quasiment 200 lits, à l'hôpital, qui sont occupés par des personnes qui ne devraient pas y être, ce qui génère un coût supplémentaire de 12 millions de francs. On ignore quel impact cette situation a exactement sur l'IMAD, mais cela devrait plutôt plaider pour une augmentation des individus qu'il traite. Cependant, tout ne se règle pas uniquement par l'adaptation de la planification sanitaire. Des réflexions poussées ont actuellement lieu, au sein de l'IMAD, par rapport aux moyens pour réussir à augmenter les hospitalisations à domicile. Il explique que, au vu du double phénomène des maladies chroniques et des maladies complexes, un des enjeux centraux de la planification sanitaire est devenu celui d'offrir une meilleure et une plus longue prise en charge à domicile. A ce titre, il souligne que la prise en charge à domicile est aussi une prestation particulièrement compliquée à organiser et à livrer, et qu'il s'agit donc de travailler sur différents axes. Il explique que cette dynamique implique aussi que, selon lui, peu de lits supplémentaires verront le jour en EMS et que c'est plutôt à ce niveau qu'un goulot d'étranglement se forme. Le cadre de la planification sanitaire intègre des éléments de vieillissement, mais qu'avec le COVID, le taux d'occupation dans les EMS a drastiquement fondu. Actuellement, Genève dispose de 4000 lits en EMS, mais le problème est que la place coûte autour de 12'000 francs le mois et que très peu de gens disposent d'une telle somme, ce qui implique que le régime des prestations complémentaires est très sollicité. Aussi, l'idée est d'éviter de construire toujours plus de structures de type EMS et de réguler le nombre de personnes les fréquentant. A ce titre, il s'agit de travailler entre l'IMAD, les HUG et les EMS pour qu'un maximum de personnes puisse vivre et recevoir leurs soins à domicile. Il ajoute qu'à Genève, où les vieilles personnes qui ne sont plus autonomes ont le luxe de choisir leur lieu de vie et connaissent un confort de vie inégalé en établissement, il reste encore un peu de marge au niveau des EMS et des coûts, par exemple en réintroduisant les chambres à deux occupants, ce qui pourra certes faire grincer des dents certains, mais reste une mesure envisageable si la volonté est de construire moins.

Q : est-ce que les EMS sont tous contrôlés au moins une fois par année et dans quelles circonstances se déroulent ces visites.

R : Oui, c'est une obligation, c'est le GRESI, une entité du Service du médecin cantonal, qui effectue ces visites. Il s'agit de visites inopinées réalisées par un groupe d'infirmiers, lesquels vérifient les piluliers, demandent le dossier des patients, discutent avec ces derniers. Ces visites sont plus ou moins bien prises par les établissements.

**Programme K02 (p. 9)**

Q : la situation à Genève, en ce qui concerne la pénurie de généralistes, est pire ou meilleure que dans le reste de la Suisse.

R : la situation est pire à Genève que dans la plupart des autres cantons. Il explique que, dans un système santé idéal, il faudrait au minimum 40 % de généralistes et 60 % de spécialistes, et qu'il faudrait rapporter ce pourcentage à un nombre de généralistes par centaine d'habitants. A Genève, ce rapport est de 20-80 en faveur des spécialistes. Si des mesures ne sont pas prises, telle la levée de la clause du besoin ou encore de fortes incitations aux études, la situation va rapidement se dégrader et il n'y aura plus de généralistes dignes de ce nom, avec tous les impacts financiers que cela implique. Cette situation devrait être appréhendée au niveau national pour mieux prendre en compte certains aspects structurels problématiques, comme le fait que, pour les généralistes, toute une série de prestations qu'ils effectuent n'est pas rémunérée, telle la prestation liée à l'acte social ou encore à l'entrée des données dans le dossier numérique des patients. De manière générale, il estime que les choses ne sont actuellement pas sur la bonne voie et que la situation actuelle est en quelque sorte le corollaire d'un système de santé qui rémunère à l'acte.

**Programme K02, Justification des principaux écarts (pp. 10-11)**

- Nature 30 (Charges de personnel, -1.2%), que l'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes constatée en cours d'année 2023
- Nature 31 (Charges de biens et services, +0.1 million (+9.2%)), que l'écart de cette rubrique résulte principalement de frais d'ambulanciers, soit quelques 100'000 francs, pour le transport de sans-abris hébergés en ville vers les HUG, selon la décision du Conseil d'Etat. Cet excédent de charges non prévu au budget est couvert par le report budgétaire validé par la Commission des finances en mars 2023.
- Nature 42 (Taxes et redevances, -0.9 millions (-59.4%)) : que les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont inférieurs au budget, en raison d'un allègement des exigences des autorisations de pratiquer et d'une diminution de création des institutions de soins (- 1 million). Cette baisse de revenu est toutefois en partie compensée par des remboursements en provenance des assurances sociales supérieures aux attentes et des amendes infligées selon les affaires traitées (+ 0.1 million).
- Nature 43 (Revenus divers, -0.3 million (-99.5%)) : que les revenus de ce programme sont historiquement inférieurs au budget (- 0.3 million) en raison du changement de pratique intervenu dans la comptabilisation des remboursements d'hospitalisations hors canton qui sont désormais toutes déduites des montants payés à ce titre dans l'exercice. Autrement dit, tout est désormais comptabilisé au net.

Q : à quoi correspond précisément l'allègement des exigences des autorisations de pratiquer (cf. nature 42). Pourquoi l'indicateur 2.1 affiche des valeurs à la baisse.

R : Voir annexe

**Programme K03 (pp. 13-14)**

La validation, en décembre 2023 par le CE, du nouveau plan d'action de promotion de la santé et de prévention 2024-2028, un gros morceau du travail a été effectué. Il ajoute que l'année 2023 a été marquée par la finalisation de la désescalade du dispositif COVID-19 et que l'organisation particulière mise sur pied pour gérer la crise sanitaire appartient

désormais au passé. Une attention particulière est désormais portée sur, entre autres, les maladies émergentes, avec un gros travail de prévention et de sensibilisation.

Q : quels sont les enseignements que le Département a tiré de la crise du COVID.

R : cette crise a permis un retour d'expérience considérable. Avec le recul, il a été possible de constater ce qui a bien et moins bien été fait, mais aussi ce qu'il faudrait et ne faudrait plus faire. Il explique par exemple que les autorités ont surréagi lorsqu'il a fallu faire face à une quasi-pénurie de masques de protection, et qu'elles ont ainsi commandé un nombre disproportionné de masques, lesquels ont pour la plupart fini à la poubelle, parce que périmés. Cela dit, il estime que face à de telles situations de crises et d'imprévisibilité, il est compliqué de toujours raisonner rationnellement et de suivre les standards à la lettre. Dans l'urgence, on agit de manière urgente, et il n'est pas possible de tout anticiper et de tout planifier, même si certains gestionnaires du risque prétendent le contraire. Il précise encore que le système hospitalier prévoit une certaine marge pour mieux naviguer dans ce genre de situations, via des étages réservés et des lits maintenus vides notamment, mais ne peut pas être dimensionné selon des situations exceptionnelles.

Q : qu'est-ce qui a changé depuis la crise du COVID au niveau de la planification sanitaire et de l'organisation du réseau de soin ? Comment une telle pandémie serait désormais gérée ?

R : un secteur pour les maladies transmissibles composé d'une dizaine de personnes a été créé au niveau du Service du médecin cantonal. De manière générale, si une situation similaire se présentait actuellement, le canton serait mieux équipé et préparé pour y faire face.

Q : à quoi est due, au niveau vétérinaire, l'augmentation du nombre de dossiers traités par les affaires canines.

R : cela est dû à une augmentation des importations illégales de chiens, notamment des chiots des pays de l'Est, lesquels n'ont pas tous les vaccins requis. La situation concernant les molosses, en revanche, est pratiquement réglée, dans le sens où, plus de 10 ans après que la loi relative ait été votée, il n'y a pratiquement plus aucun chien dangereux à Genève.

Q : à quoi correspond le nombre toujours plus important de dossiers traités dans le cadre des affaires canines, quel est le nombre de chiens dangereux restant actuellement à Genève, est-ce que les morsures de chiens dangereux sont en augmentation sur le canton.

R : voir annexe

### **Programme K03, Justification des principaux écarts (pp. 15-16)**

- Nature 30 (Charges de personnel, +1.3 million (+7.8%)), que l'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la prolongation des contrats des collaborateurs auxiliaires (COVID). Il précise que cet écart est entièrement compensé par le crédit supplémentaire obtenu en avril 2023.
- Nature 31 (Charges de biens et services, -1.9 million (-23.5%)), que l'écart de cette rubrique résulte principalement de recours moins importants à des mandats aux services de la médecin cantonale et de la pharmacienne cantonale (-2 mios), mais aussi à une augmentation des cotisations liées à des conférences intercantionales (+0.2mio).
- Nature 36 (Charges de transfert, +0.9 million (+8.1%)), que la différence est due à une augmentation de la subvention en faveur de l'association Première ligne, laquelle a fait l'objet de deux demandes en autorisation de dépassement de crédit validées par la commission des finances en avril et octobre 2023 (+1.2mios), à une diminution des

dépenses en lien avec les actions de prévention au titre de la dîme de l'alcool et de promotion de la santé (-0.1mio) ainsi qu'à la non-reconduction de la contribution à la Fondation pour la sécurité des patients en lien avec la recherche appliquée et de promotion de la santé (-0.1mio).

- Nature 42 (Taxes et redevances, +0.3 million (+7.6%)), que la différence résulte de la hausse des remboursements des assurances sociales et des salaires (+0.5mio) ainsi que de la surévaluation budgétaire des amendes du SCAV (-0.2mio), surévaluation corrigée au budget 2024
- Nature 46 (Revenus de transferts, -0.3 million (-16.3)), que l'écart est dû à des revenus en provenance de la Confédération non perçus pour la dîme de l'alcool.

Q : comment s'explique, pour l'ensemble du Département, l'augmentation du nombre d'agents spécialisés. Elle aimerait savoir sur quels types de projet ceux-ci sont engagés.

R : au niveau de la politique K, il y a 3.6 agents spécialisés supplémentaires, dont 3 liés à des crédits supplémentaires obtenus en avril 2023, une augmentation de 5.16 ETP pour les auxiliaires et une diminution des fixes de 2.8 ETP.

### **Programme K03, Indicateurs (pp. 17-18)**

Q : est-ce que le 2<sup>e</sup> indicateur signifie que moins de tests ont été faits et donc qu'il en résulte moins de diagnostics, ou alors que moins de diagnostics ont été faits pour le même nombre de tests.

R : le nombre de nouveaux diagnostics de VIH a diminué en un an, notamment grâce aux mesures de santé publique et possiblement au meilleur accès à la PrEP (médicament de prophylaxie préexposition), ce qu'il considère comme une excellente nouvelle.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la santé et des mobilités  
**Le Conseiller d'Etat**

DSM  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Madame Caroline Marti, députée  
Monsieur Stéphane Florey, député

N/réf. : PMA/

Genève, le 26.04.2024

**Concerne: réponses aux questions restées ouvertes lors de l'audition en sous-commission des finances du département de la santé et des mobilités consacrée à l'examen des comptes 2023 de la politique publique K**

Madame la députée,  
Monsieur le député,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions restées en suspens lors de l'audition de mon département, le 22 avril 2024, dans le cadre de l'examen des comptes 2023 de la politique publique K.

Reprise de provision de 2.9 millions (programme K01)

Cet écart sur la nature 43 concerne exclusivement les soins à domicile. Plus précisément, il se décompose en deux éléments distincts :

- Reprise de provisions de 1.77 million pour des litiges potentiels avec les infirmières et infirmiers indépendants datant de 2019 et pour lesquels le délai de prescription est échu.
- Reprise de charges à payer de 1.16 million qui concernent l'exercice 2022. Pour rappel, les charges à payer sont estimées sur la base des éléments fournis par les cliniques (ici principalement La Colline, Les Grangettes, Grand-Salève, et les Hauts-d'Anières) en fin d'exercice. Sur la base des décomptes finaux, le montant de la charge à payer est ajusté en conséquence.

Emoluments perçus par le service des pratiques professionnelles (programme K02)

En application de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan), un allègement des exigences des autorisations de pratiquer a été accordé aux professionnels de la santé travaillant sous le contrôle d'un pair, soit principalement les employés des hôpitaux (infirmiers, physiothérapeutes, ergothérapeutes, sages-femmes, diététiciens, ostéopathes, assistants dentaires, psychologues spécialisés en psychologie clinique, techniciens ambulanciers, et techniciens en radiologie médicale).

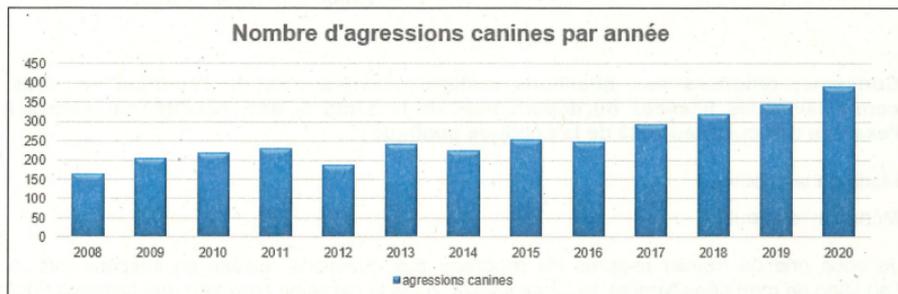
Dans les faits, l'allègement des autorisations de pratiquer concernant uniquement le personnel salarié, sans fonction de conduite et sous la surveillance d'un pair dans les hôpitaux, la proportion n'est ainsi pas très grande.

CO2023 PP\_K\_Réponses questions ouvertes sous-COFIN.docx

Concernant l'indicateur 2.1 "Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 6 semaines", la valeur 2023 (59%) est relativement éloignée des cibles 2023 et de long-terme (95%). Cette situation s'explique en premier lieu par l'absence d'un collaborateur, ce qui a engendré mécaniquement du retard dans le traitement des demandes d'autorisation de pratiquer. Ensuite, le délai de traitement commence à courir dès que le dossier est transmis à l'office cantonal de la santé, qu'il soit complet ou non. En l'occurrence, en 2023, plusieurs dossiers n'étaient pas été complets, ce qui a nécessité de contacter les praticiens en question et entraîné du retard.

#### Affaires canines traitées (programme K03)

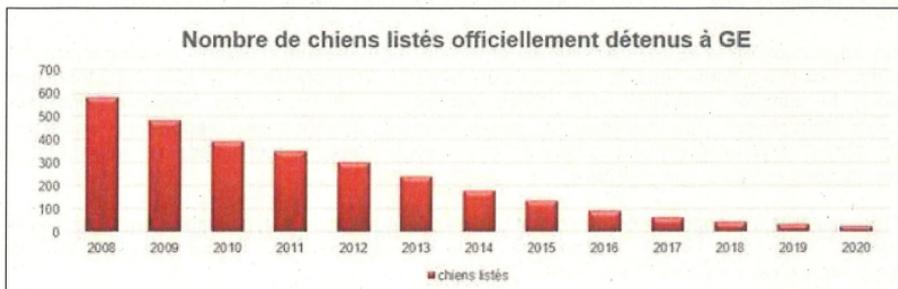
En 2023, 487 annonces d'agressions canines ont été traitées sur 493. Depuis 2008, le nombre d'agressions canines ne fait qu'augmenter ainsi qu'en atteste le tableau ci-dessous.



Par ailleurs, le service continue de découvrir régulièrement des animaux clandestins présents sur le territoire genevois, respectivement 20 en 2023 contre 14 en 2022. Il procède au séquestre de ces derniers et les cède à des organismes de protection des animaux en vue de leur remplacement hors du canton. Dans certains cas, le service restitue le chien à son détenteur si celui-ci est officiellement domicilié à l'extérieur du territoire genevois ou s'il a la possibilité de le replacer chez une personne qui n'est pas officiellement domiciliée à Genève.

Enfin, depuis 2017, les personnes résidant hors du canton et souhaitant emménager à Genève peuvent demander une autorisation d'importer leur chien listé comme bien de déménagement. Ces dossiers (8 en 2023, respectivement, 20 en 2022) nécessitent une étude approfondie, ce qui représente plus de travail qu'auparavant.

Concernant les chiens dangereux, leur nombre ne fait que diminuer depuis 2008. Le total était de 13 individus autorisés à fin 2023 (respectivement 19 fin 2022).



### Revenus de la dîme de l'alcool (programme K03)

Selon l'article 131, alinéa 3 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, le dixième du produit net sur l'impôt sur les boissons distillées est versé aux cantons qui utilisent ce revenu pour combattre les causes et les effets de l'abus d'alcool, de médicaments, de stupéfiants ou de toute autre substance engendrant de la dépendance.

En 2023, l'Etat de Genève a perçu un montant quasi équivalent à 2022 (1.6 million), lequel est comptabilisé dans le fonds de la dîme de l'alcool. En termes d'utilisation, Carrefour Addictions et la Croix-Bleue romande perçoivent des subventions à partir de ce fonds pour leurs activités en lien avec la prévention et la lutte contre les substances engendrant de la dépendance. Des études en matière d'évaluation ou de réduction des risques de consommation sont également effectuées.

Sur le plan comptable, l'utilisation du fonds est inscrite en charges (nature 36), tandis qu'un montant équivalent est inscrit en revenu équivalent (= couverture). En l'occurrence, en 2023, les charges et revenus sont inférieurs de 0.3 million par rapport au budget en raison d'un nombre moins élevé de projets réalisés.

### COVID: prise en charge par la Confédération (programme K03)

La redistribution de la prise en charge par la Confédération de la vaccination COVID et des tests de masse ne couvre plus le déficit des entreprises concernées. Aucune demande en ce sens n'a été adressée en 2023.

### Revenus perçus au titre de patentes ou concessions (programmes K02 + K03)

Il s'agit principalement de concessions en lien avec le contrôle des ambulances (13 250 francs pour le programme K02) et de patentes en lien avec les produits chimiques (2 417 francs pour le programme K03).

### Agents spécialisés (programme K02 + K03)

L'écart de +3.6 ETP par rapport au budget 2023 se décompose de la manière suivante :

- 3 ETP afin de couvrir les activités relatives au COVID-19, au renforcement de la direction du service de la médecin cantonale ainsi que du groupe de droit de pratiquer. Ces ressources complémentaires ont été accordées par la Commission des finances en avril 2023 via une demande en autorisation de crédit supplémentaire.
- Le solde de l'écart, soit 0.6 ETP, correspond à la décision de l'OCS de stabiliser un poste d'auxiliaire (analyste système) au terme de ses 3 ans de contrat. Ce dépassement est toutefois compensé par un non-dépensé en postes fixes.



Pierre Maudet



## COMPTES 2023

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE L : Département de l'économie et de l'emploi Audition du 7 mai 2024

#### Rapport de M. Sandro Pistis

Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	
BACHMANN Delphine	DEE	Conseillère d'Etat
BARBEY Charles	OCE	Directeur général
BONGARD Nicolas	OCEI	Directeur adjoint
FAVRE Eric	SG-DEE	Secrétaire général
RITTER Dominique	DEE	Directeur financier
STOLL Christina	OCIRT	Directrice générale

#### Synthèse

La politique L représente 137 millions de francs, soit 1,19% des dépenses totales de l'État. A titre de comparaison, le ratio était de 1,39% en 2022. Un peu plus de 93 millions sont consacrés à la L01, à savoir l'office cantonal de l'emploi (OCE) ; 22,7 millions sont consacrés à l'OCIRT et 20,2 millions au niveau de l'OCEI (ex DGDERI). Sur les revenus, près de 29 millions proviennent de la L01, 15 millions de la L02 et près de 20 millions de la L03.

La répartition au niveau de la structure des charges se fait en grande partie sur les charges de personnel (42%) ainsi qu'au niveau des subventions (51%). Pour les revenus, la grande partie concerne les revenus de transferts, à savoir ce qui concerne les revenus en lien avec la Confédération. Il présente ensuite les effectifs budgétés de 405,2 postes fixes et 36,75 agents spécialisés ou auxiliaires. Au niveau de la photo au 31 décembre 2023, il y a 353,20 postes, dont 209,8 à l'OCE, 127,6 à l'OCIRT et 15,8 à l'OCEI. Pour les auxiliaires, il y en avait 9,7 à l'OCIRT et 8,8 à l'OCEI. Au niveau de la politique L, le total des effectifs au 31 décembre 2023 était de 389,7 ETP, toutes catégories confondues, ce qui représente 2,14% de l'effectif total du petit Etat (2,27% en 2022).



## L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Le tableau des charges, revenus et effectifs se trouve en p.8 de la présentation. 93 millions de charges et environ 30 millions de revenus

M<sup>me</sup> BACHMANN rappelle que 2023 était une année de transition au niveau des politiques publiques. Elle mentionne l'ouverture de la plateforme d'information sur les mesures du marché du travail (MMT). Mais aussi la mise en place de plusieurs projets qui visent à renforcer l'employabilité, avec pour objectif de cibler vraiment les compétences manquantes, qu'elles soient transversales ou métier, avec notamment 3 mesures : le « NoLimit LiFT tes talents », le renforcement « LevelPlus » destiné au plus de 50 ans et la prolongation du « Bonus Employabilité » qui vise à donner un bonus aux entreprises qui prennent une personne issue de l'ORP. Elle mentionne encore 2 projets de développement de l'employabilité dans le secteur de l'intendance et dans le secteur de l'aide en soins et accompagnement à la personne.

Sur la justification des écarts, elle dit qu'il y a des charges de personnel avec des ETP « en négatif », car il y a une vacance de postes et une difficulté à engager au niveau de l'ORP. Sur les conseillers en personnel, elle explique que, d'une part, il faut adapter le taux de conseillers par rapport au taux de chômage, ce qui est parfois difficilement prévisible et, d'autre part, qu'il y a plusieurs auxiliaires, ce qui implique un tournus élevé en raison de l'attractivité qui est moins intéressante qu'un poste fixe. Le recrutement est en cours et qu'il devrait y avoir un niveau plus raisonnable prochainement. De plus, la photo se fait au 31 décembre et la situation change continuellement. Le taux de dossiers par conseiller est monté jusqu'à un pic de 168.

M. BARBEY précise que l'objectif visé est de se trouver à 135 /140 dans le courant de l'automne. A la question des écarts, un commissaire relève que les indicateurs cibles sont à 145, M. BARBEY indique que les taux sont juste en dessous de 160 à l'heure actuelle.

M<sup>me</sup> BACHMANN explique qu'il y a eu un taux d'absentéisme des conseillers allant jusqu'à 12%. La dimension sociale d'accompagnement très prégnante explique en partie ce problème. Une commission du personnel a été créée et il y a eu une enquête sur le climat de travail sur l'ensemble de l'office.

Un commissaire demande quelle est la moyenne suisse. M. BARBEY répond que la moyenne se trouve à environ 120. Il précise toutefois que les tâches administratives ont été diminuées pour les conseillers à Genève. Le SECO part du principe qu'avoir jusqu'à 160 demandeurs par conseiller est encore gérable au vu de la charge administrative relative. Le conseil reste la tâche privilégiée des conseillers à Genève.

Le commissaire demande si ces emplois sont bel et bien subventionnés par la Confédération. M<sup>me</sup> BACHMANN répond qu'en fonction du taux de chômage et des demandeurs d'emploi, le canton touche une certaine allocation. Mais elle souligne que c'est plafonné.



M. RITTER indique que la Confédération prend certains frais en charge en fonction du nombre de demandeurs. Il explique qu'une estimation du budget nécessaire se fait 1 an plus tôt (selon une estimation des demandeurs) et la Confédération verse l'année suivante, selon ses propres statistiques, la subvention. Il explique qu'il peut y avoir une fluctuation d'une année à l'autre, car les estimations du canton se font presque 1 an et demi avant les chiffres du SECO.

M. FAVRE précise qu'une formule compliquée calcule ce taux dans une ordonnance fédérale. Il dit que Genève tente d'obtenir une subvention maximale en tenant compte de ses coûts, mais que le SECO donnera que ce qui correspond aux coûts remontés par le canton, et il peut y avoir un écart. Il affirme que ces dernières années le canton était systématiquement en dessous de ce qu'il aurait pu obtenir.

Un commissaire demande pourquoi Genève n'obtient pas le maximum. M. FAVRE répond que les coûts sont simplement moindres et qu'il faut déclarer les coûts réels.

Un commissaire demande si cela correspond aux revenus de transfert uniquement. M. RITTER répond que c'est bien la nature 46, et qu'il n'y a pas autre chose qui entre en compte.

Un commissaire dit qu'il serait intéressant de savoir exactement ce qui est financé par cette subvention (28 millions). M. BARBEY répond que cela peut correspondre à des postes, mais qu'il s'agit de toutes les prestations fédérales. Un système de timesheet est mis en place et toutes les activités en lien avec le dispositif fédéral sont payées par l'enveloppe.

M. FAVRE ajoute qu'il y a encore le coût des infrastructures, comme l'OCSIN ou d'autres offices qui viennent s'ajouter à la facture adressée au SECO.

M. RITTER indique que ce qui est remboursé au canton est établi sur la base d'un décompte établi par l'OCE où il y a toute la typologie de charges reconnues par le SECO, et le décompte envoyé par l'OCE au SECO est vérifié par une fiduciaire. Dans l'ordre, il y a une déclaration des coûts, une vérification d'une fiduciaire mandatée par le SECO, le montant calculé en fonction des paramètres (ex. nombre de demandeurs) et, enfin, le versement du montant. Si le SECO détermine que le montant est de 30 millions et que le montant de l'OCE porte sur 29,5 millions, le SECO versera 29,5 millions. Il affirme que le SECO ne versera pas plus que le montant plafonné même si Genève fait une demande plus élevée.

Un commissaire dit se concentrer sur les prestations fédérales. En effet, il prend l'exemple des HES-SO genevoises qui coûtent 16 millions de plus au canton en raison d'une politique salariale différente de celle qui est admise par la structure HES-SO fédérale. Il souhaite savoir ce qu'il en est des plafonds.



M. FAVRE affirme que c'est plutôt le mécanisme inverse qui se passe avec le SECO. Le SAI avait d'ailleurs fait des recommandations à ce sujet, estimant que le canton sous-estimait ses coûts réels. M. BARBEY dit que sur la totalité de coûts pour faire fonctionner l'office, la clé de répartition est de 85% issus du revenu fédéral et 15% du canton.

Un commissaire aborde l'application de la directive du Conseil d'Etat sur la préférence cantonale. Il demande si les institutions subventionnées telles que les TPG ou les SIG l'appliquent et s'il y a des contrôles. Il dit avoir entendu que les TPG ne souhaitent pas l'appliquer, car elle serait considérée comme illégale.

M<sup>me</sup> BACHMANN dit que la directive s'applique au sens de l'Etat-employeur. Il faudrait poser la question à l'OPE pour une réponse globale concernant les institutions paraétatiques. Elle précise que cela reste une directive et que l'employeur a toujours la liberté d'engager, à compétences égales, le candidat de son choix. Cette directive encourage la préférence cantonale qui est notamment appliquée au sein du département. L'OCE est très impliqué dans ces questions, car il propose certains candidats et qu'il y a un partenariat très étroit avec certaines institutions telles que les TPG. Elle relève qu'il est difficile de recruter suffisamment de chauffeurs à l'heure actuelle et que les TPG ne peuvent pas fonctionner uniquement avec les candidats fournis par l'OCE.

M. BARBEY confirme que l'OCE ne répond pas à l'entier de la demande des TPG, mais il souligne que la collaboration est bonne et qu'entre 40% et 50% des chauffeurs sont fournis par l'OCE.

Ce commissaire considère donc que la directive est respectée. M. BARBEY affirme que la directive est respectée via la collaboration.

M. RITTER aborde les charges de transfert. Il affirme qu'il y a un léger non-dépensé s'élevant à 1 million, ce qui est marginal vis-à-vis du budget global des 56 millions. Les revenus de transferts sont l'écart entre ce qui avait été budgété et ce qui a été comptabilisé.

Un commissaire fait constater qu'il y a une forte diminution des MMT. Il demande quelles sont les justifications, notamment pour les AIT, mais aussi pour les stages.

M<sup>me</sup> BACHMANN répond qu'il y a un changement dans l'approche des MMT. Les bonus ARE et employabilité ont été beaucoup moins utilisés, souligne-t-elle, il y a donc une réévaluation constante de ce qui est nécessaire. En revanche, ce n'est pas parce qu'elles diminuent qu'il faut les retirer de la disponibilité. Il y a aussi d'autres MMT qui sont proposées et qui peuvent être plus personnalisées.



M. BARBEY ajoute qu'une partie de la réponse provient de la baisse des demandeurs d'emploi. Sur l'AIT, il explique qu'elle est accordée en fonction des besoins de l'employeur en termes de formation. Il dit qu'il faut repenser ce qui se fait dans le cadre de l'employabilité, afin de voir si des actions pourraient être financées au travers des AIT.

Le commissaire émet l'hypothèse que les demandeurs ne parlent pas forcément de l'AIT lors de leurs entretiens et passeraient, de ce fait, à côté d'un emploi. M. BARBEY assure que les demandeurs en parlent, car l'OCE fait une promotion proactive. En revanche, il dit que certains employeurs estiment parfois que le processus d'AIT est lourd et qu'en général, les personnes engagées sont efficaces dans le mois qui suit.

M<sup>me</sup> BACHMANN relève que le taux de chômage qui a baissé en 2023 impacte aussi l'utilité du service.

M. FAVRE note que le nombre de MMT n'a pas beaucoup évolué entre 2022 et 2023.

Un commissaire demande combien d'emplois de solidarité existent actuellement. M. BARBEY répond que cela fluctue autour de 600.

M<sup>me</sup> BACHMANN ajoute qu'une réforme sur les emplois de solidarité a été lancée, notamment en lien avec ce faible taux de réinsertion sur le marché du travail. Elle explique qu'un groupe de travail est actif depuis plus de 6 mois sur la question du système des EDS. Il y a aussi la crainte qu'une personne qui fait un emploi de solidarité pendant un certain nombre d'années ne puisse pas se faire engager par une entreprise, car elle ne serait plus suffisamment productive. Il faut revoir ce système.

Un commissaire demande quelle serait cette refonte. Il faut se rendre à l'évidence, certaines personnes ne seront jamais suffisamment productives pour le marché du travail. Entre payer quelqu'un au salaire minimum qui est efficace et quelqu'un qui est en EDS, mais payé un peu moins, car il y a une subvention, il explique que certains employeurs sont capables d'accepter la 2<sup>ème</sup> solution.

M. BARBEY mentionne que les EDS sont au salaire minimum maintenant, ce qui a eu pour conséquence de figer le système, car l'incitation est devenue moindre.

M<sup>me</sup> BACHMANN dit qu'il faut réfléchir à la solution que l'on souhaite proposer aux personnes qui ne sont pas réellement réinsérables dans le marché du travail. Sur le montant de solidarité financé par l'État, elle interroge sur ce ratio extrêmement élevé de 85%.

Un commissaire constate que l'État paie 85% d'un salaire à un employeur afin de réinsérer certaines personnes. Il évoque un programme de réinsertion d'une certaine époque où les personnes étaient engagées en tant que stagiaires, mais pouvaient être engagées en tant qu'employé ensuite.



M<sup>me</sup> BACHMANN évoque Caritas, le Centre Social Protestant ou encore 022 Familles. Elle dit vouloir être transparente sur la situation. Certains employeurs EDS ont fait le constat qu'il serait possible de faire mieux pour la formation et la réinsertion. La réforme n'a pas encore été dessinée et elle concède qu'il vaut mieux parfois garder quelqu'un en emploi à l'aide de subventions, plutôt qu'à l'aide sociale. Elle pense que le coût doit être soigneusement réétudié, de même que la condition annexe qu'il faut aussi prendre en compte telle que l'intégration sociale. La refonte se fera en partenariat avec le DCS, les employeurs EDS et l'OCE. M. FAVRE dit que le système avait commencé dès 2008 avec les emplois cantonaux temporaires, devenus ensuite les emplois de solidarité.

Un commissaire dit avoir le souvenir que ces emplois étaient rémunérés à 3'500 francs, dont 50% étaient subventionnés par l'État. M. BARBEY précise qu'il y a eu l'entrée en vigueur du salaire minimum ensuite. Il ajoute que la refonte vise à faire un travail sur l'employabilité. M<sup>me</sup> BACHMANN souligne que cette réforme est déjà prévue au PFQ.

## **L02 – Régulation du marché du travail et du commerce**

En dehors des activités quotidiennes de l'OCIRT, il faut souligner les efforts pour la promotion de la santé et de la sécurité au travail et de la lutte contre le travail au noir. Il y a eu la mise en œuvre de la LTVTC et de son règlement d'application qui sont entrés en vigueur au 1er novembre 2022 avec notamment la gestion de la fin du dispositif de location de plaque au profit de l'introduction du système d'autorisation qui s'applique désormais aux entreprises de transport et aux entreprises de diffusion de course.

Un commissaire demande comment il est vérifié que les entreprises paient bien les charges sociales des employés. M<sup>me</sup> STOLL répond qu'il y a des contrôles inopinés et sur place, réalisés principalement par la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Cela consiste à répertorier les personnes présentes et à demander ensuite un extrait de l'affiliation aux assurances sociales. Elle dit que ce système a des lacunes en raison d'une modification de la LAVS ayant eu lieu il y a quelques années, permettant à l'employeur de déclarer le personnel jusqu'en mars de l'année suivante. Ainsi, il n'est pas possible d'établir pour une personne qui n'est pas déclarée au moment du contrôle que l'employeur est en infraction ou non. Le Conseil d'Etat comme les partenaires sociaux se sont opposés à cette réforme de la LAVS, mais elle est tout de même passée à Berne, sous l'angle de la décharge administrative des entreprises. Pour remédier à ce système, des contrôles supplémentaires sont effectués. Pour le personnel qui est imposable à la source, l'obligation de déclaration à l'administration fiscale a lieu dès le premier jour.

Par ailleurs, une autre pratique a été instaurée, à savoir un groupe de pilotage pour la lutte contre le travail au noir, comprenant les offices concernés et les partenaires sociaux. Dans ce contexte, la PCTN doit systématiquement transmettre aux caisses de compensation compétentes les noms des personnes qui ont été identifiées sans affiliation. En effet, la PCTN ne reçoit pas les déclarations d'assurances sociales, mais



ce sont les caisses de compensation qui les reçoivent. Ces dernières reçoivent l'information précise de la présence de certaines personnes sur leur lieu de travail. Au plus tard au mois de mars 2025, l'entreprise aura déclaré ses charges, avec une liste nominale des employés, la caisse peut donc faire des contrôles. L'OCIRT tente d'assurer au mieux les affiliations aux assurances sociales, mais la LAVS, avec son système décalé, offre certaines portes de sortie, notamment pour les personnes qui sont engagées sur une courte durée.

M<sup>me</sup> STOLL affirme qu'elle répondait pour le travail au noir, l'indicateur est précisé à la p.36 de la brochure.

Un commissaire constate qu'il n'est pas possible d'agir sachant que c'est du droit fédéral. M<sup>me</sup> STOLL précise que certaines questions sont remontées au niveau parlementaire fédéral et initient la discussion sur le bilan et le constat que ce système ne fonctionne pas et pose certains problèmes. Il n'est pas possible de légiférer au niveau cantonal en la matière.

M<sup>me</sup> STOLL confirme qu'il y a des possibilités sectorielles, notamment si des conventions collectives de travail existent. Dans la construction c'est possible par exemple, mais dans les secteurs n'ayant pas une réglementation conventionnelle la LAVS est problématique. Mais elle souligne que le système de contrôle mis en place permet de mettre un cadre. Même si les entreprises sont déchargées administrativement, c'est l'administration qui supporte une charge de travail plus élevée maintenant.

Un commissaire demande pourquoi les infractions graves concernant l'interdiction de fumer ont été multipliées par 5. Elles sont passées de 12 en 2022 à 66 en 2023. M<sup>me</sup> STOLL dit qu'il y a eu des contrôles supplémentaires dans ce secteur. Elle explique qu'un inspecteur fonctionne en faisant des contrôles réguliers dans les établissements, mais il arrive aussi que des compagnies de contrôle interviennent. En l'occurrence, il y a eu beaucoup de dénonciations sur le non-respect de l'interdiction de fumer, notamment dans les bars et les établissements de nuit. Des compagnies de contrôle ont donc été organisées, aboutissant à ce nombre plus élevé qu'en 2022. Il est donc difficile de comparer les chiffres d'une année à l'autre.

Un commissaire considère étonnant que des personnes fument encore dans les restaurants. M<sup>me</sup> STOLL répond que cela concerne principalement les bars et boîtes de nuit.

Un commissaire en vient aux fermetures d'établissement qui sont passées de 32 en 2022 à 88 en 2023. Il demande quelles en sont les causes. M<sup>me</sup> STOLL répond qu'il y a 2 causes principales. La première, lorsqu'il y a eu des troubles à l'ordre public (bagarre et intervention de police), la police a compétence pour fermer sur le champ l'établissement pour 3 jours et la décision sera confirmée par la PCTN si la situation est grave. La deuxième concerne des ouvertures sans être au bénéfice d'une autorisation.



Un commissaire demande si l'hygiène est une cause de fermeture. M<sup>me</sup> STOLL répond que c'est le service d'hygiène qui ferme les établissements directement, mais ils ne sont pas compris dans ces chiffres.

Un commissaire demande si le contrôle des employés fait partie de la compétence de l'OCIRT ou si cette compétence n'est réservée qu'aux contrôleurs de la restauration venant de Bâle. M<sup>me</sup> STOLL répond que des contrôles du personnel sont possibles en tenant compte de la clause que le Grand Conseil a introduite dans la LRDBHD, à savoir l'obligation du respect des usages. Elle affirme que ce mécanisme est très efficace, car une infraction grave peut mettre en jeu une autorisation. Elle ajoute qu'il y a une répartition des rôles entre l'inspection paritaire des entreprises et l'inspection du travail. Ce n'est pas la PCTN qui fait ces contrôles, mais il s'agit du même office, et la bonne coordination avec l'IPE est à relever.

### L03 – Promotion économique et tourisme

La L03 est portée par l'OCEI (ex. DGDERI). Au niveau des montants, il y a un peu plus de 20 millions de charges et un peu moins de 20 millions de revenus.

M<sup>me</sup> BACHMANN présente les points forts. Elle souligne les efforts fournis pour la transition écologique et numérique ; de fortes campagnes de promotion de l'économie de proximité des commerces genevois ; la finance durable avec Building Bridges ; enfin, l'employabilité, avec la création d'une commission officielle dédiée à cette question, accompagnée d'une délégation du Conseil d'Etat. Un plan directeur a d'ailleurs été présenté la veille.

Ce qui avait été discuté lors de la task force employabilité portait sur une éventuelle fondation dédiée à l'employabilité. Le constat partagé était qu'il n'y avait pas la nécessité de créer un nouvel organe qui s'occuperait de la question. Par contre, pour pouvoir rendre un suivi et un apport pérenne, la task force a été transformée en commission officielle, reliée au DEE et comprenant des représentants des partenaires sociaux, du DIP, du DCS ou d'ailleurs, en fonction des sujets traités. La mission a été confiée à cette commission d'élaborer un plan directeur comprenant les axes stratégiques de l'employabilité pour l'ensemble de la législature.

Concernant les écarts et, comme annoncé lors du budget, des ETP ont été retirés suite à l'abandon du PL 13221 d'investissement de 68 millions. Un commissaire confirme qu'il s'agissait d'un PL de M<sup>me</sup> FISCHER qui n'avait pas suivi un processus normal de validation. M<sup>me</sup> BACHMANN répond que, sur sa proposition, le Conseil d'Etat avait retiré le PL 13221. Sur le reste des charges et revenus, elle mentionne qu'il n'y a rien de spécial à signaler.

Genève tourisme se porte bien. Il y a eu, exceptionnellement et sur 2 ans, une subvention de 4 millions pendant la période COVID. Le Conseil d'Etat avait suspendu la taxe tourisme momentanément. En revanche les statistiques démontrent que le secteur hôtelier se porte très bien. Les nuitées ont augmenté de 11% en 2023.



La tendance continue. Bien qu'elle ait eu un écho négatif des hôteliers pour le 1<sup>er</sup> trimestre, les statistiques ont été positives, le secteur dépendant beaucoup des divers salons à Palexpo.

Concernant, Genève tourisme, il y a toujours ce prêt qui a été réalisé entre l'Etat et Genève tourisme. Durant la période COVID, la Cour des comptes avait demandé de faire une provision au compte de l'Etat car il y avait une incertitude quant au remboursement. La fondation rembourse et la provision a été supprimée dans le cadre des comptes 2023.

### **Investissements**

Sur la dernière partie concernant les investissements, il affirme qu'ils sont marginaux en comparaison à l'ensemble de l'Etat. Nous trouvons 100'000 francs pour le crédit d'ouvrage et un peu moins d'un million pour le crédit de renouvellement. Au niveau des prêts, c'est-à-dire le remboursement des prêts COVID accordés par la fondation d'aide aux entreprises (FAE), 5,6 millions de remboursements durant l'année 2023, lesquels continuent à arriver en 2024. A ce jour, il affirme qu'il reste environ 10 millions de positions ouvertes au sein de la FAE pour ces prêts COVID, sur les 24 millions initiaux.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Grand Conseil

## Comptes 2023 Politique publique M Audition du département de la Santé et des Mobilités (DSM) du 25 avril 2024

### Présents

BENE Jacques	PLR	Rapporteur
DE CHASTONAY Marjorie	Ve	
MAUDET Pierre	DSM	Conseiller d'Etat
ARNOLD Cyril	DSM	Directeur financier
MAGNENAT Clément	SGGC	Procès-verbaliste

*Voir Rapport sur les comptes 2023*

- *Tome 2 – Compte de fonctionnement (pages 345 à 363 et 417 à 419)*
- *Tome 3 – Compte d'investissement (pages 141 à 170 et 195 à 198)*

### Programme M01 – Transport et mobilité (pages 351 à 355 Tome 2)

Il est rappelé le changement de magistrat à la tête du département, qui a concrétisé un changement d'approche au sein du DSM pour les questions de mobilité. S'agissant des états généraux de la mobilité, le but de cette initiative était de faire remonter les aspirations du terrain afin de déboucher, en janvier 2024, sur les plans d'action. Ces derniers seront validés par le Conseil d'Etat en mai 2024 et reviendront ensuite devant le Grand Conseil.

Les principaux écarts et indicateurs appellent les remarques suivantes :

- L'engagement d'agents spécialisés en surnuméraire (+3.5 ETP) s'explique par le fait que l'office cantonal des transports souhaite pouvoir adapter les profils aux missions évolutives des métiers de la mobilité. Ces engagements ont été compensés par une vacance de postes fixes (-6.1 ETP), traduisant la **volonté du magistrat de diminuer les effectifs du département** ;
- L'activation des charges de personnel a été inférieure aux prévisions pour -0,4 mio car les projets n'ont pas avancé comme prévu du fait des **nombreux recours** ;
- **La candidature de Genève n'a pas été retenue pour le prochain congrès mondial de UTP** (Union internationale des transports publics) ;
- L'écart de -3,2 mio relatif aux TPG est dû à un ajustement de l'indemnité au titre de la crise Covid du fait d'une amélioration de la fréquentation ;
- Des "pénalités au titre de non-respect des indicateurs conformément aux contrats de prestations" ont été appliquées aux TPG pour un montant de CHF 150'000.- pour **non-respect des correspondances avec le Léman Express** (intervalle autorisé de -1 à +3 minutes) en soirée sur le réseau global. Les TPG suivent cela de près pour ne pas subir ces pénalités ;
- **Une augmentation du taux d'occupation des P+R** grâce à une meilleure gestion de la Fondation des parkings ;



- Les nouveaux aménagements cyclables (9.3 km) concernent tout ou partie des axes routiers suivants :
  - route de Base et chemin des Palettes (env. 2.4 km), en lien avec la réalisation du tram Genève - Saint-Julien ;
  - chemins de l'Afouage et des Agrimenseurs (env. 1.7 km), en lien avec le développement du quartier de Belle-Terre (Thônex)
  - bords de l'Aire (env. 3 km);
  - avenue Auguste-François-Dubois (Meyrin, env. 0.2 km) ;
  - modifications des aménagements sur l'avenue du Mail (Ville de Genève) et la promenade tordue (Plan-les-Ouates) ;
  - zones de modérations des communes de Confignon et de Bernex ;
- L'indicateur sur l'augmentation du nombre de cyclistes par an ne correspond pas à l'indicateur actuellement utilisé, qui est en réalité **l'indicateur est de 1'000 nouveaux cyclistes par an**. Cela sera corrigé dans le projet de budget 2024. Il n'y a pas d'indicateur pour les piétons mais la part modale est estimée à 39%.
- Pour l'indicateur 1.1 (Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019), au moment de boucler les comptes 2023, la donnée n'était pas disponible. Elle est désormais disponible et est de +9,2%.
- La thématique des feux intelligents (régulation du trafic en temps réel selon les besoins des usagers) est couverte par plusieurs publications cantonales : stratégie de régulation du trafic 2017-2020, loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, rsGE H 1 21) ainsi que ses feuilles de route et catalogue des mesures 2021-2023. Sur le plan du financement, cette thématique est couverte par plusieurs sources de financement (crédits d'investissement) selon les carrefours aménagés, dont la loi 11868 ouvrant un crédit d'investissement de 50 millions de francs pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'action du réseau routier 2015-2018. **Sur les cinq dernières années, les dépenses relatives aux feux intelligents représentent près de 25 millions de francs. Il s'avère difficile de dépenser ce budget à cause d'une pénurie de profils de spécialistes et une pénurie de matériel.** Sur le plan de la stratégie cantonale, la priorité est donnée aux véhicules de transports publics via un système d'annonce aux carrefours.

### **Programme M02 – Infrastructures routières et de transports** (pages 357 à 360 Tome 2)

Les principaux écarts et indicateurs appellent les remarques suivantes :

- **La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève s'est révélée inférieure** en raison de la nouvelle convention (transmise aux députés présents) prévoyant une subvention à hauteur de CHF 8 millions hors renchérissement, ce qui a engendré un écart de -13,3 millions. Cette subvention sera augmentée de CHF 2 millions chaque année jusqu'à atteindre CHF 20 millions. Le litige avec la Ville de Genève est ainsi clos, pour l'instant.



- La stratégie cantonale de protection contre le bruit a été adoptée en mai 2021 et se décline en actions dans le Plan bruit 2022-2030 adopté en janvier 2024 par le Conseil d'Etat. L'état d'avancement, au 31 décembre 2023, de **la pose de phono-absorbant est de 96%**. Ce taux se calcule comme le ratio de km de revêtements phono absorbants posés sur les nombres de km de routes nécessitant ce type de revêtement, soit 124.5 km/130 km.

**Programme M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation** (pages 361 à 363 Tome 2)

Ràs.

**Investissements** (Rapport sur les comptes 2023 – Tome 3 – pages 141 à 170 et 195 à 198)

- **Il a été consacré 23 millions au projet d'électrification des TPG.** Il s'agit d'un projet énorme et d'un travail de longue haleine, car il ne s'agit pas seulement de l'achat des véhicules, mais aussi de la formation des chauffeurs et des haltes de biberonnage.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
*Commission des finances*

Genève, le 25 avril 2024

**Bureau du Grand Conseil**  
Mme Céline Zuber-Roy  
Présidente  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale  
1211 Genève 3

### Examen des comptes 2023 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.
2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.
3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).
4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.

8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celle au 31 décembre 2023.
9. En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.

### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 29 mai 2024**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.



François Baertschi  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 16 mai 2024

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances  
**Monsieur François Baertschi, président**  
Hôtel de Ville  
Genève**Examen des comptes 2023 – questions transversales**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Pour faire suite à votre lettre du 25 avril dernier, le Bureau du Grand Conseil vous adresse ci-dessous les réponses relatives au Grand Conseil.

**Question 1**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les séances du Grand Conseil retransmises en direct sur le site internet du Grand Conseil sont sous-titrées et traduites simultanément en langue des signes. Cette prestation fait suite à un appel d'offres public qui a été conclu avec la société Swiss TXT AG et dont le coût s'est élevé à CHF 330'634.95 pour l'année 2023.

**Question 2 à 3**

Les réponses devraient être intégrées dans la réponse globale établie par l'Office du personnel de l'Etat.

A toutes fins utiles, il n'y a pas eu de recrutement de cadre en 2023.

**Question 4**

Le Secrétariat général du Grand Conseil ne dispose pas de poste dévolu à la communication.

**Question 5**

La réponse devrait être intégrée dans la réponse globale établie par l'Office du personnel de l'Etat.

**Question 6**

Aucun collaborateur du Secrétariat général du Grand Conseil ne bénéficie d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal.

**Question 7**

Parmi les 2 engagements effectués en 2023, aucun n'est au bénéfice d'un permis G frontalier.

**Question 8**

Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 2 collaborateurs domiciliés hors du territoire du Grand Genève et résidant tous les deux dans le canton de Vaud.

**Question 9**

Il n'y a eu aucun cas d'absence de longue durée parmi les cadres supérieurs en 2023.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, nos salutations distinguées.



Laurent Koelliker  
Sautier



Alberto Velasco  
Président du Grand Conseil



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
*Commission des finances*

Genève, le 25 avril 2024

**Conseil d'Etat**  
Hôtel de Ville  
Genève

**Examen des comptes 2023 - questions transversales**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.
2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.
3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).
4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.

8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celle au 31 décembre 2023.
9. En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.
10. Enfin, la commission souhaite obtenir la liste, pour 2023, des mandats à des tiers dépassant 20 000 francs figurant sur les rubriques comptables 3130 "Prestations de service de tiers", 3131 "Planifications et projections de tiers" et 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc...". Cette liste sera présentée par département.

### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 29 mai 2024**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les questions à l'exception de la n°10 soient transmises à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.

  
François Baertschi  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 29 mai 2024

**Le Conseil d'Etat**

2513-2024

Grand Conseil  
Commission des finances  
Monsieur François BAERTSCHI  
Président  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

**Concerne : examen des comptes 2023 – questions transversales**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen des comptes 2023, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 24 avril dernier, un courrier relatif aux questions transversales.

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

- 1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

Les systèmes d'information gérés par l'office du personnel de l'Etat (OPE) et par les directions départementales des ressources humaines ne contiennent pas de données permettant d'identifier les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, l'Etat n'a pas de politique d'inclusion vis-à-vis de ces personnes.

Bien entendu, cela n'empêche pas certains services, à leur initiative, en accord avec leur département, de prendre toutes mesures nécessaires visant à permettre le maintien en activité des membres de son personnel malgré un handicap physique ou psychique. Ces mesures sont généralement financées par l'assurance-invalidité (AI).

En revanche, la politique de non-discrimination de l'Etat, y compris pour les personnes en situation de handicap, a récemment été encore renforcée<sup>1</sup> dans la loi :

*Les principes généraux suivants s'appliquent dans l'administration cantonale, les services centraux et les greffes du pouvoir judiciaire, les établissements publics médicaux ainsi qu'à l'Hospice général : a) créer les conditions qui permettent aux collaboratrices et aux collaborateurs de travailler dans un climat de respect et de tolérance, exempt de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur une caractéristique personnelle, notamment l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective ou sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale ou familiale, les convictions religieuses ou politiques.*

Et, il est à relever qu'un avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-Handicap) est actuellement en cours d'élaboration.

**2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.**

Département	Direction	Proportion de personnes formées
CHA	Secrétariat général	55.9%
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	31.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	55.6%
	Organismes rattachés administrativement à la CHA	35.3%
	<b>Total</b>	<b>44.9%</b>
DF	Secrétariat général	50.0%
	Direction générale des finances de l'Etat	37.3%
	Administration fiscale cantonale	52.9%
	Direction générale des poursuites et faillites	34.4%
	Office du personnel de l'Etat	47.7%
	Office cantonal de la statistique	53.3%
	Direction des affaires internationales	46.2%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	72.7%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	95.0%
<b>Total</b>	<b>47.8%</b>	
DIP	Secrétariat général	54.0%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	69.9%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	71.7%
	Office médico-pédagogique	64.1%
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	52.2%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	76.6%
<b>Total</b>	<b>68.6%</b>	
DIN	Secrétariat général	43.3%
	Corps de police	80.3%
	Office cantonal de la détention	85.1%
	Office cantonal de la population et des migrations	22.0%
	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique	49.4%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	47.0%
<b>Total</b>	<b>72.0%</b>	

<sup>1</sup> Nouvel article 2A, alinéa 1, lettre a de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997 (LPAC), modifié avec l'adoption de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), du 23 mars 2023.

- 3 -

DT	Secrétariat général	39.2%
	Office de l'urbanisme	57.9%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	28.4%
	Office cantonal de l'énergie	20.7%
	Office cantonal des bâtiments	36.4%
	Office du patrimoine et des sites	32.6%
	Office du registre foncier	17.8%
	Office des autorisations de construire	33.3%
	Direction Praille Acacias Vernets	25.0%
	Office cantonal de l'environnement	52.7%
	Office cantonal de l'eau	39.6%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	52.4%
<b>Total</b>	<b>39.2%</b>	
DSM	Secrétariat général	54.8%
	Office cantonal des transports	64.9%
	Office cantonal du génie civil	73.6%
	Office cantonal des véhicules	49.2%
	Direction générale de la santé	54.7%
<b>Total</b>	<b>60.4%</b>	
DEE	Secrétariat général	55.6%
	Office cantonal de l'emploi	68.4%
	Office cantonal de l'économie et de l'innovation	35.3%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	42.4%
<b>Total</b>	<b>57.2%</b>	
DCS	Secrétariat général	51.2%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	24.3%
	Office cantonal de la culture et du sport	51.4%
	<b>Total</b>	<b>28.5%</b>
SEC-GC	Secrétariat général du Grand Conseil	28.6%

A noter que ces chiffres sous-estiment les taux de formation étant donné qu'un certain nombre de formations ne sont pas centralisées dans le système d'informations des ressources humaines de l'administration (SIRH). C'est le cas notamment des veilles professionnelles et de certaines formations dispensées en interne.

**3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).**

Département	Proportion de recrutement de femmes cadres
CHA	67%
DF	55%
DIP	72%
DSPS / DIN	36%
DT	67%
DI / DSM	100%
DEE	100%
DCS	40%
SEC-GC	pas de recrutement

4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.

#### Communication d'État-major (communication politique et institutionnelle)

Classe / Dept.	11	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux
	Nb ETP	Nb ETP											
CHA											1 0.5		1 0.5
DF												2 1.9	2 1.9
DIP											1 1.0		1 1.0
DIN												1 1.0	1 1.0
DT											1 1.0		1 1.0
DSM												1 1.0	1 1.0
DEE											1 1.0		1 1.0
DCS											1 0.9		1 0.9
<b>Totaux</b>											<b>5 4.4</b>	<b>4 3.9</b>	<b>9 8.3</b>

#### Communication opérationnelle (service public et communication interne)

Classe / Dept.	11	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP					
CHA					2 1.7					1 0.5			3 2.2
DF							2 1.5						2 1.5
DIP	1 0.5				9 2.5	1 0.1	5 2.9				3 1.0		19 7.0
DIN	1 1.0		1 0.8	3 3.0	3 3.0	2 2.0	1 1.0			1 0.7	3 2.8		15 14.3
DT		1.0 1.0			4 2.8		5 4.5				1 0.8		11 9.1
DSM					1 0.9		2 1.9		1 1.0				4 3.8
DEE							1 1.0	1 1.0		1 0.5			3 2.5
DCS					1 0.8	1 1.0							2 1.8
<b>Totaux</b>	<b>2 1.5</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 0.8</b>	<b>3 3.0</b>	<b>20 11.7</b>	<b>4 3.1</b>	<b>16 12.8</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 1.0</b>	<b>3 1.7</b>	<b>7 4.6</b>		<b>59 42.2</b>

#### Synthèse (total des deux types de communication)

Classe / Dept.	11	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Totaux
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP					
CHA					2 1.7					1 0.5	1 0.5		4 2.7
DF							2 1.5					2 1.9	4 3.4
DIP	1 0.5				9 2.5	1 0.1	5 2.9				4 2.0		20 8.0
DIN	1 1.0		1 0.8	3 3.0	3 3.0	2 2.0	1 1.0			1 0.7	3 2.8	1 1.0	16 15.3
DT		1.0 1.0			4 2.8		5 4.5				2 1.8		12 10.1
DSM					1 0.9		2 1.9		1 1.0			1 1.0	5 4.8
DEE							1 1.0	1 1.0		1 0.5	1 1.0		4 3.5
DCS					1 0.8	1 1.0					1 0.9		3 2.7
<b>Totaux</b>	<b>2 1.5</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 0.8</b>	<b>3 3.0</b>	<b>20 11.7</b>	<b>4 3.1</b>	<b>16 12.8</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 1.0</b>	<b>3 1.7</b>	<b>12 9.0</b>	<b>4 3.9</b>	<b>68 50.5</b>

5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.

## Effectifs par statut et par département

		2020	2021	2022	2023
CHA	Employé et fonctionnaire (administratif)	120	120	120	127
	Agent spécialisé	3	3	3	3
	Auxiliaire	39	37	35	42
	Stagiaire et apprenti	5	4	3	3
DF	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'150	1'136	1'134	1'150
	Agent spécialisé	6	6	7	17
	Auxiliaire	21	27	26	20
	Stagiaire et apprenti	29	28	32	34
DIP	Employé et fonctionnaire (administratif)	2'634	2'673	2'700	2'771
	Fonctionnaire enseignement secondaire	3'574	3'601	3'575	3'566
	Fonctionnaire enseignement primaire	2'631	2'658	2'655	2'933
	Maître(esse) en formation secondaire	137	128	116	131
	Chargé(e) d'enseignement	789	834	986	824
	Agent spécialisé	19	23	17	22
	Auxiliaire	1'221	1'353	1'280	1'254
	Remplaçant et vacataire	3'428	3'732	3'767	3'832
	Suppléant	202	210	281	346
Stagiaire et apprenti	463	449	473	452	
DIN	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'852	1'513	1'538	2'049
	Police-Détention	2'167	2'178	2'154	2'183
	Ouvrier	4	4	4	1
	Agent spécialisé	17	20	17	17
	Auxiliaire	706	923	761	592
Stagiaire et apprenti	66	47	43	57	
DT	Employé et fonctionnaire (administratif)	746	753	755	1'006
	Ouvrier	14	13	12	20
	Agent spécialisé	16	16	14	17
	Auxiliaire	28	23	37	50
	Stagiaire et apprenti	20	37	31	29
DSM	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'153	1'164	1'178	519
	Ouvrier	80	83	82	70
	Agent spécialisé	8	11	15	31
	Auxiliaire	39	31	43	39
	Stagiaire et apprenti	49	46	41	28
DEE	Employé et fonctionnaire (administratif)	31	415	416	416
	Agent spécialisé	4	7	6	3
	Auxiliaire	3	72	49	37
	Stagiaire et apprenti	1	13	16	12
DCS	Employé et fonctionnaire (administratif)	400	440	464	488
	Agent spécialisé	10	10	10	8
	Auxiliaire	504	506	520	540
	Stagiaire et apprenti	14	17	18	15
SEC-G	Employé et fonctionnaire (administratif)	27	27	28	28
	Auxiliaire	14	14	13	12
	Stagiaire et apprenti	-	1	1	-

Remarque :

Les catégories de personnel des juges prud'homme, des juges assesseurs et des membres de commission ne figurent pas dans ce décompte. A noter que les chiffres rapportés pour les années antérieures à 2023 font référence au DSPS et ne sont donc pas directement

- 6 -

comparables avec les chiffres rapportés pour le DIN dû à la réorganisation de la nouvelle législature. Une remarque analogue s'applique pour le DI devenu le DSM.

Le DIN précise que le nombre relativement élevé d'auxiliaires est le fait de traducteurs nécessaires à la Police.

Concernant les travailleurs temporaires (intérimaires), l'information à disposition concerne les montants facturés en CHF reportés dans le tableau ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023
DIP	285'477	357'772	599'934	1'084'154
DIN	123'096	113'473	180	0
DSM	0	7'126	40'144	0

- 6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.**

Département	Nombre de personnes en 2021	Dont nouvellement au bénéfice de ce statut en 2022	Nombre de personnes en 2022	Dont nouvellement au bénéfice de ce statut en 2023	Nombre de personnes en 2023
CHA	3	1	4	0	4
DF	24	9	33	16	43
DIP	30	27	48	29	59
DSPS / DIN	43	7	43	9	88
DT	7	0	7	1	8
DI / DSM	64	1	58	1	3
DEE	11	1	8	2	7
DCS	4	2	5	2	5

Remarque :

Les évolutions sont à interpréter avec précaution étant donné l'influence de la réorganisation de l'administration suite à la nouvelle législature en 2023. C'est notamment le cas du DSM, anciennement DI, qui comptait 58 personnes à ce titre à fin 2022. Une grande partie de ces personnes sont désormais rattachées au DIN.

- 7 -

**7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.**

Département	Direction	Nombre
CHA	Secrétariat général	-
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	-
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	-
	Organismes rattachés administrativement à la chancellerie	-
	<b>Total CHA</b>	-
DF	Secrétariat général	1
	Direction générale des finances de l'Etat	-
	Administration fiscale cantonale	-
	Direction générale des poursuites et faillites	-
	Office du personnel de l'Etat	-
	Office cantonal de la statistique	-
	Direction des affaires internationales	-
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	-
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	-
<b>Total DF</b>	1	
DIP	Secrétariat général	-
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	24
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	8
	Office médico-pédagogique	17
	Office de l'enfance et de la jeunesse	8
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	-
	<b>Total DIP</b>	57
DIN	Secrétariat général	-
	Corps de Police	-
	Office cantonal de la détention	4
	Office cantonal de la population et des migrations	-
	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique	9
	Office cantonal protection population et affaires militaires	-
<b>Total DIN</b>	13	
DT	Secrétariat général	-
	Office de l'urbanisme	-
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	1
	Office cantonal de l'énergie	-
	Office cantonal des bâtiments	-
	Office du patrimoine et des sites	1
	Office du registre foncier	-
	Office des autorisations de construire	-
	Direction Praille Acacias Vernets	-
	Office cantonal de l'environnement	-
	Office cantonal de l'eau	1
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	-
<b>Total DT</b>	3	





**10. Enfin, la commission souhaite obtenir la liste, pour 2023, des mandats à des tiers dépassant 20'000 francs figurant sur les rubriques comptables 3130 "Prestations de service de tiers", 3131 "Planifications et projections de tiers" et 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc...". Cette liste sera présentée par département.**

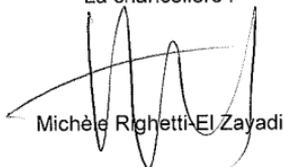
Lors de la séance du 15 mai dernier, vous avez été informés par Madame Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) que le Conseil d'Etat estime préférable d'attendre la fin de l'audit de la Cour des comptes saisie par votre commission, afin de ne pas interférer sur son travail.

Cette liste vous sera remise après la publication de son rapport.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Annexes : réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes) :

- 1) UNIGE
- 2) IMAD
- 3) HUG
- 4) TPG
- 5) FdP
- 6) HG
- 7) EPI
- 8) AIG
- 9) FIPOI
- 10) FPAV, SIG, FIDP et FPLC

**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

RECTORAT

La Rectrice  
Professeure Audrey Leuba  
Ligne directe: 022 379 75 13  
rectrice@unige.ch

Monsieur Samy Jost  
Département de l'instruction publique, de la  
culture et du sport  
Direction des finances  
Case postale 3925  
1211 GENEVE 3  
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 15 mai 2024/AL/lds

### Examen de comptes 2024 – questions transversales

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 2 mai 2024 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

1. **La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures). Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements, ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**

L'Université a mis en place une politique d'inclusion pour soutenir les membres de la communauté universitaire avec des handicaps et besoins particuliers : accessibilité des bâtiments et infrastructures universitaires pour les personnes à mobilité réduite, aménagements de conditions d'examens et d'études, programmes de sensibilisation et de formation, etc. Les mesures sont mises en place par différents services et divisions, l'Université ne détient pas à ce jour de budget global.

2. **La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.**

L'Université ne détient pas ce type d'indicateur pour l'année 2023.

3. **La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).**

46 % des contrats ayant une date de début de fonction en 2023 sur une fonction avec une classe supérieure ou égale à 23 concernent des femmes.

4. **La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par**

service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31.12.2023.

L'Université compte au 31.12.2023 24.6 EPT pour son service de la communication.

5. La commission souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31.12.2023.

Le tableau ci-dessous (photographie au 31 décembre 2023) présente les effectifs des contrats de droit public, le nombre de personnes par années et par type de personnel.

<b>Effectif, UNIGE-DIP par année</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>1 Professeur-es</b>	564	560	576	582	591	589
Emploi à durée déterminée	3	2	2	8	4	3
Emploi fixe	561	558	574	574	587	586
<b>2 Collaborateurs enseignement &amp; recherche</b>	<b>2167</b>	<b>2174</b>	<b>2157</b>	<b>2286</b>	<b>2224</b>	<b>2227</b>
Emploi à durée déterminée(3)	1656	1656	1653	1745	1670	1667
Emploi fixe	511	518	504	541	554	560
<b>3 Personnel administratif et technique</b>	<b>1518</b>	<b>1560</b>	<b>1608</b>	<b>1624</b>	<b>1620</b>	<b>1654</b>
Emploi à durée déterminée	169	223	237	199	164	155
Emploi fixe	1349	1337	1371	1425	1456	1499
<b>4 Apprentis et stagiaires</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>81</b>	<b>77</b>	<b>81</b>

**Légendes :**

Emploi fixe : Personnel enseignant : il s'agit des fonctions permanentes  
PAT : il s'agit des contrats à durée indéterminée

Emploi à durée déterminée : Personnel enseignant : il s'agit des fonctions non permanentes  
PAT : il s'agit des contrats à durée déterminée

**Notes :**

(1) Il n'y a pas d'agent spécialisé payé sur contrat public à l'UNIGE

(2) Cette information n'est pas disponible

(3) Dans cette catégorie, les emplois à durée déterminée correspondent notamment aux fonctions suivantes :  
Chef de clinique scientifique, Maître assistant, Post-doctorant, Assistant, Doctorant

(4) Une personne peut être comptée plusieurs fois lorsqu'elle occupe plusieurs fonctions différentes

6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels les personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse par département devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31.12.2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31.12.2023.

La somme des taux d'activité contrats pour lesquels les personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction au 31.12.2023 est estimée à 54.25.

Cette information regroupe notamment les contrats ayant des droits acquis ou un code complémentaire 7.

7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) au 31.12.2023 s'élève à 12.14% pour le personnel avec un contrat de droit public (hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire).

8. La commission souhaite savoir combien de personne sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celle au 31.12.2023.

Le tableau ci-après dénombre les personnes ayant un contrat actif au 31.12.2023 (personnel avec un contrat de droit public, hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire). A noter que la définition du Grand Genève concerne les cantons de Genève et de Vaud, les départements de l'Ain (FR) et Haute-Savoie (FR).

	Pays/Cantons	Nbre de personnes
CH	ARGOVIE	5
CH	BALE-CAMPAGNE	2
CH	BALE-VILLE	4
CH	BERNE	45
CH	FRIBOURG	31
CH	GRISONS	1
CH	JURA	4
CH	LUCERNE	1
CH	NEUCHÂTEL	37
CH	SCHAFFHOUSE	1
CH	SCHWYZ	2
CH	SOLEURE	2
CH	TESSIN	13
CH	THURGOVIE	1
CH	VALAIS	44
CH	ZOUG	1
CH	ZURICH	23
ETR	ALLEMAGNE	5
ETR	BELGIQUE	4
ETR	DANEMARK	2
ETR	ETATS-UNIS	1
ETR	FRANCE	88
ETR	HONGRIE	1
ETR	ITALIE	11
ETR	LUXEMBOURG	1
ETR	PAYS-BAS	1
ETR	ROYAUME-UNI	2
	<b>Total</b>	<b>333</b>

9. En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le Petit Etat, cette information sera présentée par département.

41 personnes ayant un contrat actif avec une classe supérieure ou égale à 23 ont au minimum une absence accident et/ou maladie supérieure à 30 jours (en continu) en 2023.

10. La commission souhaite obtenir la liste pour 2023 des mandats à des tiers dépassant CHF 20'000 figurant dans les rubriques comptables 3130 « prestations de service de tiers », 3131 « planifications et projections de tiers », 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc ». Cette liste sera présentée par département.

A partir du système d'information finances (SAP) de l'Université de Genève, la division de finances a extrait toutes les opérations relatives aux natures comptables pour les honoraires et les mandataires pendant l'année civile 2023. Le tableau joint à la présente fourni le résultat de cette extraction (toutes les opérations avec chaque fournisseur pour lequel le chiffre d'affaires annuel dépasse CHF 20'000.-).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Audrey Leuba  
Rectrice

Annexe mentionnée

Copies à Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP  
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UNIGE



IMAD  
Esplanade de Pont-Rouge 5  
1212 Grand-Lancy 1

[www.imad-ge.ch](http://www.imad-ge.ch)

Département de la santé et des mobilités (DSM)  
Monsieur Cyril Arnold  
Directeur financier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
1204 Genève

Date 7 mai 2024  
Concerne Comptes 2023 – questions transversales de la commission des finances  
Contact Alain Decosterd - Tél. 022 420 20 33

Monsieur le Directeur financier,  
Cher Cyril,

Conformément au courriel de M. Egzon Avdyli du 2 mai 2024 faisant référence aux questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil, vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées dans le cadre de l'examen des comptes 2023.

**1. Comment le budget participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission des finances souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place.**

L'IMAD employait, jusqu'en janvier 2023, 1 personne en situation de handicap qui a rejoint un atelier protégé depuis. Il convient de préciser que les personnes en situation de handicap ne peuvent être accueillies au sein des équipes de terrain qui représentent 90% de l'effectif de l'institution au vu de la spécificité des missions de l'IMAD (délivrance de prestations de maintien et de soins à domicile à une population fragile et atteinte dans sa santé).

Cependant, l'institution a développé une politique active en matière de responsabilité sociale d'entreprise qui se concrétise notamment par la mise en place de partenariats avec les entreprises sociales du Canton, qui elles-mêmes favorisent l'inclusion de personnes en situation de handicap (par exemple : Pro, EPI, Trajets).

## 2. La proportion du personnel qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.

La proportion de personnel ayant suivi au moins une formation au cours de l'année 2023 est de 60%. Par ailleurs, 40'188 heures de formations ont été délivrées sur l'exercice pour l'ensemble de l'institution.

## 3. La proportion des femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023.

La proportion de femmes recrutées comme cadres en 2023 est de 63,3%.

Une attention continue est portée par l'IMAD concernant les questions de genre. Dans une institution constituée d'un personnel à 77% féminin, cette réflexion porte aussi sur le personnel masculin. Le genre, l'égalité entre les sexes et l'équilibre de la représentation des sexes sont intégrés dans les actions de communication interne et externe, de recrutement, de composition des instances dirigeantes et des groupes de travail ainsi que lors de sondages auprès du personnel, par exemple.

## 4. Le nombre d'ETP représentant les postes de communication.

Au 31 décembre 2023, l'IMAD compte 9,5 ETP pour la communication interne et externe.

## 5. Les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires).

Les effectifs au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Effectif
Personnes fixes (permanents)	2'248
Auxiliaires (intérimaires et contrats à durée déterminée)	184
Agents spécialisés	4
Apprentis	60
Stagiaires (nombre de stagiaires sur l'année)	70

**6. Le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2022 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023.**

Le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à la fonction sont de 9 (sur 2'248) dont 8 se trouvaient déjà dans cette situation au 31 décembre 2022. Le nombre de nouveaux cas en 2023 est de 1.

**7. Le nombre d'engagements de permis G frontalier effectué entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.**

Le nombre d'engagement de permis G frontalier effectués sur l'exercice 2023 est de 117. Il convient de relever que l'IMAD doit faire face à la pénurie des professionnels de la santé. Pour ce type de fonctions, cela impacte nécessairement le bassin de recrutement des ressources formées nécessaires à la délivrance de ses prestations.

La politique de l'IMAD en matière de recrutement est axée sur le marché local conformément à « la directive transversale fixant la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées » entrée en vigueur en octobre 2014. Celle-ci s'applique de façon systématique pour toutes les fonctions administratives et techniques avec publication des annonces à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

L'institution a une politique volontariste en la matière et, en règle générale, une demande de permis G pour un candidat (hors personnel soignant) ne peut être effectuée que si :

- aucune candidature provenant de l'OCE n'a pu être retenue ;
- deux annonces successives ont été publiées et n'ont pas permis de repourvoir le poste au travers du marché local.

**8. Le nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.**

Le nombre de personnes domiciliées hors Grand Genève est de 349, dont

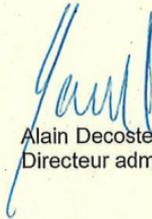
- 18 dans le canton de Vaud,
- 2 dans le canton de Fribourg,
- 6 dans le canton du Valais,
- 323 en France, hors Grand Genève

**9. Le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours.**

Le nombre de cadres supérieurs ayant connu une absence longue durée sur l'exercice 2023 est de 4 dont 2 pour des accidents.



Ayah Ramadan  
Directrice des ressources humaines



Alain Decosterd  
Directeur administratif et financier

Département de la santé et des mobilités (DSM)  
Secrétariat général | Direction des finances  
Monsieur Cyril Arnold  
Directeur  
Case postale 3919  
1211 Genève 3

Direction générale

N/réf. AKY / alc

Genève, le 13 mai 2024

**Objet :**

Questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen des comptes 2023

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 2 mai 2024 adressé à M. Rémy Mathieu, directeur des finances des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), relatif aux questions transversales susmentionnées et, comme demandé, je vous prie de trouver, ci-après, les éléments de réponse des HUG.

**1. Comment le budget participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission des finances souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place**

Un programme handicap est intégré dans les diverses activités des HUG. En revanche, il n'y a pas de budget spécifique pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les HUG ont un programme diversité, égalité et inclusion (DEI), qui concerne autant la patientèle que les membres du personnel. Les HUG travaillent à créer un cadre global, une stratégie et des politiques favorisant un environnement de travail et de soins inclusif.

**2. La proportion du personnel qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.**

Au cours de l'année 2023, les HUG estiment que 68% du personnel a suivi au moins une formation continue interne. Cela ne comprend pas la formation externe, ni la formation de longue durée.

**3. La proportion des femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023.**

En 2023, la proportion de femmes recrutées de l'externe comme cadre était de 51% (66 femmes / 64 hommes – 49%).

De plus, en 2023, la proportion de femmes promues à l'interne comme cadres était de 57% (200 femmes / 152 hommes – 43%).

**4. Le nombre d'ETP représentant les postes de communication.**

19.8 ETP, incluant le poste de la directrice, dont une partie du temps est consacré au Comité de direction des HUG dont elle est membre.

**5. Les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires).**

Les effectifs (réalisé) au 31.12.2023 :

ETP permanents	10'770
ETP Auxiliaires	285.80
ETP Agents spécialisés	11.9

Les apprentis sous contrat au 31.12.2023 représentent 199 ETP.

Les stagiaires sous contrat au 31.12.2023 représentent 146.2 ETP.

Pour les intérimaires, la moyenne sur la dotation complémentaire en 2023 est de 373.8 ETP.

**6. Le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2022 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023.**

Au 31.12.2022, les HUG ont identifié 106 personnes dont la classe salariale effective est en-dessus de la classe de la fonction occupée.

En 2023, 32 personnes s'y sont ajoutées, pour un total de 138 personnes.

Les types de situations pouvant mener à ces écarts sont des rétrogradations avec droits acquis, tels que :

- Un-e fonctionnaire en activité depuis 20 ans au moins dans une fonction ou une filière avec les mêmes contraintes horaires et/ou physique qui, pour des raisons de santé reconnues par l'établissement doit occuper une nouvelle fonction moins bien classée bénéficie des droits acquis.
- Un-e cadre supérieur-e de plus de 50 ans, qui a occupé son poste pendant 4 ans au minimum et qui sollicite un changement d'affectation ou d'être chargé-e d'une mission spéciale peut voir son salaire maintenu.
- Double formation médicale ou complément obligatoire de formation FMH.

**7. Le nombre d'engagements de permis G frontalier effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.**

136 personnes ont été engagées avec un permis G en 2023. Cela représente 14% du total des 926 personnes engagées aux HUG avec un statut permanent.

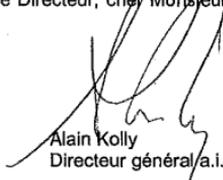
**8. Le nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.**

Les HUG comptent 238 personnes hors « Grand Genève » (hors GE, VD, Ain et Haute Savoie).

**9. Le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours.**

En 2023, 109 cadres supérieurs ont eu un motif d'absence de plus de 30 jours (accident ou maladie hors pré-maternité). 32 personnes ont été absentes plus de 3 mois dans cette catégorie de classe (sup 23)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain Kolly  
Directeur général/a.i.

Copie

M. A-D Mauris, président du Conseil d'administration, HUG



Annexe 4

Département de la Santé et des Mobilités (DSM)  
Secrétariat général – Direction des finances  
A l'attention de M. Egzon Avdyli, Economiste adjoint  
Rue Henri-Fazy 2  
Case postale 3919  
1211 Genève 3

**Finances et Gestion**  
**Eva-Maria Kerner**  
Directrice

T. +41 22 308 31 52  
F. +41 22 308 34 00  
kerner.eva-maria@tpg.ch

Notre référence : 110/EMK/tc – GED # 725192

Grand-Lancy, le 13 mai 2024

**Objet : Comptes 2023 – Questions transversales**

Monsieur,

Suite à votre courriel du 2 mai, vous trouverez ci-après les réponses des tpg aux questions transversales de la Commission des finances.

1. Comment le budget participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission des finances souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place.

*Il ne participe pas directement à l'inclusion des personnes en situation de handicap, puisque nous n'appliquons pas de quotas particuliers. Nous recrutons les compétences nécessaires sans distinction.*

2. La proportion du personnel qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.

*80 % env. des personnes aux tpg ont réalisé une formation en 2023.*

3. La proportion des femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023.

*Sur 25 recrutements de cadres, il y a eu 4 femmes soit 16%.*

4. Le nombre d'ETP représentant les postes de communication.

*Il y a au total 9 personnes qui occupent 8 ETP (2.8 + 5.2).*

*Unité « Communication interne et Relations publiques » rattachée à la Direction générale : 2.8 ETP*

*1,0 ETP pour les relations médias et les affaires publiques*

*0,9 EPT pour la communication interne*

*0,9 ETP pour la communication institutionnelle*



Unité « Communication » rattachée au Marketing, Ventes et Communication : 5.2 ETP

1,0 ETP responsable  
 1,0 ETP B2C  
 0,8 ETP B2B / B2B2C  
 0,8 ETP B2G / B2G2C  
 1,0 ETP digital et branding  
 0,6 ETP graphisme

5. Les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires).

Auxiliaires	0
Agents spécialisés	0
Personnes fixes	2173
Stagiaires et intérimaires	28 + 22 intérimaires (représentant une moyenne annuelle de 4.5 ETP seulement)

6. Le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2022 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023.

Il n'y a aucun poste concerné aux tpg.

7. Le nombre d'engagements de permis G frontalier effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

8 collaborateurs dont 3 pour le SIT (compétences très difficiles à recruter) et 3 transferts d'employés de TP Pub et 2 embauches de mécaniciens pour l'entretien des bus (compétences spécifiques très difficiles à recruter)

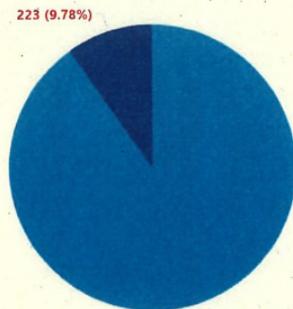
8. Le nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.

223 personnes

Grand Genève	Pays	Région (Etat, land, province)	Nombre de Mat.
Hors grand Genève	Suisse	Fribourg	2
Hors grand Genève	Suisse	Jura	1
Hors grand Genève	Suisse	Neuchâtel	1
Hors grand Genève	Suisse	Schwyz	1
Hors grand Genève	Suisse	Vaud	11
Hors grand Genève	Suisse	Vallais	30
Hors grand Genève	France		177
<b>Total</b>			<b>223</b>

Nombre de Mat. par Grand Genève

Grand Genève ● Grand Genève ● Hors grand Genève



Grand Genève	Pays	Nombre de Mat.
Grand Genève	Suisse	1470
Grand Genève	France	516
Hors grand Genève	France	177
Hors grand Genève	Suisse	46
<b>Total</b>		<b>2219</b>



9. Le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours.

*5 cadres supérieurs*

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Eva-Maria Kerner  
Directrice Finances & Gestion

Emille Dürren  
Directrice Ressources Humaines



Copies : M. Cyril Arnold, Directeur du service des finances, Secrétariat général du DSM  
M. Denis Berdoz, Directeur général, Transports publics genevois



Carrefour de l'Etoile 1  
Case postale 1775  
1211 Genève 26

T. +41 (0) 22 827 44 90  
F. +41 (0) 22 827 48 60

admin@fondation-parkings.ch  
www.geneve-parking.ch

Annexe 5

Département de la Santé et  
des Mobilités  
Direction des Finances  
Monsieur Egzon Avdyli  
Economiste adjoint  
Case postale 3919  
1211 Genève 3

N/réf. SB/nl

Genève, le 7 mai 2024

**Concerne : Comptes 2023 - Questions transversales**

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courriel du 2 courant et vous communiquons, ci-après, les réponses à vos questions :

1. Comment le budget participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission des finances souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place.

Il n'y a pas actuellement de politique d'inclusion mise en place au sein de la Fondation.

2. La proportion du personnel qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée : 72.19%

Service du Stationnement : l'ensemble des agents, formation Samaritain.

Une partie des agents : intelligence émotionnelle, gestion des émotions

Centre de contrôle : cours d'anglais, communication

Cadres et direction : formation leadership

Une partie des postes administratifs (17 personnes) : français commercial, 7 formations diplômantes.

3. La proportion des femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023

Recrutement 2023 : 9 postes -> 7 employés (5 hommes et 2 femmes), 2 cadres (2 hommes)

Promotion 2023 (1 femme cadre) :

.../...

- M. Stéphane Richard
- Mme Lecoultre Sarah (nouvellement cadre)
- Mme Battiato Célia
- M. Béguin Alexandre (nouvellement cadre)
- Mme Derivaz Lucia
- M. Ferreira Rui
- M. Franco Michel (nouvellement cadre)
- M. Marra Dylan (nouvellement cadre)

Nombre total de cadres : 46 (27 hommes et 19 femmes)

4. Le nombre d'ETP représentant les postes de communication : 1.70

5. Les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires)

Personnes fixes : 187

Apprentis : 6

6. Le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2022 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023

Aucune personne concernée.

7. Le nombre d'engagements de permis G frontalier effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023

Pas d'engagement de permis G frontalier effectué entre le 01.01 et le 31.12.2023.

8. Le nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par canton et par pays

15 personnes au total, soit :

France : 12 personnes

Fribourg : 1 personne

Valais : 2 personnes

9. Le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours

Cette donnée concerne les cadres dont la rémunération est fixée dès la classe 7. Aucun cadre supérieur n'a été en absence de longue durée pendant l'année 2023.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente que nous vous adressons également ce jour par poste, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

  
Stéphane Bertossa  
Directeur administratif & financier

Copie adressée à M. Cyril Arnold, Directeur



Hospice général

Direction générale

Case postale 3360  
1211 Genève 3

Annexe 6

## Note interne

Genève, le 7 mai 2024

**Destinataire** : Thierry Apothéloz  
Conseiller d'Etat chargé du DCS

**Expéditeur** : Christophe Girod  
Directeur général

### Concerne : Examen des comptes 2023 – questions transversales

Monsieur le Conseiller,  
Cher Thierry,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions de votre courriel du 24 avril 2024 concernant l'examen des comptes 2023.

**Question 1 : La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ?**

**Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**

Acteur genevois du mieux-vivre ensemble, l'Hospice général œuvre au quotidien afin que chacun ait sa place dans la communauté et puisse y apporter sa contribution. La diversité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission, de notre stratégie 2023-2027. Elle se décline également au niveau de notre culture institutionnelle.

Un collectif transversal a été constitué en 2022 afin de proposer un cadre institutionnel explicite qui permet d'assurer l'équité et le respect d'un code éthique en matière de posture professionnelle, de favoriser l'égalité de traitement dans nos pratiques et nos processus et de promouvoir une culture et un environnement de travail inclusif dans lesquels les collaborateurs-trices et les bénéficiaires se sentent valorisés.

Plus spécifiquement, le service santé du personnel applique une politique et des mesures de maintien en poste de toute personne présentant un problème de santé qui pourrait prêteritèr ou être exacerbé par le travail effectué.

Cela se traduit par des aménagements de postes de travail par le biais de :

- Matériel informatique ergonomique (claviers + souris) : budget dépensé → CHF 3'415 sur 2023 ;
- Mobilier ergonomique (chaise, bureau) → 51 bureaux électriques, 12 fauteuils ergonomiques sur 2023 ;
- Visites et mesures ergonomiques → 33 visites de postes individuels ainsi que 6 visites de sites sur 2023.

Aussi, en collaboration avec l'AI, nous mettons en place des mesures favorisant le maintien en poste, et donc l'inclusion de personnes présentant des problématiques de santé telles que :

- Mesures d'accompagnement (type coaching, accompagnement par une psychologue ou encore par une conseillère en réadaptation) → 22 collaborateurs sur 2023 ;
- Mesure de réinsertion / réentraînement au travail avec indemnités journalières ;
- Moyens auxiliaires (i.e. octroi de matériel et/ou mobilier ergonomique spécialisé – ex. logiciel de reconnaissance vocale, gouttière pour une fracture du bras, logiciel d'agrandissement informatique (type loupe pour un handicap visuel) ;
- Mandats de coaching, formations, adaptation de poste, indemnités journalières non chiffrable mais représentent des dépenses de plusieurs centaines de milliers de CHF.

**Question 2 : La commission souhaite connaître la proportion de personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.**

L'hospice général a formé l'ensemble de ses collaborateurs au moins une fois sur 2023 (formations spécifiques individuelles ou collectives, formation des nouveaux collaborateurs, formations sur la sécurité informatique et la sécurité incendie).

**Question 3 : La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).**

En 2023, 12 femmes cadres (au sens de la B5, soit les classes 18 et plus) ont été recrutées sur un total de 277 recrutements, soit une proportion de 4.3%. Sur le nombre total de cadres recrutés (23), la proportion de femmes se monte à 52 %. À fin 2023, 56 % des cadres de l'Hospice général sont des femmes, et il est à noter que ces dernières occupent 2/3 des postes au sein de la direction générale.

**Question 4 :** La commission souhaite savoir combien d'EPT représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, 12 équivalents temps plein sont dédiés à la communication au sein de l'Hospice général :

Service	Fonction SEF	2023
Communication	Chargé.e de communication	5.9
	Chef.fe de projet informatique	0.8
	Concepteur.trice web	0.8
	Coordinateur.trice d'événements et partenariats	1.8
	Directeur.trice de la communication	1.0
	Responsable événements et partenariats	0.8
	Responsable médias/communication institutionnelle	0.9
<b>Total Communication</b>		<b>12.0</b>

**Question 5 :** Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.

Entités	Catégories	Budget 2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
HG	ETP Agents spécialisés			
HG	ETP Auxiliaires	39.6	127.9	202.7
HG	ETP Permanents	969.0	1 044.6	1 087.3
HG	<b>TOTAL HG</b>	<b>1 008.5</b>	<b>1 172.5</b>	<b>1 290.0</b>

**Question 6 :** La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.

A l'Hospice général, 15 postes sont occupés par des personnes qui sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée en temps normal à leur fonction. Sur ces 15 occurrences, 1 seule est nouvelle depuis 2023. Il s'agit exclusivement de situations de droits acquis.

**Question 7 :** La commission souhaite connaître le nombre d'engagement de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, 66 collaborateurs frontaliers ont été engagés à l'Hospice général. Il s'agit de profils à dimension sociale (56) et informatique (7) essentiellement, professions qui connaissent une situation de pénurie au niveau du marché Suisse.

**Question 8 :** Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celles au 31 décembre 2023.

133 collaborateurs.trices sont domicilié.es hors du Grand Genève, dont 63 en Suisse et 70 en France (données au 3 mai 2024).

Pays de résidence	Canton / Département	NB
SUISSE	VD (district de Nyon exclu)	45
	VS	8
	FR	6
	BE	3
	JU	1
<b>Total SUISSE</b>		<b>63</b>
FRANCE	HAUTE-SAVOIE	55
	AUTRES	10
	SAVOIE	5
<b>Total FRANCE</b>		<b>70</b>
<b>Nb d'individus domiciliés hors du Grand Genève</b>		<b>133</b>

**Question 9 :** En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.

Au sein de l'effectif de l'Hospice général, un seul membre du personnel cadre supérieur a été en absence de longue durée au cours de l'année 2023.

## Examen des comptes 2023 – Questions transversales – Réponses Services RH le 07.05.2024

### 1. La politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

Les EPI participent pleinement à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette question est inscrite dans leur mission et dans la loi.

### 2. Proportion du personnel, par direction, qui a suivi au moins une formation au cours de l'année

Direction de service	Proportion
ADMINISTRATION ET FINANCES	78%
DIRECTION GENERALE	46%
RESSOURCES HUMAINES	70%
SERVICES GENERAUX & SYSTEMES D'INFORMATION	65%
SOCIO-EDUCATIF	70%
SOCIOPROFESSIONNELS	89%
<b>Total général</b>	<b>73%</b>

*Personnel fixe uniquement*

### 3. Proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023

7.1% des femmes recrutées sur l'année 2023 sont des cadres.

Sur la totalité de cadres engagés sur l'année, 57% sont des femmes.

### 4. Combien d'ETP représentent les postes de la communication ?

La communication représente 0.5% des postes aux EPI, soit 3.7 ETP. La communication assure toute la communication interne et externe de l'institution, l'élaboration et mise à jour de tous les outils de communication dont intranet et internet, mais également l'organisation de tous les événements organisés par les EPI.

**5. Effectif par statut**

Statut	ETP	Personnes
Auxiliaires	30.95	42
Agents spécialisés	0.00	0
Fixes	752.90	921
Apprentis	39.00	39
Stagiaires	3.50	4
Intérimaires	0.00	0
Emplois de solidarité	25.90	26
<b>Total</b>	<b>852.25</b>	<b>1032</b>

*Remarque : Nous avons ajouté le statut « emploi de solidarité » à la liste fournie initialement.*

**6. Nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal.**

Faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31.12.2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, 7 collaborateur-trices fixes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal, dont 1 poste rajouté en 2023 et 6 postes déjà concernés au 31 décembre. Il s'agit de l'octroi d'un code pour responsabilité supérieure.

**7. Nombre d'engagements de permis G frontalier effectués entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023**

Direction de service	Nombre
SERVICES GENERAUX & SYSTEMES D'INFORMATION	1
SOCIO-EDUCATIF	10
SOCIOPROFESSIONNELS	3
<b>Total général</b>	<b>14</b>

*Personnel fixe uniquement*

## 8. Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec les domiciliations par cantons et par pays

PAYS / CANTON / LOCALITE	Nombre
<b>Sous-total FRANCE</b>	<b>43</b>
Anney	1
Anney Le Vieux	1
Boège	4
Buxieres Les Mines	1
Chatillon en Michaille	1
Choisy	1
Corbonod	1
Epagny	1
Evires	1
Faucigny	1
Fillinges	2
Foissiat	1
Frangy	1
Gruffy	1
La Balme de Sillingy	1
La Ravoire	1
Le Sappey	1
Magland	1
Meythet	1
Motz	1
Oyonnax	1
Peillonex	2
Poisy	1
Polliat	1
Sallenoves	1
Scionzier	2
Sillingy	1
St Blaise	2
St Jean de Tholome	1
St Jeoire en Faucigny	4
Taninges	1
Villard	2
<b>Sous total SUISSE</b>	<b>16</b>
Dont canton du Valais	1
Vernayaz	1
Dont canton de Vaud	15
Aubonne	1
Chernex	1
Froideville	1
Gimel	1
Lausanne	3
Le Sépey	1
Morges	3
Renens VD	2
Servion	1
Yverdon-les-Bains	1
<b>Total général</b>	<b>59</b>

Personnel fixe uniquement

**9. Nombre de cadres supérieurs (dès le classe 23) ayant été en absence de longue durée (> 30 jours) en 2023**

1 cadre supérieur est concerné par une absence > 30 jours en 2023 (motif accident non-professionnel).



## Annexe 9

**Fondation pour les immeubles des organisations internationales –  
questions transversales  
Comptes 2023**

**Question 1 :** La FIPOI n'a pas de budget spécifique destiné à l'inclusion des personnes en situation de handicap. La FIPOI intègre ces mesures lors de travaux de rénovation de ses immeubles.

**Question 2 :** 100% de notre personnel a suivi une formation au cours de l'année 2023. En effet, les cours de santé et sécurité tels que les premiers secours sont rendus obligatoires pour l'ensemble du personnel chaque deux ans. L'année 2023 était une année de reconduite de cette formation.

**Question 3 :** 2 femmes ont été recrutées en 2023 sur 3 postes de cadres ouverts sur l'année, soit 66% de femmes recrutées sur des postes de cadres pour 2023.

La première en qualité de cheffe de projet. La deuxième suite à une promotion interne au poste de Responsable Expérience Client

**Question 4 :** 0. Nous n'avons pas de poste de communication

**Question 5 :** 2 ETP en apprentissage / 1 EPT en Maturité professionnelle commerciale / 0.6 ETP en intérimaire, remplacement d'un congé maternité au sein des ressources humaines / 60.1 ETP fixes

**Question 6 :** 0

**Question 7 :** 3 embauches avec un permis G / 1 technicien de maintenance / 1 architecte-Cheffe de Projet / 1 technicien Audio-Visuel

**Question 8 :** 0 hors du Grand Genève

**Question 9 :** 1 absence maladie pour grossesse (non comptabilisée dans le taux d'absentéisme car lié à la grossesse). Pour information en fonction de la typologie souhaitée par la commission en terme d'absentéisme.

## Annexe 10

**FPAV, SIG, FIDP et FPLC – questions transversales  
Comptes 2023****Question 1 :**

FPAV - La Fondation PAV étant opérationnelle que depuis 2021 et au vu de sa taille, elle n'a pas disposé en 2023 d'un budget spécifique dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

SIG - SIG a mis en place un programme « inclusion » spécifiquement dédié à des personnes en situation de handicap et/ou en marge du marché du travail. Il offre à ces personnes l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle et d'occuper des postes qui répondent à de réels besoins de l'entreprise. Cette expérience est ensuite valorisable sur le marché du travail et favorise ainsi leur (ré)intégration dans le monde professionnel. Après 6 mois dans un poste dit « inclusion », ces personnes peuvent aussi postuler à des offres d'emploi internes. Au 31.12.2023, 8 personnes bénéficient de ce programme soit 6 EPT en contrat d'auxiliaires (CDD).

FIDP - Pour le moment nous n'en avons pas. Les étages de notre bâtiment ne sont pas desservis par des ascenseurs. Notre futur déménagement nous permettra probablement d'intégrer cette composante dans nos recrutements.

FPLC - Pas de budget mais une politique d'inclusion en place (ratio de 11% de l'effectif).

**Question 2 :**

FPAV - En 2023, aucun collaborateur (0) de la Fondation PAV n'a suivi de formation.

SIG - 88% des collaborateurs-trices de l'entreprise ont reçu une formation durant l'année 2023.

FIDP - En 2023, nous avons offert des formations en faveur de 10 personnes, ce qui présente une proportion de 10 sur 56 personnes actives au 31.12.23 (18%)

FPLC - 11% des effectifs FPLC a bénéficié d'une formation sur l'année écoulée

**Question 3 :**

FPAV - En 2023, la Fondation PAV n'a recruté aucun nouveau cadre (0)

SIG - Parmi les recrutements externes de cadres supérieurs, 1 femme et 3 hommes ont été retenus

FIDP - Nous n'avons pas recruté de femme à la direction qui comptait deux femmes et trois hommes au 31.12.2023

FPLC - Pas de recrutement effectuée sur l'année 2023

**Question 4 :**

FPAV - 2 ETP

SIG - L'effectif total des services de communication s'élève à 26 EPT au 31.12.2023

FIDP - Le SFIDP n'a pas de postes actifs en communication. Cette tâche est dévolue au Directeur lui-même

FPLC - Aucun personnel dédié à la communication

**Question 5 :**

FPAV - 7 personnes fixes représentant 6.6 ETP

SIG - 1'585 ETP Réguliers / Auxiliaires (CDD) 15 ETP / Apprentis 67 ETP / Stagiaires 11 ETP / Intérimaires 68 ETP

FIDP - 54 ETP Fixes / 1 ETP Auxiliaire / 1 ETP Apprenti

FPLC - 9 collaborateurs, tous en "personnel fixe"

**Question 6 :**

FPAV - Non applicable à la Fondation PAV

SIG - N/A

FIDP - Le SFIDP n'est pas concerné par cette situation en 2023

FPLC - Aucun, la FPLC n'applique pas la grille salariale de l'Etat

**Question 7 :**

FPAV - En 2023, la Fondation PAV n'a fait aucun engagement (0) de permis G frontalier entre le 1er janvier et 31 décembre 2023.

SIG - 14 engagements de collaborateurs-trices en permis G frontalier chez SIG entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

FIDP - Nous avons engagé une seule personne en qualité de « spécialiste en efficacité énergétique » au bénéfice d'un permis G. Nous insistons toutefois sur le fait que ce recrutement a été difficile et que nous avons d'abord recherché les compétences nécessaires sur le territoire national, avec l'aide de l'OCE, en vain.

FPLC - 0 %

**Question 8 :**

FPAV - En 2023, aucun collaborateur (0) n'est domicilié hors du territoire du Grand Genève.

SIG - Nb personnes hors Suisse 467 : Haute-Savoie 320 / Isère 2 / Rhône 2 / Ain 141 / Savoie 2. Nb personnes en Suisse hors Canton GE 160 : VD 148 / FR 6 / NE 2 / VS 4

FIDP - Le SFIDP n'emploie pas de personnel résidant en dehors du territoire du Grand Genève. Nous informons toutefois que nous employons du personnel résidant en France voisine (10 personnes) et sur Vaud (5 personnes).

FPLC - 0 (tous les collaborateurs de la FPLC sont domiciliés dans le canton)

**Question 9 :**

FPAV - En 2023, aucun cadre supérieur (0) n'a été absent de longue durée.

SIG - 14 collaborateurs-trices au total en 2023, dont 12 avec une absence entre 1 et 3 mois, et 2 avec une absence supérieure à 3 mois.

FIDP - En 2023, nous déplorons l'absence pour raisons de maladie longue durée d'un seul de nos cadres. Nous n'avons toutefois pas de système de classes de traitement comme à l'Etat de Genève et il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il s'agit d'une classe supérieure à la classe 23. Par contre nous considérons son statut de cadre (par analogie).

FPLC - Aucun



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
*Commission des finances*

Genève, le 25 avril 2024

**Pouvoir judiciaire**

M. Olivier Jornot  
Président de la Commission de gestion  
Case postale 3966  
1211 Genève 3

**Examen des comptes 2023 - questions transversales**

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.
2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.
3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).
4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et

par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celle au 31 décembre 2023.

9. En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.

#### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir la réponse à cette question transversale au plus tard le **mercredi 29 mai 2024**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter votre réponse au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir judiciaire.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



François Baertschi  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**POUVOIR JUDICIAIRE**  
Secrétariat général

## **Examen des comptes 2023**

Réponses aux questions transversales

Mai 2024

- 1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**

Le Pouvoir judiciaire est conscient de disposer de locaux mal adaptés, malgré certains aménagements, à l'accès de personnes en situation de handicap, en raison de leur état de vétusté, de l'absence d'investissements réalisés par l'Etat ces dernières décennies et des contraintes inhérentes aux locaux situés dans des bâtiments classés.

Les aménagements effectués permettent certes l'accès aux personnes en situation de handicap. Ils nécessitent néanmoins l'assistance du personnel du Pouvoir judiciaire et rendent ainsi les personnes concernées dépendantes, par exemple pour actionner une plateforme ou conduire la personne concernée par un chemin particulier. Des boutons d'appel et des processus d'information préalable permettent de prévenir le personnel du Pouvoir judiciaire.

S'agissant des collaboratrices et collaborateurs, des solutions sont mises en place lorsque cela est possible, y compris avec l'aide de la cellule santé du Pouvoir judiciaire.

- 2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.**

Sur 981 magistrates, magistrats, collaboratrices et collaborateurs au 31.12.2023, 68% ont suivi au moins une formation au cours de l'année 2023, de durée variable (une journée par exemple).

- 3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement autonome).**

Au Pouvoir judiciaire, la définition de cadre diffère de celle de l'administration cantonale. Elle est prévue à l'art. 168 du règlement du personnel du pouvoir judiciaire (E 2 05.50). Ce n'est pas la classe de fonction qui est déterminante mais le rôle et les responsabilités du titulaire de la fonction, la liste des fonctions concernées étant arrêtée par la Commission de gestion.

*Art. 168 Définitions*

*Sont des cadres les membres du personnel :*

*a) assumant des responsabilités hiérarchiques;*

*b) ou contribuant par leur expertise à la conduite de l'entité à laquelle elles ou ils sont rattaché·e·s ou de l'institution.*

En 2023, 3 femmes ont été engagées et 5 promues sur un total de 14 postes de cadre à pourvoir (soit 57%). Au 31 décembre 2023, 63.7% des cadres du Pouvoir judiciaire étaient des femmes.

- 4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.**

En 2023, le secteur communication au Pouvoir judiciaire est composé de 2.9 ETP.

- 1 ETP pour la directrice de la communication
- 1 ETP pour le chargé de relations médias
- 0.9 ETP pour la webmaster

L'effectif est stable depuis six ans.

Au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ETP votés	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
ETP pourvus	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9

En raison des projets d'importance en cours actuellement au Pouvoir judiciaire (transition numérique de la justice, programme RePAir, Préservation du Palais de justice, refonte de l'IntraPJ), l'équipe est temporairement renforcée pour la durée desdits projets pour y contribuer directement (refonte IntraPJ), assurer l'indispensable communication interne et externe ou encore réaliser l'accompagnement au changement des utilisatrices et des utilisateurs dans les changements majeurs en cours.

**5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.**

En 2023, 804.35 ETP, dont 154 charges de magistrat.e.s titulaires, composent le personnel fixe du Pouvoir judiciaire.

ETP votés au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Magistrats titulaires	146.00	147.00	147.00	147.00	151.00	154.00
Employés et fonctionnaires	607.15	620.55	620.55	625.75	637.15	650.35
<b>TOTAL</b>	<b>753.15</b>	<b>767.55</b>	<b>767.55</b>	<b>772.75</b>	<b>788.15</b>	<b>804.35</b>

Les autres membres du personnel sont composés d'auxiliaires, de stagiaires et, dans une moindre mesure, d'apprenti.e.s et d'agent.e.s spécialisé.e.s.

ETP pourvus au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Auxiliaires mois	33.20	22.10	30.50	55.10	48.70	76.50
Stagiaires	14.60	11.60	10.60	11.00	13.80	11.60
Apprentis	3.00	2.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Agents spécialisés	1.00	1.00	1.80	1.00	0.90	0.90
<b>TOTAL</b>	<b>51.80</b>	<b>36.70</b>	<b>45.90</b>	<b>70.10</b>	<b>66.40</b>	<b>92.00</b>

L'augmentation du nombre d'auxiliaires est justifiée par le lancement de plusieurs projets d'importance stratégique, dont la transition numérique de la justice et la réforme des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant, ou la création d'une task force au service du contrôle du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, chargée de résorber le retard accumulé dans le traitement des rapports des curatrices et curateurs.

Dans la catégorie "stagiaires", ce sont les avocat.e.s stagiaires qui constituent la très grande majorité de l'effectif, étant précisé que la durée du stage d'avocat au Pouvoir judiciaire est limitée à six mois et que le nombre de personnes correspond ainsi au double du nombre de postes indiqué dans le tableau ci-dessus.

**6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2022 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.**

Au Pouvoir judiciaire, trois collaboratrices et collaborateurs sont au bénéfice d'un code 7A :

- une situation antérieure au 31 décembre 2022, d'une greffière à 80%, en classe 14 sur une fonction en classe 13;
- deux nouvelles situations, analystes-métiers réfèrent à 100%, en classe 22 sur une fonction en classe 21.

Par ailleurs, 10 collaboratrices et collaborateurs sont au bénéfice de droits acquis:

- 9 situations existantes au 31 décembre 2022;
- 1 situation nouvelle en 2023 (droits acquis en classe 16 pour un poste en classe 13).

7. **La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.**

Le Pouvoir judiciaire a engagé 3 auxiliaires et 4 employés au bénéfice d'un permis G en 2023.

8. **Elle souhaite savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celles au 31 décembre 2023.**

Sur 860 collaboratrices et collaborateurs, seuls 2 sont domiciliés hors du territoire du Grand Genève. Pour rappel les magistrates et magistrats ont l'obligation de résider dans le canon de Genève.

	2022	2023
France (hors Ain et Haute-Savoie)	1	1
Neuchâtel	2	1
Valais	2	0
Berne	1	0
Fribourg	1	0
<b>Total PJ</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

9. **En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.**

La définition de cadre diffère au Pouvoir judiciaire (cf. *supra* n. 3).

Sur l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en classe 23 et plus (dont certains ne sont pas cadres au sens de l'article 168 RPPJ), soit 98 personnes, un total de 16 personnes a présenté plus de 30 jours d'absence durant l'exercice 2023.

\* \* \*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**GRAND CONSEIL****Commission des finances**

Genève, le 25 avril 2024

**Cour des comptes**

Route de Chêne 54

1208 Genève

**Examen des comptes 2023 - questions transversales**

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.
2. La commission souhaite connaître la proportion du personnel (par direction ou par office) qui a suivi au moins une formation au cours de l'année écoulée.
3. La commission souhaite connaître la proportion de femmes qui ont été recrutées comme cadres en 2023 (par département pour le petit Etat et pour chaque établissement public autonome).
4. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
5. Elle souhaite connaître les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département. Les réponses fournies l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
6. La commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2023. Tout comme les questions précédentes, les réponses données l'année dernière seront complétées avec les chiffres au 31 décembre 2023.
7. La commission souhaite connaître le nombre d'engagements de permis G frontalier, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, dans chaque direction et pour chaque établissement public autonome.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et

par pays. Les données de l'année dernière seront complétées avec celle au 31 décembre 2023.

9. En termes d'absentéisme, la commission souhaite connaître le nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence de longue durée en 2023. L'absence de longue durée s'entend ici par une absence de plus de 30 jours. Pour le petit Etat, cette information sera présentée par département.

#### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir la réponse à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 29 mai 2024**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.



François Baertschi  
Président

Cour des comptes  
Route de Chêne 54  
1208 Genève  
Tél. : +41 (0)22 388 77 90  
<https://www.cdc-ge.ch>

Monsieur  
François BAERTSCHI, *président*  
*de la Commission des finances*  
*du Grand Conseil*  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Par courriel :  
[raphael.audria@etat.ge.ch](mailto:raphael.audria@etat.ge.ch)

Genève, le 15 mai 2024

## Examen des comptes 2023 – Questions transversales

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 avril 2024 et y répondons comme suit.

1) Nombre de personnes en situation de handicap travaillant à la Cour des comptes

La Cour n'a personne dans son équipe qui a été annoncée en situation de handicap et qui nécessiterait un accompagnement de la part de l'employeur.

2) Proportion du personnel ayant suivi au moins une formation au cours de l'année

À l'exception de deux personnes qui ont quitté la Cour au cours du premier semestre 2023, l'ensemble du personnel a suivi une ou plusieurs formations au cours de l'année.

3) Proportion de femmes recrutées comme cadres en 2023

La Cour des comptes emploie du personnel sous contrat de droit privé, hors de l'échelle des traitements de l'État de Genève. Cela étant, par analogie, deux personnes ont été engagées en 2023 avec une rémunération équivalente ou supérieure à celle de la classe 23 ; il s'agissait de deux femmes (soit 100 % des engagements).

4) Nombre d'ETP des postes de communication et évolution par rapport aux réponses de l'année dernière

La Cour des comptes n'emploie pas – et n'a jamais employé – de collaborateur-trice dédié-e exclusivement à la communication.

5) Effectifs par statut et évolution par rapport aux réponses de l'année dernière

Hors magistrats, le nombre d'ETP de la Cour des comptes par statut sur les cinq dernières années est le suivant (chiffres arrêtés au 31.12.N) :

Statut	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Personnel fixe engagé sous contrat de droit privé	21.00	22.65	18.60	18.10	19.25	18.55

6) Nombre de postes dont les personnes bénéficient d'une classe salariale plus élevée et évolution par rapport aux réponses de l'année dernière

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière emploie du personnel sous contrat de droit privé, hors de l'échelle des traitements de l'État de Genève.

7) Nombre d'engagements de travailleurs frontaliers (permis G) pendant l'année écoulée

La Cour des comptes a engagé cinq personnes en 2023, dont aucune au bénéfice d'un permis G.

8) Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève (y.c. la domiciliation par cantons et par pays) et évolution par rapport aux réponses de l'année dernière

Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, la Cour des comptes employait quatre collaborateurs-trices hors du territoire du Grand Genève (deux dans le canton de Vaud et deux dans le département de la Haute-Savoie en France), ce qui représentait respectivement 17.39 % (fin 2023) et 15.38 % (fin 2022) de ses effectifs (hors magistrats) en nombre de personnes.

9) Nombre de cadres supérieurs (dès la classe 23) ayant été en absence longue durée (> 30 jours) pendant l'année écoulée

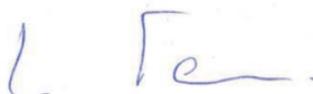
Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière emploie du personnel sous contrat de droit privé, hors de l'échelle des traitements de l'État de Genève. Cela étant, par analogie, parmi les membres du personnel de la Cour des comptes percevant une rémunération supérieure à celle de la classe 23, une seule personne a été absente pour une longue durée en 2023 en raison d'un congé maternité.

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

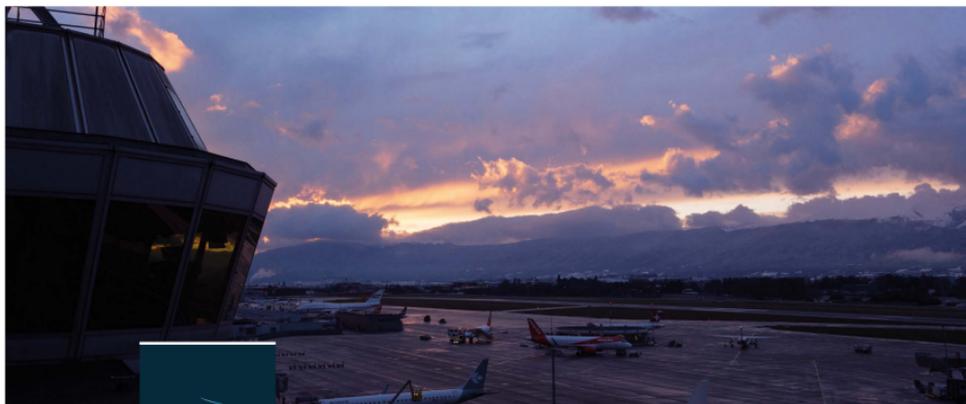


Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

Pour la Cour des comptes



Isabelle TERRIER, magistrate



GENEVE  
AÉROPORT

## Rapport d'activités 2023

Commission des finances  
Genève Aéroport – le 24 avril 2024

### 2023 en bref

GVA



# Rapport de performance extra-financière



© Genève Aéroport

24.04.2024

3

## Finances

- Très bons résultats financiers
- 489,6 millions de chiffre d'affaires
- 44,3 millions de bénéfices
- Poursuite du plan de désendettement : 578 millions à fin 2023

## Principaux indicateurs financiers



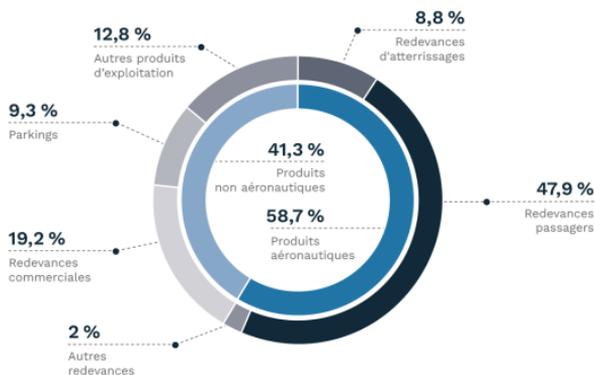
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	490,2	493,9	191,2	209,0	423,1	<b>489,6</b>
EBITDA	170,3	156,7	-59,7	-15,7	158,4	<b>188,9</b>
Résultat net	85,1 <sup>1</sup>	84,1 <sup>1</sup>	-129,5	-88,9	46,3	<b>44,3</b>
Part du résultat versé à l'État en N+1	42,6	42,0	0,0	0,0	15,4	<b>44,3</b>
Droit de superficie	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	<b>5,5</b>
Cash flow opérationnel	217,3	171,3	-8,6	-26,2	157,1	<b>198,3</b>
Cash flow d'investissement	-143,8	-232,5	-126,5	-121,1	-61,2	<b>-68,3</b>
Dette nette <sup>2</sup>	203,2	310,1	618,9	772,7	684,7	<b>578,3</b>
EBITDA / chiffre d'affaires	34,7%	31,7%	-31,2%	-7,5%	37,4%	<b>38,6%</b>
Dette nette / EBITDA	1,2	2,0	na <sup>3</sup>	na <sup>3</sup>	4,3	<b>3,1</b>

<sup>1</sup> la part du résultat net versé à l'État en N+1 n'est pas déduite du résultat net en 2018 et 2019

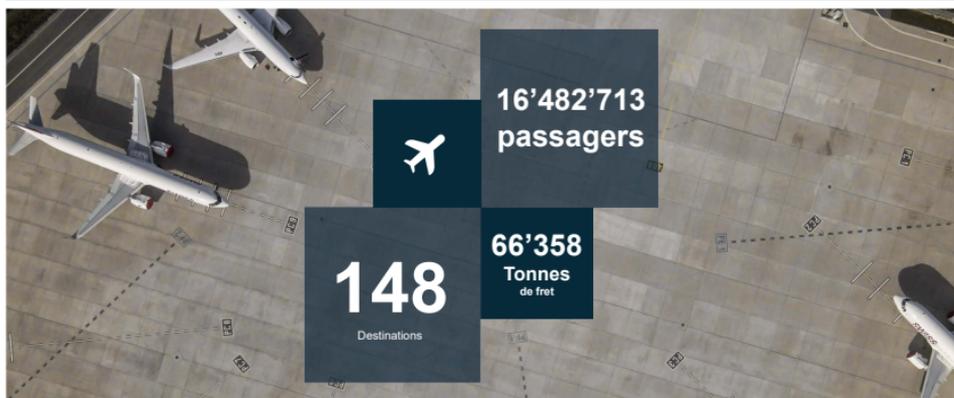
<sup>2</sup> emprunts et autres dettes non courants et courants, diminués des disponibilités et des placements à court terme

<sup>3</sup> non applicable

## Répartition des produits



## 2023 une année...



© Genève Aéroport

24.04.2024

7

## Résultat trafic global



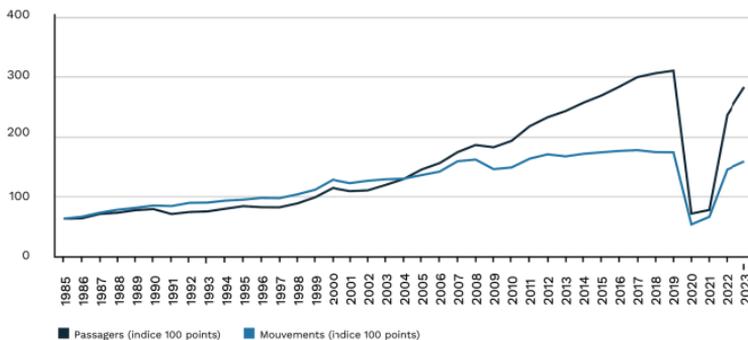
	2023	2022	2021	Var. 23/2022	Var. 23/2021
<b>Passagers trafic global</b>					
Autre trafic commercial	62'719	60'795	46'095	3,16 %	36,06 %
<b>Total trafic non commercial</b>	<b>27'931</b>	<b>27'196</b>	<b>22'595</b>	<b>2,70 %</b>	<b>23,60 %</b>
Trafic charter pax	38'518	35'542	3'926	8,37 %	881,10 %
Trafic de ligne pax	16'353'545	13'961'747	5'850'419	17,13 %	179,53 %
<b>Total pax trafic global</b>	<b>16'482'713</b>	<b>14'085'280</b>	<b>5'923'035</b>	<b>17,02 %</b>	<b>178,28 %</b>
<b>Mouvements trafic global</b>					
Autre trafic commercial	30'147	31'960	27'407	-5,67 %	10,00 %
<b>Total trafic non commercial</b>	<b>14'742</b>	<b>16'066</b>	<b>15'870</b>	<b>-8,24 %</b>	<b>-7,11 %</b>
Trafic charter pax	315	290	88	8,62 %	257,95 %
Trafic de ligne pax	127'637	114'852	55'884	11,13 %	128,40 %
<b>Total mouvements trafic global</b>	<b>172'841</b>	<b>163'168</b>	<b>99'249</b>	<b>5,93 %</b>	<b>74,15 %</b>

© Genève Aéroport

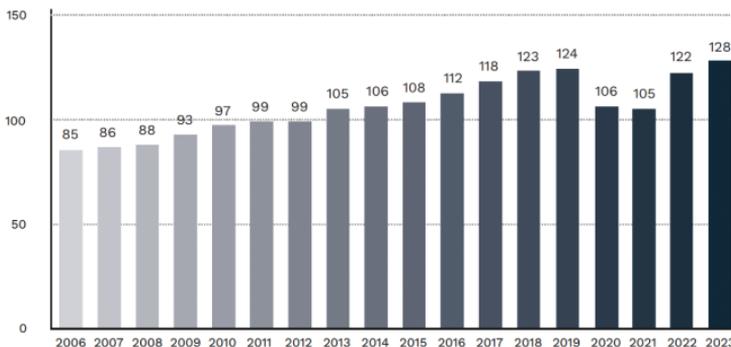
24.04.2024

8

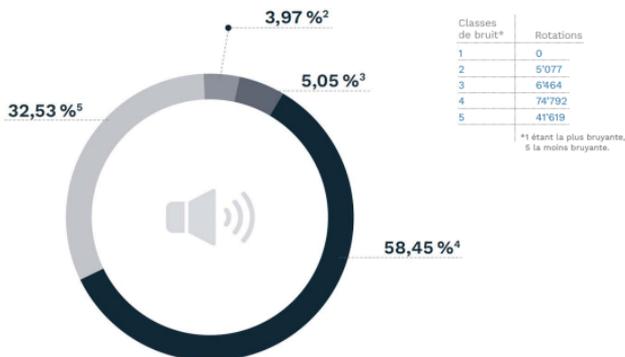
## Evolution du nombre de passagers et de mouvements



## Evolution du nombre de Pax par mouvement



## Répartition des mouvements par classe de bruit

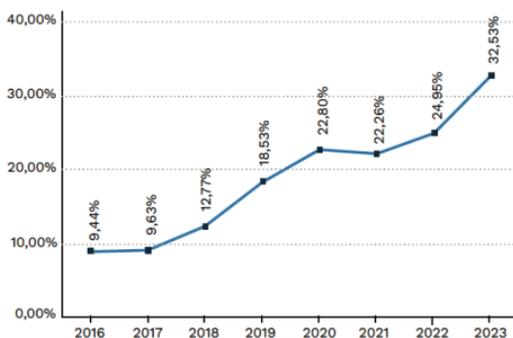


© Genève Aéroport

24.04.2024

11

## Evolution des mouvements d'avions les moins bruyants

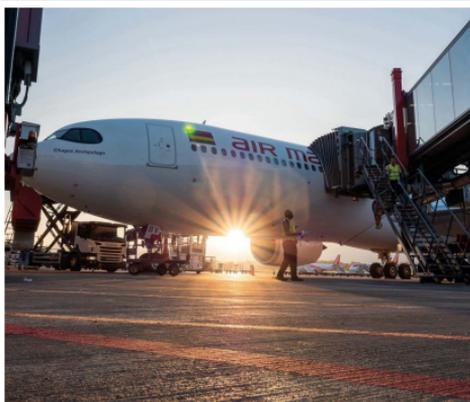
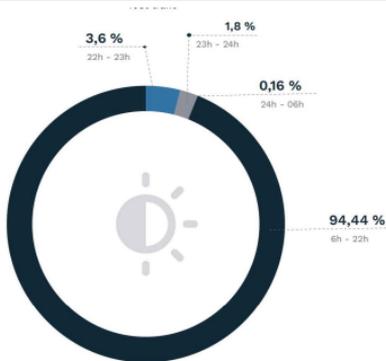


© Genève Aéroport

24.04.2024

12

# Mouvements de nuit vs totaux

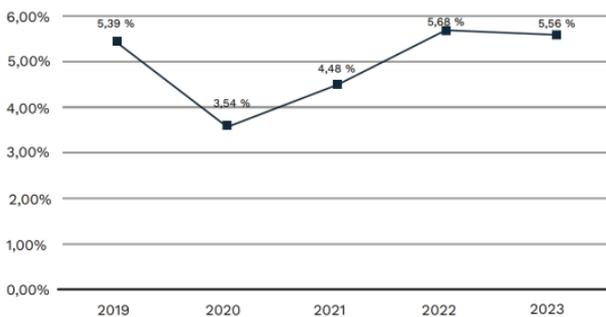


© Genève Aéroport

24.04.2024

13

# Evolution de la part des vols de nuit entre 22h et 6h



© Genève Aéroport

24.04.2024

14

## Les actions de Genève Aéroport contre le bruit



### La stratégie bruit de l'Aéroport s'articule autour de 4 axes:

- Réduction du bruit à la source
- Mesures d'aménagement du territoire
- Procédures opérationnelles
- Restrictions opérationnelles

### Mesures principales

- Pas de créneaux de décollage après 22 heures et réduction des créneaux d'atterrissage après 22 heures
- Incitations financières aux compagnies pour engagement d'avions de dernière génération
- Obligation d'éteindre les moteurs auxiliaires (APU) pour les avions en position aux gates
- Préparation d'un système de quotas pour limiter les décollages en retard avec taxes dissuasives si quotas dépassés
- Amortisseur de bruit
- Programme d'insonorisation des logements dans les huit communes riveraines : 4200 à ce jour
- Dans le cadre du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), engagement à réduire le bruit de 20% d'ici 2030



© Genève Aéroport

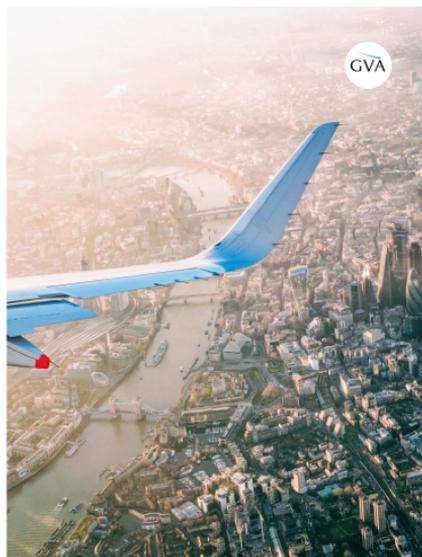
24.04.2024

15

## Top 20 des destinations par ville

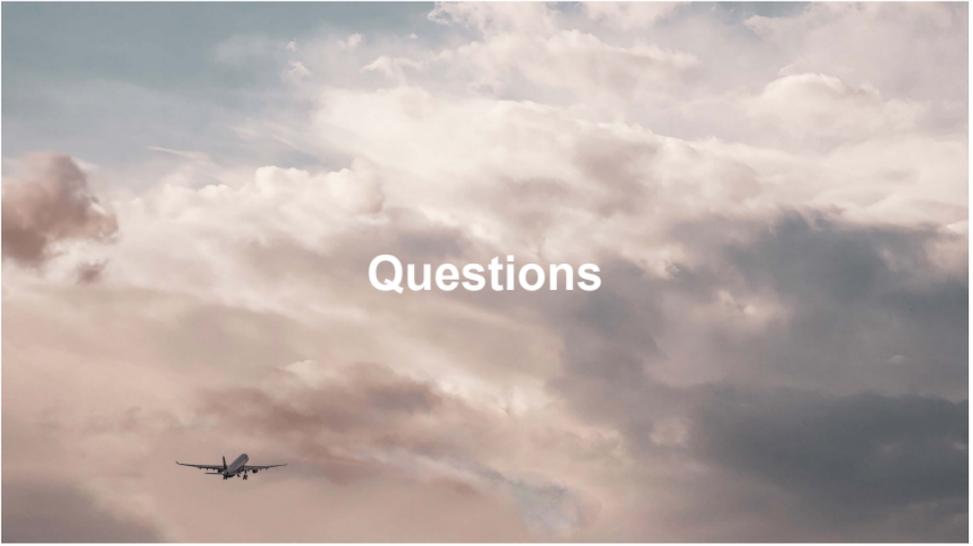
Villes	Passagers 2023	Passagers 2022	Variation 23/2022
Londres	2'988'370	1'820'698	20,7 %
Paris	771'724	709'864	8,7 %
Porto	764'180	641'065	10,5 %
Lisbonne	690'834	623'710	10,8 %
Amsterdam	590'184	520'177	12,4 %
Barcelone	514'988	464'287	10,7 %
Madrid	507'086	508'213	-0,1 %
Bruxelles	489'801	427'308	14,6 %
Nice	419'083	378'544	10,4 %
Istanbul	416'205	363'272	14,6 %
Zürich	383'280	337'936	13,4 %
Manchester	344'382	238'614	44,3 %
Francofort	340'986	274'268	24,3 %
Dubai	332'234	238'902	40,8 %
New York	284'380	188'716	50,8 %
Rome	278'587	228'720	22,3 %
Copenhague	233'776	172'002	35,9 %
Pristine	233'559	206'070	12,4 %
Athènes	229'091	213'282	5,5 %
Bordeaux	221'658	206'759	7,2 %

© Genève Aéroport





# Questions





Hospice général



## Comptes 2023 de l'Hospice général

Commission des finances du Grand Conseil

Audition du 24 avril 2024

Rapport annuel 2023 : <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/>

### SYNTHESE DES CHIFFRES CLES



**1 - Prestations aux usagers (C01 et C05) MCHF. 474.2 (+12.8% / 2022) Résultat net = 0**

En 2023, le nombre de personnes prises en charge à l'aide sociale et à l'aide aux migrants s'élève à près de **38'000 personnes**, soit 7% de la population du canton.

**C01 - Action sociale : MCHF. 396.5** + MCHF 21.8 / 2022 ; – MCHF 2.2 / budget (MCHF 398.7)

→ 14'909 dossiers assistés financièrement en moyenne, soit +509 dossiers vs 2022 (+3.5%)

**C05 - Aide aux migrants : MCHF. 77.7** + MCHF 32.1 / 2022 ; + MCHF 2.3 / budget (MCHF. 75.5)

→ 9'923 personnes en moyenne dans le dispositif, soit +1'269 personnes en moyenne vs 2022 (+14.7%)

### 2 - Fonctionnement

**Résultat = + MCHF 4.7**

Total des charges MCHF 172.5 couverts par les revenus fédéraux et produits propres Hg pour MCHF 68.9 (dont principalement MCHF 32.5 de forfaits SEM et MCHF 31.7 de produits du parc immobilier) et par la subvention cantonale de MCHF 108.2. Il résulte un non dépensé de MCHF 4.7.

### 3 - Résultat d'évaluation du parc immobilier

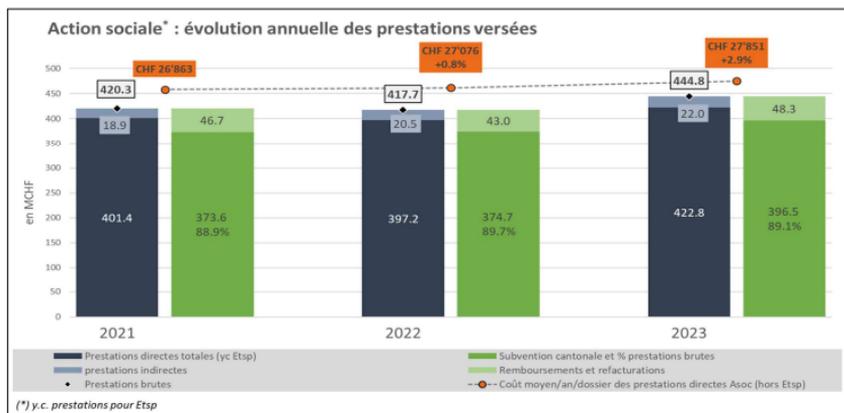
**Résultat = - MCHF 2.7**

Ce résultat (non monétaire) est lié à réévaluation annuelle à la juste valeur du parc immobilier de rapport de l'Hospice général à MCHF 1'046 (perte de valeur conjoncturelle).

**Soit un résultat de fonctionnement net Hg après réévaluation du parc immobilier de MCHF 2.**



## PRESTATIONS AIDE SOCIALE (C01)



- **14'909 dossiers financiers** en moyenne en 2023, soit **+3.5%** vs 2022 (en ligne avec le budget).
- **Hausse des prestations de MCHF 21.8 vs 2022** liée à :
  - la hausse du nombre de dossiers (+ MCHF. 13.8)
  - La hausse du coût moyen (+2.9% vs 2022) liée principalement à l'adaptation du forfait d'entretien.
- La subvention cantonale couvre 89.1% des prestations brutes.



## PRESTATIONS AIDE SOCIALE (C01)



- **Hausse des entrées à l'Aide sociale (+12% vs 2022)**
- Diminution du nombre de dossiers sortis (-7% vs 2022).
- Après 2 ans, le nombre de nouveaux dossiers redevient supérieur au nombre de sorties.

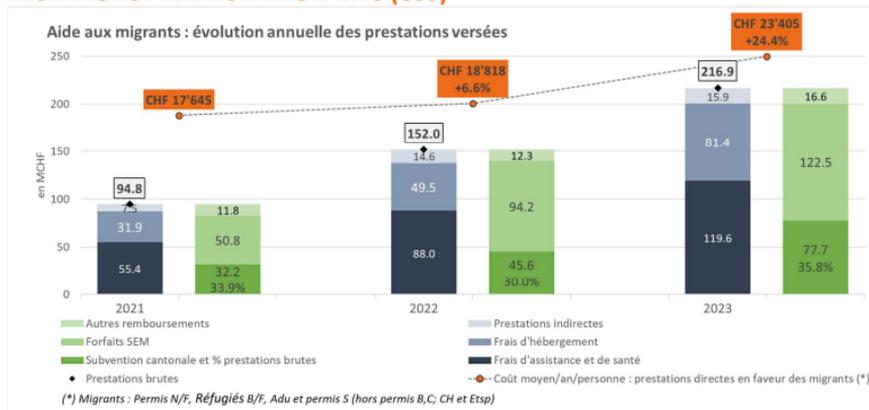
**Action sociale : évolution du nombre de dossiers financiers (en photos de fin de période)**



- **15'270 dossiers financiers** à fin 2023, soit + 745 dossiers versés décembre 2022 (+5.1%).
- Hausse importante observée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (+ 383 dossiers).
- Une tendance haussière qui se poursuit sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (+606 dossiers).



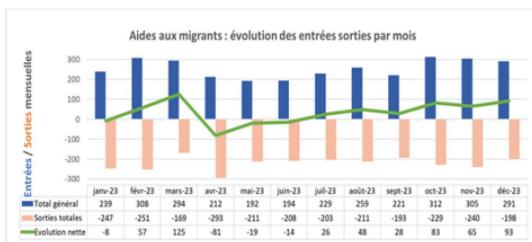
## PRESTATIONS AIDE AUX MIGRANTS (C05)



- **9'923 personnes** prises en charge par l'Hg en moyenne en 2023 (+ 15% vs 2022).
- La hausse des prestations brutes est liée principalement à l'évolution du **dispositif de prise en charge** (renfort temporaire en postes, adaptations en urgence du dispositif d'hébergement notamment de Palexp, démantèlement du foyer de l'Etoile, ouvertures de nouvelles structures pour RMNA, hausse des frais de base).
- La subvention fédérale augmente de + MCHF 28.3 (+ 30% vs déc.22).
- La subvention cantonale couvre 35.8% des prestations brutes.

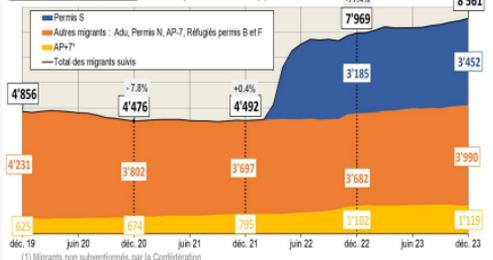


## PRESTATIONS AIDE AUX MIGRANTS (C05)



- En 2023, les nouvelles entrées en provenance des centres fédéraux sont en augmentation sur le T4 et les sorties restent stables.
- Cependant, d'autres types d'entrées persistent (naissances, regroupements...) contribuant à l'**augmentation du nombre total de personnes à charge**.

Evolution des migrants suivis dans le dispositif asile (en photos de fin de période, hors ex ayants droit & Etsp)

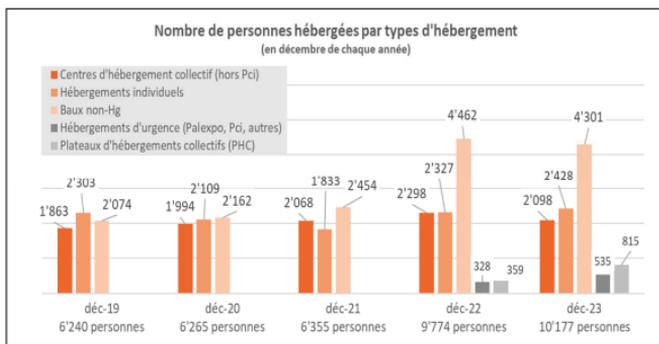


- Au 31 décembre 2023, **10'177 personnes** (+4.1% vs déc.22) sont enregistrées dans le dispositif de l'aide aux migrants dont 8'561 migrants (+7.4% vs déc.22).
- **3'452 permis S** (+8% vs déc.22) sont suivis dans le dispositif asile à fin 2023, soit 40 % des migrants.
- **300 réfugiés mineurs non accompagnés** (RMNA) sont enregistrés à l'Hg à fin 2023, soit +129 personnes (+75%) comparé à déc. 22.
- **Croissance continue** (+79% en 4 ans) des **permis AP+7**, pour lesquels il n'y a plus de subventions de la Confédération.



## PRESTATIONS AIDE AUX MIGRANTS (C05)

### Focus places d'hébergement

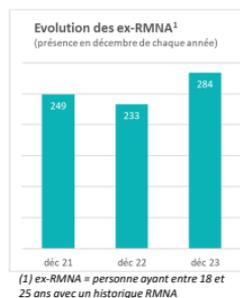
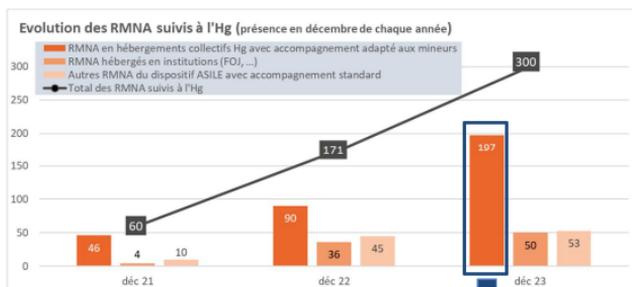


- Logements collectifs Hg : **4'710 places** fin 2023, (+653 vs déc.22). Ouverture de 5 nouveaux lieux (Saint-James, PHC Camille-Vidart, PHC Modulis, Casaï 86 et Ecogia).
- En 2023, fermeture du foyer de l'Etoile. Nouveau modèle de prise en charge et de gestion des flux et nouvelles structures adaptées aux RMNA.
- Logements individuels Hg : **3'028 places** fin 2023 (+249 sur 12 mois).



## PRESTATIONS AIDE AUX MIGRANTS (C05)

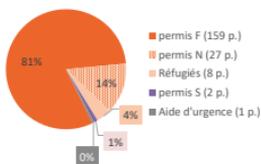
### Focus requérants mineurs non accompagnés (RMNA)



### RMNA en hébergements collectifs Hg avec accompagnement adapté - caractéristiques socio-démographiques

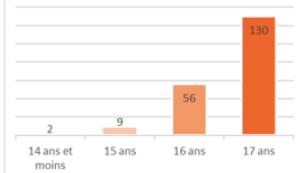
#### Répartition par permis

(197 personnes en décembre 2023)



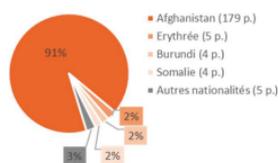
#### Répartition par groupe d'âge

(197 personnes en décembre 2023)



#### Répartition par nationalité

(197 personnes en décembre 2023)

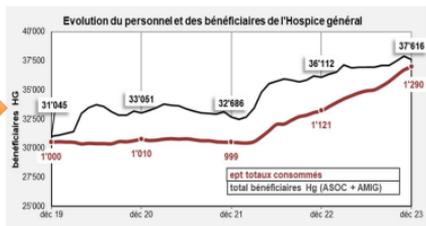


## FONCTIONNEMENT

	Comptes au 31.12.2023	Budget au 31.12.2023	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2022
<b>C) FONCTIONNEMENT</b>				
Charges de personnel	(152.1)	(151.4)	(0.7)	(136.1)
Charges d'exploitation	(20.4)	(16.1)	(4.3)	(15.5)
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>(172.5)</b>	<b>(167.4)</b>	<b>(5.0)</b>	<b>(151.6)</b>
Subventions autres (forfaits SEM, investissement)	32.5	25.9	6.6	27.5
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	4.7	3.1	1.6	4.8
Résultat net immobilier	31.7	30.2	1.5	30.9
<b>Produits propres de fonctionnement</b>	<b>68.9</b>	<b>59.2</b>	<b>9.7</b>	<b>63.2</b>
<b>Coût net de fonctionnement</b>	<b>(103.5)</b>	<b>(108.2)</b>	<b>4.7</b>	<b>(88.4)</b>
Subvention Etat fonctionnement	108.2	108.2	0.0	102.1
<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>4.7</b>	<b>(0.0)</b>	<b>4.7</b>	<b>13.6</b>
Restitution résultat fin de mandat de prestations				(6.0)
<b>2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.7</b>	<b>(0.0)</b>	<b>4.7</b>	<b>7.6</b>
<b>3 - EVALUATION PARC IMMOBILIER</b>	<b>(2.7)</b>			<b>2.1</b>
<b>RESULTAT NET HOSPICE GENERAL</b>	<b>2.0</b>	<b>(0.0)</b>	<b>2.0</b>	<b>9.8</b>

- **Résultat de fonctionnement +MCHF 4.7 versus le budget**, reporté sur la durée du mandat (2023-26)
  - Hausse des charges de MCHF. 5 (dont une provision pour risque de MCHF. 4.1)
  - Amélioration des recettes de MCHF 9.7 (dont MCHF 6.9 de recettes fédérales).
- **Résultat de réévaluation du parc de rapport –MCHF 2.7.**

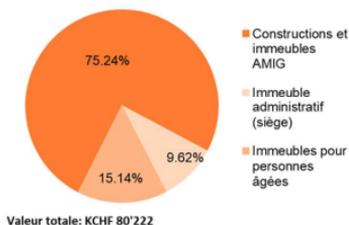
**Charges de fonctionnement : + MCHF 20.9 versus 2022** principalement lié à l'intégration et la formation de **nouveaux collaborateurs en 2023**, recrutés pour relever les défis de la prise en charge du nombre croissant de bénéficiaires.



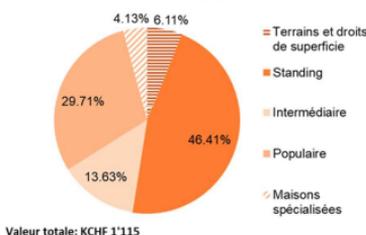
## Focus immobilier et grands travaux

- Le résultat 2023 du parc immobilier s'élève à **MCHF 31.7 et est en augmentation de 2.8%** vs 2022 (MCHF 30.8).
- **L'année 2023 a été marquée par la fin du plus gros chantier jamais réalisé à l'Hg : la cité Carl-Vogt** (investissement total de MCHF 73.8). Les investissements suivants ont été réalisés:
  - Parc de rapport : MCHF 21 (rénovation de la cité Carl-Vogt, Maraîchers 2-4-6, Sainte Clotilde 17-19)
  - Parc d'exploitation : MCHF 6.6 (10 sites)
  - Transformation de locaux commerciaux: MCHF 6.7 (8 centres)
- **La valeur du parc de l'Hospice général est de MCHF 1'195** (parc de rapport et terrains MCHF 1'115 et parc d'exploitation : MCHF 80).

Valeur au bilan du parc d'exploitation par catégories au 31.12

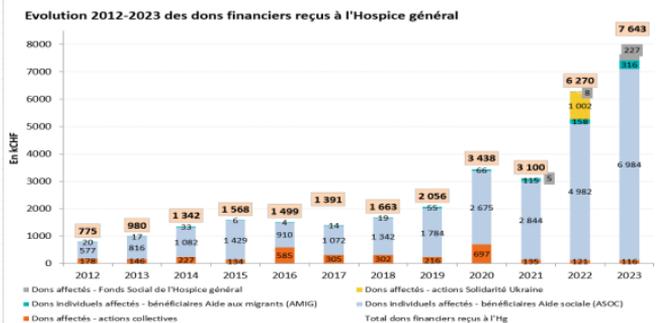
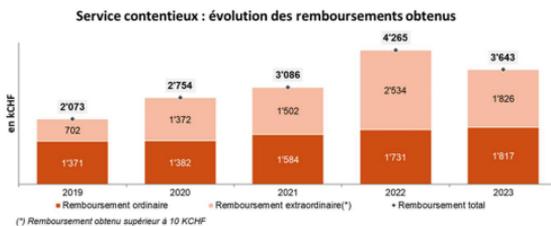


Valeur au bilan du parc de rapport par catégories au 31.12



## Focus contentieux et dons externes

- **Croissance constante des remboursements ordinaires obtenus (+33% vs 2019), résultat lié principalement à l'augmentation des arrangements de paiements.**
- Les remboursements extraordinaires représentent en moyenne près de 40 paiements par année.



- **Grâce au soutien de généreux partenaires donateurs, les fonds privés obtenus permettent de combler des besoins ponctuels non couverts par les aides légales ou des actions collectives.**
- L'institution mène notamment une recherche de fonds active.



## HUG : COMPTES 2023



COMMISSION DES FINANCES GRAND CONSEIL DU 24-04-2024

### SYNTHESE 2023 ET PERSPECTIVES : SORTIR ENFIN DE LA CRISE!

▶ Retour progressif à un **équilibre financier** pérenne après 3 années de fortes perturbations liées à la pandémie Covid 19

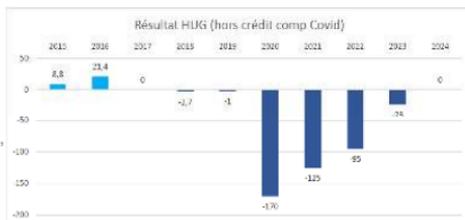
▶ **Résultat de gestion 2023 = 0**

Résultat d'exploitation en **déficit de -23 MCHF (-1%)**, couvert par un **crédit complémentaire** spécifique obtenu à l'automne 2023

▶ **Synthèse du résultat 2023**

→ Retour à une **activité forte** (Recettes +6% Vs 2022)

- ▶ Fin de la pandémie COVID19 et la fermeture progressive du dispositif associé
- ▶ L'activité **hospitalière** est en hausse de +4% et retrouve les niveaux ante crise.
- ▶ L'activité **ambulatoire** perd son pan Covid, et augmente légèrement de +1%
- ▶ Record d'**interventions chirurgicales** : > 30'000 interventions (+4.6% vs 2019)



→ **Charges de personnel** en dépassement de 2.0% (34.5 MCHF) et encore durement marquées par un taux d'absence important (10.4%)

→ **Charges d'exploitation** : impactées par l'inflation, mais couvertes par les recettes supplémentaires

→ **Eléments hors exploitation**: reprise de provision débiteurs 13 MCHF compensée par une dotation de 11.0 MCHF de provision pour risque sur recettes Tarmed.

## AVEC DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES ...

### ► Cadre financier consolidé

- Mesures d'efficacités déployées dès 2022 : Déploiement stratégie RH, gestion des absences, optimisations flux, facturation, etc...
- Vote du **Contrat de Prestations 2024-2027** avec couverture du déficit structurel (+28 MCHF essentiellement via réalignement des financements MIG)



### ► Enjeux 2024

- Accompagner la **reprise d'activité** : gestion du personnel, recrutements, relève
- **Nouvelle gouvernance** : Conseil d'administration, Direction
- **Préparer l'avenir** et consolider nos investissements :
  - Plan d'investissements à 10 ans de **1.3 milliards de francs** dont 75% financés par l'Etat et 25% financés par HUG.
  - Des **projets majeurs** en préparation: Nouvel Hôpital des Enfants, Hôpital de psychiatrie, masterplan Belle Idée- 3 Chênes, plateaux ambulatoires Cluses, Rénovation Beauséjour 26, Centre de chirurgie ambulatoire (CCA), etc...

Plus d'information dans le rapport d'activité HUG 2023 + (sur le site internet hug.ch)



**HUG** Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

3

## HUG – RÉSULTAT 2023

HUG (MCHF)	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart C23/B23		Comptes 2022		Ecart C23/C22	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Recettes médicales nettes</b>	<b>1 446.8</b>	<b>1 414.9</b>	<b>26.0</b>	<b>1.8%</b>	<b>1 366.1</b>	<b>74.7</b>	<b>5.5%</b>			
Recettes hospitalières	1 000.7	1 003.8	-3.2	-0.3%	951.3	39.4	4.1%			
dont ontario	395.8	400.0	-1.2	-0.3%	366.0	17.8	3.3%			
Recettes ambulatoires	451.1	421.5	29.6	7.0%	427.4	23.7	5.5%			
Dotation sur le produit des prestations aux patients	-11.0	-10.5	-0.6	-0.5%	-22.6	11.5	-51.2%			
Autres recettes	104.7	98.9	5.8	5.9%	103.4	1.3	1.2%			
<b>Total recettes</b>	<b>1 545.5</b>	<b>1 513.8</b>	<b>31.7</b>	<b>2.1%</b>	<b>1 469.5</b>	<b>76.0</b>	<b>5.2%</b>			
Indemnité contrat de prestation hors crédit supplémentaire	687.9	687.4	0.5	0.1%	594.8	93.1	15.7%			
Produits différés de subvention d'investissement	45.5	47.1	-1.6	-3.2%	61.2	-15.5	-25.5%			
Autres subventions et dons	49.0	47.0	2.0	4.3%	320.8%	14.0	3.8	28.7%		
<b>Total subventions et dons</b>	<b>751.4</b>	<b>738.7</b>	<b>12.7</b>	<b>1.7%</b>	<b>691.9</b>	<b>59.5</b>	<b>8.6%</b>			
<b>Total des produits</b>	<b>2 296.9</b>	<b>2 252.5</b>	<b>44.3</b>	<b>2.0%</b>	<b>2 161.4</b>	<b>135.5</b>	<b>6.3%</b>			
Dotation de base	1 551.7	1 605.7	-54.0	-3.4%	1 503.9	47.8	3.2%			
Dotation complémentaire	155.8	84.6	72.2	85.3%	152.8	4.0	2.6%			
Autres charges de personnel	78.0	61.7	16.3	26.5%	69.2	8.7	12.6%			
<b>Total Rémun. de personnel</b>	<b>1 786.0</b>	<b>1 732.9</b>	<b>53.0</b>	<b>3.0%</b>	<b>1 725.0</b>	<b>61.0</b>	<b>3.5%</b>			
Charges variables liées à l'activité	291.1	274.0	17.0	6.2%	279.5	11.5	4.1%			
Autres charges d'exploitation	150.9	138.0	12.9	9.3%	148.9	1.9	1.3%			
Charges utilisation des immobilisations	89.4	66.5	0.9	1.0%	101.7	-12.3	-12.1%			
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>531.4</b>	<b>500.6</b>	<b>30.8</b>	<b>6.2%</b>	<b>530.2</b>	<b>1.2</b>	<b>0.2%</b>			
<b>Total des charges</b>	<b>2 317.9</b>	<b>2 252.5</b>	<b>65.3</b>	<b>2.9%</b>	<b>2 256.1</b>	<b>61.8</b>	<b>2.7%</b>			
<b>Résultat avant éléments extraordinaires</b>	<b>-21.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-21.0</b>	<b>-</b>	<b>-94.7</b>	<b>73.7</b>	<b>-</b>			
Reprise de provisions débiteurs	9.3									
- Modification de méthode	13.4									
- Provision 2023	-4.1									
Provisions recours assureurs	-11.0									
Credit supplémentaire	22.7							95.0		
<b>Résultat de gestion</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>			<b>0.3</b>					

**HUG** Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

4

## ANALYSE DES RECETTES

+44.3 MCHF (+2.0%) vs budget / +135.5 MCHF (+6.3%) vs 2022

HUG (MCHF)	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart C23/B23		Comptes 2022		Ecart C23/C22	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Recettes médicales nettes</b>	<b>1 440.8</b>	<b>1 414.9</b>	<b>26.0</b>	<b>1.8%</b>	<b>1 366.1</b>	<b>74.7</b>	<b>5.5%</b>			
Nombre de cas stationnaire	63 481	65 345	-1 864	-2.9%	62 302	1 179	1.9%			
Recettes hospitalières	1 000.7	1 003.8	-3.2	-0.3%	961.3	39.4	4.1%			
dont part cantonale	398.8	400.0	-1.2	-0.3%	386.0	12.8	3.3%			
Nombre de prises en charges ambulatoires	<b>1 206 624</b>	<b>1 239 200</b>	<b>-32 576</b>	<b>-2.6%</b>	<b>1 193 275</b>	<b>13 349</b>	<b>1.1%</b>			
Recettes ambulatoires	451.1	421.5	29.6	7.0%	427.4	23.7	5.5%			
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-11.0	-10.5	-0.6	5.5%	-22.6	11.6	-51.2%			
<b>Autres recettes</b>	<b>104.7</b>	<b>98.9</b>	<b>5.8</b>	<b>5.9%</b>	<b>103.4</b>	<b>1.3</b>	<b>1.2%</b>			
<b>Total recettes</b>	<b>1 545.5</b>	<b>1 513.8</b>	<b>31.7</b>	<b>2.1%</b>	<b>1 469.5</b>	<b>76.0</b>	<b>5.2%</b>			
<b>Total subventions et dons</b>	<b>751.4</b>	<b>738.7</b>	<b>12.7</b>	<b>1.7%</b>	<b>691.9</b>	<b>59.6</b>	<b>8.6%</b>			
<b>Total des produits</b>	<b>2 296.9</b>	<b>2 252.5</b>	<b>44.3</b>	<b>2.0%</b>	<b>2 161.4</b>	<b>135.5</b>	<b>6.3%</b>			

- **Recettes médicales** : Ecart budgétaire +26.0 MCHF (+1.8%) - Ecart 23-22 : +74.7 MCHF (+5.5%)
  - Stationnaire : globalement au budget et en augmentation de +4% / 2022
  - Ambulatoire : reprise d'une forte activité standard malgré la perte des dépistages Covid (moins rémunérateurs)
- **Contributions et subventions**: Ecart budgétaire +12.7 MCHF - Ecart 23-22 : +59.6 MCHF
  - Indemnité cantonale = 688 MCHF (Hors crédit supp), conforme au budget
  - Autres contributions : financements privés et fédéraux non budgétés

## SYNTHESE INDEMNITÉS ETAT REÇUES

MCHF	2020	2021	2022	2023
Indemnité de fonctionnement	599.1	594.8	608.9	678.9
	28%	26%	27%	29%
Dispositif Covid		30	4.6	8.5
Indemnité Vie Chère			3	0.6
<b>Total avant crédit complémentaire</b>	<b>599.1</b>	<b>624.8</b>	<b>616.5</b>	<b>688.0</b>
<i>Crédit supplémentaire Pandémie</i>	169.5	95.2 (Voté = 130 CHF)	95	22.6
<b>Total participation Etat (%Fonctionnement)</b>	<b>768.6</b>	<b>720</b>	<b>711.5</b>	<b>710.6</b>
	<b>36%</b>	<b>32%</b>	<b>31%</b>	<b>31%</b>

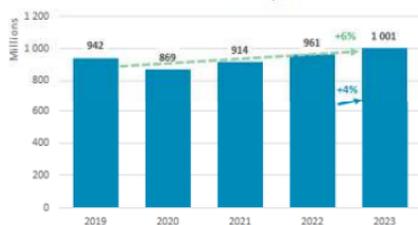
A hauteur de 710.6 MCHF, le financement cantonal est stable par rapport à 2022 soit 31% des recettes HUG

Les HUG n'utiliseront que 22.7 MCHF du crédit complémentaire voté à hauteur de 30 MCHF.

## REPRISE ACTIVITÉ HOSP ET CHIRURGIE

**+39.4 MCHF (+4.1%) vs 2022**

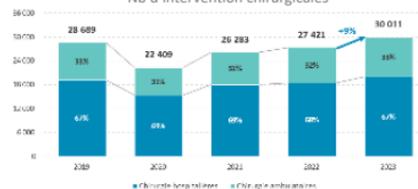
Evolution des recettes hospitalières



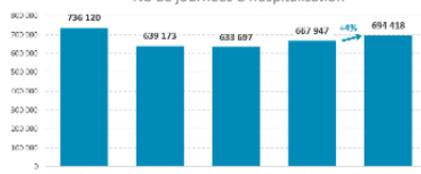
- Activité/recettes hosp +4% (vs 2022)
- Nb d'intervention +9% (vs 2022)
- Recettes hosp +39.4 MCHF Vs 2022

Bien que l'activité hospitalière soit inférieure à 2019, les recettes sont nettement plus élevées qu'en 2019 (+6%), ce en lien avec la complexification des cas.

Nb d'intervention chirurgicales



Nb de journées d'hospitalisation



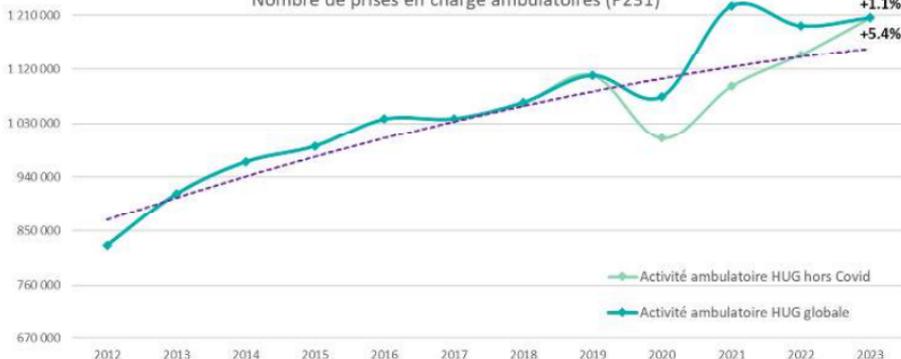
Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

7

## EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AMBULATOIRE

**+29.6 MCHF (+7%) vs budget / +23.7 MCHF (+5.5%) vs 2022**

Nombre de prises en charge ambulatoires (P231)



La reprise de l'activité ambulatoire hors du secteur Covid se confirme (+5.4%). Globalement l'effet n'est que de +1.1% dû à l'arrêt de l'activité ambulatoire Covid. Sur 11 ans, l'évolution annuelle moyenne est de +4.2%.



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

8

## ANALYSE DES ÉCARTS DE CHARGES

+65.3 MCHF (+2.9%) vs budget / +61.8 MCHF (+2.7%) vs 2022

HUG (MCHF)	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart C23/B23		Comptes 2022		Ecart C23/C22	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dotation de base	1 551.7		1 605.7		-54.0	-3.4%	1 503.9		47.8	3.2%
Dotation complémentaire	156.8		84.6		72.2	85.3%	152.8		4.0	2.6%
Autres charges de personnel	78.0		61.7		16.3	26.5%	69.2		8.7	12.6%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>1 786.5</b>		<b>1 752.0</b>		<b>34.5</b>	<b>2.0%</b>	<b>1 725.9</b>		<b>60.6</b>	<b>3.5%</b>
Charges variables liées à l'activité	291.1		274.0		17.0	6.2%	279.5		11.5	4.1%
Autres charges d'exploitation	150.9		138.0		12.8	9.3%	148.9		1.9	1.3%
Charges d'utilisation des immobilisations	88.4		88.5		0.0	1.0%	101.7		-12.3	-12.1%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>531.4</b>		<b>500.6</b>		<b>30.8</b>	<b>6.2%</b>	<b>530.2</b>		<b>1.2</b>	<b>0.2%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 317.9</b>		<b>2 252.6</b>		<b>65.3</b>	<b>2.9%</b>	<b>2 256.1</b>		<b>61.8</b>	<b>2.7%</b>

Charges totales = 2'317.9 MCHF : dépassement +65.3 MCHF (+2.9%) Vs Bu

- Charges de personnel: +34.5 MCHF (+2.0%)
- Charges d'exploitation: +30.8 MCHF (+6.2%)
  - Charges variables (matériel, médicaments et autres) suivent l'activité
  - Autres charges d'exploitation: sous budgétées, notamment pour l'inflation, elles sont en dépassement de +9.3% par rapport au budget, mais en progression limitée de 1.9% Vs 2022.
  - Charges d'utilisation des immobilisations: en ligne avec le budget, la baisse Vs 2022 est liée à la fin des amortissements de certains actifs.

## FOCUS CHARGES DE PERSONNEL:

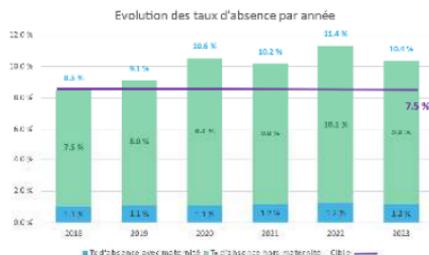
+34.5 MCHF (+2.0%) vs budget / +60.6 MCHF (+3.5%) vs 2022

HUG (MCHF)	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart C23/B23		Comptes 2022		Ecart C23/C22	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dotation de base	1 551.7		1 605.7		-54.0	-3.4%	1 503.9		47.8	3.2%
Dotation complémentaire	156.8		84.6		72.2	85.3%	152.8		4.0	2.6%
Autres charges de personnel	78.0		61.7		16.3	26.5%	69.2		8.7	12.6%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>1 786.5</b>		<b>1 752.0</b>		<b>34.5</b>	<b>2.0%</b>	<b>1 725.9</b>		<b>60.6</b>	<b>3.5%</b>

**MASSE SALARIALE: +18.2 MCHF Vs Budgetm (+1%)** lié à un fort taux d'absence globale 2023 (10.4%)

→ Dotation de base : -54.0 MCHF (non dépensé=280 etp moy)

→ Dotation complémentaire: +72.2 MCHF (surconsommation env. 500 etp )



**AUTRES CHARGES RELATIVES AU PERSONNEL: +16.3 MCHF**

Dépassements essentiellement sur les honoraires des ayant-droits compensés par l'augmentation de l'activité et des recettes ambulatoire

## ELEMENTS DE RESULTAT HORS EXPLOITATION : PROVISIONS

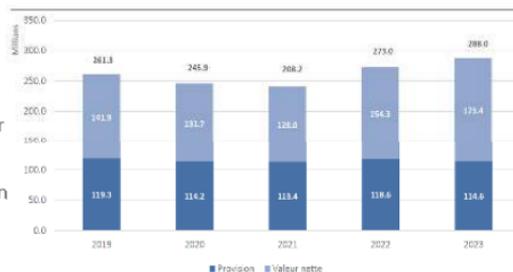
- **Provision pour risque débiteurs**

La mise en place en 2023 d'une valorisation statistique des provisions débiteurs (recommandation Ipsas) nous a conduit à diminuer les taux de provision et à reprendre en 2023 des montants importants de provision pour risque.

Le taux d'encaissement moyen sur 5 ans est de 98.4%, en constante amélioration, et la provision globale ne représente plus que de 39.8% des créances ouvertes fin 2023 Vs 43.54% fin 2022.

→ **Impact** : reprise de provision global de **+9.3**

**MCHF**



- **Risque sur l'impact rétroactif du recours des assureurs contre valeur du point Tarmed**

La valeur du point ambulatoire Tarmed, fixée par le conseil d'Etat à hauteur de 0.96Fr depuis 2006 pour la communauté tarifaire genevoise (hôpitaux, cliniques et médecins de ville), a été plusieurs fois remis en question par les assureurs. Début 2024, les 3 communautés d'assureurs (Tarif Suisse, HSK et CSS) ont déposé un recours au TF contre le tarif 2024 fixé une nouvelle fois à 0.94 Fr par le CE en novembre 2023, avec demande d'effet rétroactif sur les exercices 2019-2023. fin 2023, seul celui de Tarif Suisses (env. 50% de la facturation HUG) n'avait été formellement transmis.

→ **Risque rétroactif total 2019-2023= 20.4 MCHF** (Point à 0.94 Fr Vs 0.96 Fr), **provisionné à hauteur de 11 MCHF** fin 2023 (soit 100% du risque rétroactif Tarif Suisse, ou env. 50% du risque total)

## Commission des finances

Rapport financier 2023

24 avril 2024



## Faits marquants 2023

- Le nouveau contrat de prestations 2024-2027

### Ce contrat est articulé autour de 6 pôles



#### ACCOMPAGNEMENT

Soutien à la vie quotidienne  
 Nutrition  
 Délégation entre les professionnels  
 de la santé



#### HABITAT

Immeubles avec encadrement  
 Habitat et domotique santé



#### COMMUNAUTAIRE

Promotion de la santé et prévention  
 Maison de santé  
 Répét et proches aidants  
 Plan canicule  
 Soins palliatifs



#### INTERPROFESSIONNEL

Liaison et orientation  
 Interprofessionnelle  
 Itinéraires cliniques  
 Interprofessionnels



#### FORMATION

Maintien des compétences et  
 développement des expertises  
 Contributions pour assurer la relève  
 Prestations de formations externes



#### INSTITUTIONNEL

Ligne d'accueil des demandes  
 UHUS  
 Responsabilité sociale d'entreprise  
 Qualité et sécurité  
 Santé numérique

## Faits marquants 2023



- L'IMAD souffle 10 bougies
- Inauguration de Pont-Rouge
- Hôte d'honneur des Automnales



imad-gc.ch

3

## Les prestations de l'IMAD



imad-gc.ch

4

## Chiffres clés

### Patients



Accompagnement de **17'851** personnes à domicile

**49%**  
de patients de moins  
de 80 ans

**92**  
centenaires, la doyenne  
a **104** ans

**+7,4%** de patients de +40 heures de soins par mois  
générant **20,2%** des heures totales de soins.

## Chiffres clés

### Collaborateurs



**2'248**  
collaboratrices  
et  
collaborateurs

**67%**  
à temps  
partiel et  
**77%**  
de femmes

**70** stagiaires en soins infirmiers

### L'apprentissage

**POLITIQUE  
DE L'APPRENTISSAGE  
(ÉTAT DE GENÈVE -  
JEUNES EN FORMATION)**

**4%**  
Taux de jeunes  
en formation,  
professionnelle  
cible (État)



**POLITIQUE  
DE L'APPRENTISSAGE  
À L'IMAD**

**5.37%**  
Taux de jeunes  
en formation,  
professionnelle réél



**65**  
NOMBRE D'APPRENTIS  
ET APPRENTIS EN 2023



**TAUX DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS DE FIN  
D'APPRENTISSAGE**

**90%**



**TAUX D'ENGAGEMENT  
PAR L'IMAD DES APPRENTIS  
ET APPRENTIS ASSC  
À L'ISSUE DE LEUR CFC**

**75%**

en 2023, avec 12  
engagements d'apprentis

## Rapport financier 2023

### Résultat 2023 et volumétrie



- Le résultat d'exploitation 2023 présente un non dépensé de 5,3 millions de francs
- Des heures prestées facturables au sens de la LAMal présentent un accroissement de 2,6% par rapport à 2022 :
  - +3,6% heures des patients 6 ou 7/7
  - +3,7% heures de week-end (20% des heures totales)
  - -3,4% du nombre de portages de repas
  - -6.8% des heures de soutien à la vie quotidienne

## Rapport financier 2023

### Evolution des produits et charges



- Produits de la facturation de 1,6 million de francs en lien avec l'accroissement des prestations LAMal
- Charges salariales de 14 millions de francs en lien avec :
  - Le recrutement de 69,3 ETP
  - L'octroi d'une annuité et de 2,4% d'indexation des salaires
  - La réévaluation salariale de la fonction ASSC ainsi que des permanents nocturnes
- ➔ Le financement résiduel est en hausse de 13,5 millions de francs en lien avec l'augmentation des heures et des charges
- ➔ L'indemnité est en hausse de 4,1 millions de francs en lien avec l'augmentation des charges

## Rapport financier 2023



Produits	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	C2023 vs C2022	C2023 vs B2023
Produits de la facturation	74.9	77.5	76.4	1.6	-1.0
Pertes sur débiteurs	-0.3	-0.4	-0.4	-0.1	-0.1
Indemnités	91.0	94.8	95.3	4.4	0.5
Financement résiduel	117.3	129.4	130.8	13.5	1.4
Autres produits	1.6	0.9	2.1	0.5	1.2
Total des produits	284.4	302.2	304.2	19.8	2.0
Charges					
Charges de personnel	245.9	260.8	259.9	14.0	-0.9
Charges d'exploitation	34.1	41.4	39.0	4.8	-2.4
Total des charges	280.0	302.2	298.9	18.8	-3.3
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>0.0</b>	<b>5.3</b>	<b>18.4</b>	<b>-1.0</b>
Résultat exceptionnel	0.5		-0.2		
./. Part revenant à l'Etat	-1.5		-1.7	-0.2	-1.7
./. Attribution part IMAD au fonds réseau	0.0		-0.8	-0.8	-0.8
<b>Résultat avant variation des fonds propres affectés</b>	<b>3.4</b>	<b>0.0</b>	<b>2.6</b>	<b>17.3</b>	<b>-3.5</b>
Utilisation par fonds propres affectés	1.1		1.7	0.6	1.7
<b>Résultat de gestion après répartition</b>	<b>4.5</b>	<b>0.0</b>	<b>4.2</b>	<b>17.9</b>	<b>-1.9</b>

imad-ge.ch

9

## Rapport financier 2023



### Résultat

- Le résultat d'exploitation 2023 présente un non dépensé de 5,3 millions de francs
- Le résultat 2023 représente le dernier exercice de la période quadriennale du contrat de prestations 2020-2023

→ Il clôture le contrat de prestations et le résultat cumulé de la période est réparti comme suit



imad-ge.ch

10

# Merci de votre attention

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



[imad-ge.ch](https://www.imad-ge.ch)



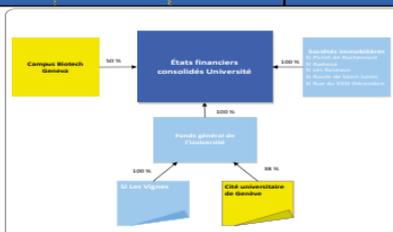
## États financiers 2023

1. Introduction – Axes de travail du nouveau Rectorat
2. Comptes 2023 – Faits marquants et chiffres-clés
3. Enjeux budgétaires 2024 - 2027

## Comptes consolidés

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023	Comptes individuels				Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech	
Produits d'exploitation	850 285 181	2 316 876	4 200	-	849 597 287
Charges d'exploitation	856 500 313	1 095 912	1 354 898	-	857 163 117
Part résultat mise en équivalence	-	-	-26 254	286 855	260 601
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-6 215 132</b>	<b>1 220 964</b>	<b>-1 376 952</b>	<b>286 855</b>	<b>-7 305 229</b>
Résultat financier réalisé	7 326 140	-65 211	1 984 750	-	9 631 643
Résultat financier latent	18 792 202	180 000	2 769 464	-	21 741 666
<b>Résultat financier</b>	<b>26 118 342</b>	<b>114 789</b>	<b>4 754 213</b>	<b>-</b>	<b>31 373 309</b>
<b>Résultat net</b>	<b>19 903 210</b>	<b>1 335 753</b>	<b>3 377 262</b>	<b>286 855</b>	<b>24 068 080</b>

- ❖ Résultat net affiche un **bénéfice**
- ❖ Résultat exploitation en **déficit** avec une contribution négative du budget État et du Fonds général
- ❖ Résultat financier en **bénéfice**  
Des **gains latents** mais insuffisants pour gommer les pertes 2022  
Des **gains nets réalisés** en dessous des performances des années précédentes



DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Compte d'exploitation par bailleur

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université	écart vs 2022
Subventions reçues	553 789 517	100 658 891	92 469 140	275 625	747 193 173	16 342 967
Taxes universitaires	12 594 432	-	-	-	12 594 432	-409 780
Écolages	1 878 980	-	13 184 029	32 465	15 095 474	-883 843
Autres produits	20 308 286	466 598	26 588 542	28 038 676	75 402 103	9 653 351
Imputations internes revenus	12 060 610	424 257	20 919 698	49 277 466	82 682 031	7 104 028
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>600 631 825</b>	<b>101 549 747</b>	<b>153 161 409</b>	<b>77 624 232</b>	<b>932 967 212</b>	<b>31 806 723</b>
Charges de personnel	482 889 052	78 012 436	72 462 856	28 332 349	661 696 694	26 003 245
Biens, services, marchandises	79 125 589	15 527 756	26 215 813	10 620 998	131 490 156	918 629
Amortissements	20 177 320	2 803 100	3 604 168	5 001 115	31 585 703	1 570 254
Dépréciation actifs	111 362	-	63 903	191 814	367 078	367 078
Subventions accordées	18 754 276	1 409 143	9 468 541	1 728 721	31 360 681	556 052
Imputations internes charges	5 371 836	3 854 335	36 933 942	36 521 919	82 682 031	7 104 028
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>606 429 435</b>	<b>101 606 770</b>	<b>148 749 222</b>	<b>82 396 917</b>	<b>939 182 344</b>	<b>36 519 287</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-5 797 610</b>	<b>-57 023</b>	<b>4 412 186</b>	<b>-4 772 685</b>	<b>-6 215 132</b>	<b>-4 712 564</b>

- ❖ Budget État avec un **déficit historiquement élevé**
- ❖ Fonds de tiers : **Marge bénéficiaire stabilisée (~2 %)** mais toujours inférieure aux performances historiques
- ❖ Fonds propres UNIGE : **Mise à contribution importante** malgré l'épuisement du FID  
Les gains réalisés sur les portefeuilles couvrent toujours le déficit d'exploitation

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Compte État

❖ Origine des écarts (données ajustées)	
○ Revenus inférieurs => <b>impact négatif</b> s/résultat	
- Revenu - CHF 2 109 070 vs B2023 +	
<i>Subvention fédérale</i>	<i>Imputations internes</i>
<i>Prestations de services</i>	<i>Dédommagements de tiers</i>
<i>AIU</i>	<i>Indemnité cantonale</i>
<i>Taxes universitaires et autres écolages</i>	<i>Recettes dentaires</i>
○ Charges inférieures => <b>impact positif</b> s/résultat	
- Charges - CHF 5 755 530 vs B2023 +	
<i>Amortissements</i>	<i>Charges de personnel</i>
<i>Dépréciation actifs</i>	<i>Dépenses générales</i>
<i>Rente-pont AVS</i>	<i>Subventions</i>
❖ Taux d'utilisation à 99.1%	
❖ Découvert cumulé 2020-2023 de CHF 6 268 910	

Nature & Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert	
			en CHF	en %
<b>4 Revenus</b>	<b>600 631 825</b>	<b>598 418 698</b>	<b>2 213 127</b>	<b>0.4%</b>
<b>42 Taxes et revenus divers</b>	34 306 354	33 890 291	416 063	1.2%
<b>43 Recettes diverses</b>	475 345	413 377	61 968	15.0%
<b>46 Subventions acquises</b>	553 789 517	554 592 923	-803 406	-0.1%
dont Indemnité cantonale	381 241 841	380 501 718	740 123	0.2%
Subvention fédérale de base	111 919 071	114 330 000	-2 410 929	-2.1%
AIU brut	40 667 288	41 786 000	-1 118 712	-2.7%
<b>49 Imputations internes</b>	12 060 610	9 522 107	2 538 503	26.7%
<b>3 Charges</b>	<b>606 429 435</b>	<b>607 862 768</b>	<b>-1 433 333</b>	<b>-0.2%</b>
<b>30 Charges du personnel</b>	<b>482 889 052</b>	<b>487 151 212</b>	<b>-4 262 160</b>	<b>-0.9%</b>
dont Personnel administratif	146 701 076	149 180 406	-2 479 330	-1.7%
Corps enseignant	239 646 480	240 884 508	-1 238 028	-0.9%
<b>31 Dépenses générales</b>	79 125 589	78 075 225	1 050 364	1.3%
<b>33 Amortissements ordinaires</b>	20 288 682	19 279 883	1 008 799	5.2%
<b>36 Subventions accordées</b>	18 754 276	19 702 117	-947 841	-4.8%
<b>39 Imputations internes</b>	5 371 636	3 654 331	1 717 505	47.0%
<b>Résultat net</b>	<b>-5 797 610</b>	<b>-9 444 070</b>	<b>3 646 460</b>	
<b>Occupation de postes</b>	<b>3 164.1</b>	<b>3 191.0</b>	<b>-26.9</b>	
Personnel administratif	1 300.2	1 318.7	-18.5	-1.4%
Corps enseignant	1 864.0	1 872.4	-8.4	-0.4%

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Comptes et Budget de l'Université

Une version électronique des comptes de l'Université est accessible sur le site internet :

<https://www.unige.ch/universite/rapport-financier-et-budget/>

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Enjeux budgétaires

Le retour à l'équilibre à l'horizon 2027 est **un impératif** pour la **santé financière** de l'Université et représente un **engagement ferme**.

Les **efforts à consentir sont importants** pour les facultés, les centres interfacultaires et l'administration centrale (20 MCHF sur 4 ans). Les **prochains mois sont déterminants**.

En parallèle des économies linéaires, la recherche d'économies ciblées et de revenus additionnels est **une priorité**.

La **contribution cantonale** à l'assainissement (6 MCHF sur 4 ans) est inscrite dans la COB 2024-2027.

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 17.04.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE